

21e ANNÉE — 1872

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS



BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉR

DEUXIÈME SÉRIE — SEPTIÈME ANNÉE

No 7. 15 Juillet 1872



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER

33, rue de Seine.

LONDRES. — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Veyrat** (Mlle).

1872

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 21, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte tous les jeudis, d'une à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

SYNODE DE 1872

RÉSOLUTION DU 22 JUIN

C'est avec un sentiment de vive gratitude que nous insérons l'extrait suivant des procès-verbaux du Synode général des Eglises réformées de France, réuni le 6 juin dernier à Paris. Le vote qu'il a émis, à l'unanimité de ses membres, est un titre d'honneur pour le *Bulletin*, un puissant encouragement pour la continuation de l'œuvre historique qui fait revivre un glorieux passé, héritage commun de tous. « *Jérusalem, si jamais je t'oublie, que ma droite s'oublie elle-même!* »

M. le pasteur *Bastie*, modérateur, donne lecture d'une résolution qu'un certain nombre de membres du Synode proposent à l'adoption de l'assemblée.

M. de *Richemond* a la parole pour appuyer cette proposition. Il s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Nous avons été tous profondément émus en recevant les cordiales salutations des délégués des Eglises étrangères nées de la Réformation, et revendiquant leur commune origine, leur solidarité.

La cause de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français* n'a pas besoin d'avocats auprès du Synode. C'est la puissante voix des confesseurs, des martyrs, du Refuge; c'est l'héroïsme chrétien des synodes du Désert qui se résume dans cette double affirmation : le

relèvement moral de notre chère patrie sera produit par les fortes convictions chrétiennes et l'intensité de la vie religieuse. L'activité sanctifiée par la prière : *Oremus et laboremus!* tel est le cri que jetait le rédacteur du *Bulletin* dans la première livraison qui parut après nos désastres sous ce titre si vrai : Nos DEUILS. Nous sommes heureux d'exprimer publiquement notre reconnaissance aux membres du Comité de cette Société, et notamment à son Président, M. Fernand Schickler, à son Secrétaire, M. Jules Bonnet.

Avec la tradition constante de nos synodes, avec notre grand Bernard Palissy, tous nous applaudissons aux efforts des hommes éminents qui siégent sur tous les bancs de cette assemblée, et qui, après s'être unis, en 1859, pour célébrer d'un commun accord l'anniversaire de la consécration de la Réforme française par le Synode national réuni en 1559, à la lueur des bûchers, ont fait revivre les héros du protestantisme et les forçats pour la foi dans des pages émues et impérissables.

Les investigations savantes de MM. Haag, qui ont élevé cet immortel monument appelé la *France protestante*, ont reçu le plus honorable témoignage de l'unanimité des Eglises protestantes, dans cette souscription offerte par la gratitude du protestantisme aux auteurs du *Livre d'or* de la Réforme française.

La Société de l'Histoire du Protestantisme a entrepris la continuation de cette œuvre, et il suffit de nommer M. Henri Bordier pour constater avec quelle autorité ce beau travail sera terminé.

Les autres publications de la Société sont dans la mémoire de tous nos frères et dans les bibliothèques de toutes nos églises. Il serait superflu de les énumérer. Nous connaissons, tous, les doctes écrivains qui collaborent au *Bulletin historique*, et nous avons tous apprécié cette mine inépuisable de documents inédits réunis dans cette riche collection historique.

Toutes nos Eglises y retrouvent leurs annales ; toutes nos familles y saluent avec respect la mémoire de leurs ancêtres ; tous nos frères sont réchauffés et fortifiés par ces grands exemples et ces salutaires enseignements.

C'est l'affirmation du caractère chrétien de nos pères ; c'est le témoignage de leur influence dans le monde ; c'est à la fois une œuvre de réhabilitation et un hommage du cœur. C'est la grande voix du passé qui nous crie : « Soyez fidèles, soyez chrétiens ! »

C'est le levier qui a soulevé l'ancienne société : « l'Evangile et la liberté. » Mais pourquoi affaiblir ce puissant sentiment qui déborde de nos cœurs, en essayant une pâle et insuffisante traduction?

La Société de l'Histoire du Protestantisme français a été reconnue établissement d'utilité publique par décret du 13 juillet 1870; elle a ouvert, place Vendôme, une bibliothèque que les incendies de la Commune ont respectée; elle tient haut et ferme le drapeau de la Réformation, à une heure solennelle entre toutes où le protestantisme doit s'affirmer aux yeux du monde, en face d'un catholicisme impuissant et d'un matérialisme envahissant.

Les soussignés ont donc l'honneur de proposer au Synode l'adoption de la proposition suivante :

Le Synode des Eglises réformées de France réuni à Paris, s'inspirant des exemples de nos pères, qui, dans les anciens synodes, ont toujours encouragé « l'œuvre historique, » témoigne sa vive sympathie à la Société de l'Histoire du protestantisme français pour l'œuvre de restauration filiale qu'elle poursuit depuis vingt ans, et qui lui donne de si justes titres à la reconnaissance des Eglises de notre patrie.

Signé : L. DE RICHEMOND, R. DE CAZENOVE, P. GAUFRÈS, J. COUDERC, E. FROSSARD, A. VIGUIÉ, etc. En tout, 32 signatures.

M. *Cambefort* estime que ce témoignage tout platonique n'est pas suffisant, et demande que le Synode provoque des souscriptions en faveur de la Société.

Plusieurs voix : L'un n'empêchera pas l'autre!

M. le *modérateur* fait observer que le seul but des auteurs de la proposition était de donner à la Société de l'Histoire du Protestantisme un témoignage solennel de reconnaissance et de sympathie, et que l'impression de ce témoignage serait indubitablement fertile en conséquences pour l'avenir, et le développement de l'œuvre historique entreprise par la Société.

La résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

ÉTUDES HISTORIQUES

ESSAI SUR LES ABJURATIONS

PARMI LES RÉFORMÉS DE FRANCE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV (1)

CHAPITRE QUATRIÈME

Lumières fournies par quelques exemples particuliers.

Après ce coup d'œil général porté sur les nouveaux réunis de diverses catégories, il y aura quelque intérêt à chercher à nous rendre compte de ce que pouvait être dans les rangs les plus élevés de la société, la position faite à quelques-uns de ceux qui y ont joué un rôle important. Parmi ceux-ci se rencontrent en particulier deux femmes de caractères et d'esprits bien différents, qui ont tenu de bien près à Louis XIV lui-même, l'une qui a manifestement poussé à la persécution de ses anciens coreligionnaires, l'autre qui n'a pas eu le crédit de rien empêcher de ce qu'on tramait contre eux. On comprend que nous voulons parler de Madame de Maintenon et de la duchesse d'Orléans. Disons d'abord quelques mots sur cette dernière.

§ 1. — Madame la duchesse d'Orléans, princesse palatine.

Elisabeth-Charlotte, fille de Charles-Louis de Bavière Simmeran, électeur palatin du Rhin, que, dans des vues toutes politiques, Louis XIV fit épouser à son frère, après la mort d'Henriette d'Angleterre, sa première femme, dut renoncer, en vue de ce brillant mariage, à la religion de son enfance. Arrière-petite-fille, par son père, de Louise Julienne,

(1) Voir les cahiers précédents.

et par sa mère, de Catherine Belgica, filles l'une et l'autre de Guillaume d'Orange, le Taciturne, elle avait sucé avec le lait ces sains principes du protestantisme, au maintien desquels son grand aïeul s'était constamment dévoué. Bien qu'éloignée de bonne heure de la maison paternelle, à la suite de la désunion survenue entre son père et Charlotte de Hesse-Cassel, sa mère, elle n'en fut pas moins élevée dans la religion de sa famille par les soins de sa tante Sophie, sœur de son père, épouse de l'électeur Ernest-Auguste de Brunswick-Hanovre, qui fut pour elle une véritable mère, à laquelle elle demeura toujours tendrement attachée. Elle la perdit en 1714. « C'était, dit Saint-Simon, une princesse d'un grand mérite, qui avait élevé Madame, laquelle était fille de son frère, et avait conservé un extrême attachement pour elle; toute sa vie elle lui écrivit deux fois la semaine, de vingt à vingt-cinq pages par ordinaire. C'était à elle qu'elle écrivait ces lettres si étranges que le roi vit, et qui la pensèrent perdre à la mort de Monsieur. Elle fut affligée au dernier point de la mort de cette tante (1). »

Devenue catholique, non par suite d'aucune conviction favorable au papisme, mais par simple obéissance à cette raison d'Etat, à laquelle les princes ont toujours soumis sans scrupules leurs consciences, la jeune duchesse adopta sa religion nouvelle, à peu près dans la même mesure où elle sut se plier à cette lourde étiquette de la cour et à cette cuisine française, contre lesquelles elle se révolta toujours intérieurement. « J'étais trop âgée quand je vins en France pour changer de caractère, écrivait-elle à l'une de ses sœurs; la base était jetée, il n'y a rien là de surprenant. » Aussi tout le monde ne crut pas à la réalité de son changement de religion. « Le lendemain qu'elle fut arrivée à Metz, dit Mademoiselle de Montpensier, elle abjura son hérésie entre les mains de l'évêque.

(1) La princesse palatine Sophie, électrice de Hanovre, mourut à quatre-vingts ans. Elle était fille d'Elisabeth, sœur de Charles Ier, ce qui, après la mort de la reine Anne, amena son fils Georges Ier sur le trône d'Angleterre, à l'exclusion de tous les collatéraux catholiques descendant comme elle des Stuarts.

Au sortir de là et de sa première confession, elle fut mariée. Il sembla à beaucoup de gens qu'elle avait beaucoup fait en un jour (1). » Ce qu'elle dit de son caractère était en effet tout aussi vrai, bien qu'il ne lui fût pas possible de l'exprimer autrement que par cette réticence, au sujet de sa religion qu'elle ne changea que d'une façon toute extérieure. Sa correspondance intime prouve avec la dernière évidence que, jusqu'à la fin de sa vie, elle est demeurée, au point de vue religieux, ce qu'elle était à dix-neuf ans, à son arrivée à Versailles. « Quant à la colère de mon frère contre moi, parce que je suis devenue catholique, écrivait-elle en 1682, je ne m'en inquiète pas; je suis sûre que si je pouvais le revoir une seule fois, nous serions bons amis, et je suis persuadée qu'il m'aime encore malgré lui (2). »

Les formes extérieures du catholicisme, pour autant que l'exigeaient sa haute position à la cour et ses rapports quotidiens avec son royal beau-frère, voilà ce qu'elle alliait avec une liberté d'allures et une indépendance de pensées qu'elle ne se soumit jamais à dissimuler sous le voile d'une dévotion hypocrite. Il y avait eu au reste, pour elle, d'une manière plus ou moins tacite, au sujet des pratiques religieuses, des « accommodements » particuliers auxquels on avait dû consentir. « Quand je vins en France, écrivait-elle en 1719, il était défendu à tout le monde, si ce n'est à moi, de lire la Bible. Depuis une couple d'années, c'était permis, mais la constitution au sujet de laquelle on fait tant de bruit, l'a de rechef défendu (3). Il est vrai qu'on ne veut pas s'y soumettre. Moi, j'ai dit en riant, que j'étais toute disposée à obéir à la constitution, et à m'engager à ne lire aucune Bible française. De fait je n'ouvre que mes Bibles allemandes. »

La lecture de la Bible était une chose à laquelle la duchesse

(1) *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, t. VI, p. 284.

(2) Charles de Bavière Simmaran succéda, en 1680, à Charles-Louis son père. Il mourut en 1685 sans postérité. L'électorat palatin du Rhin passa après lui à la maison de Neubourg.

(3) La *Constitution* ou *Bulle Unigenitus* par laquelle le pape condamna cent une propositions contenues dans les *Réflexions morales* du Père Quesnel.

d'Orléans tenait beaucoup, et une pratique qu'elle n'a jamais abandonnée. Elle y revient souvent dans sa correspondance avec les siens. « Je ne manque jamais de lire la Bible; hier, je lus les psaumes 54 et 55, les chapitres 14 et 15 de saint Matthieu, et 3 et 4 de saint Jean. » (18 avril 1705.) — « Je ne sais pas s'il y a en anglais des livres de piété plus attrayants que ceux qui sont écrits en français et en allemand; je les trouve tous extrêmement ennuyeux, excepté la Bible, dont je ne me lasse jamais. » (14 avril 1707.) — « La Bible est une bonne et saine nourriture et, de plus, fort agréable. J'ai trois belles Bibles : celle de Merian, que ma tante l'abbesse de Maubuisson (1) m'a laissée; une édition de Lunebourg, qui est fort belle, et une autre que la princesse d'Oldenbourg (2), fille de la princesse de Tarente, m'a envoyée l'an passé. Elle est comme ma personne, petite et grosse; mais ni l'impression, ni les gravures ne sont aussi belles que chez les deux autres. » (27 avril 1719).

Cette saine nourriture de la parole révélée contribua plus que toute autre chose à entretenir dans son cœur ces principes de vérité et de tolérance qu'elle a toujours conservés, malgré l'influence contraire du milieu dans lequel elle était condamnée à vivre. « Il est déplorable, écrivait-elle en 1697, que les prêtres fassent que les chrétiens soient tellement divisés entre eux. Les trois religions chrétiennes n'en formeraient qu'une seule si l'on suivait mon avis; on ne s'informerait pas de ce que croient les gens, mais s'ils vivent conformément à l'Evangile, et on prêcherait contre ceux qui mènent une mauvaise conduite. On laisserait les chrétiens se marier entre eux et aller à l'église où ils voudraient, sans y trouver à redire; il il y aurait alors plus d'harmonie qu'il n'y en a à présent. » (22 janvier 1697.)

(1) Louise, sœur, comme Sophie de Hanovre, de l'électeur palatin Charles-Louis, avait embrassé le catholicisme en France et devint, en 1664, abbesse de Maubuisson. Elle mourut en 1709.

(2) Elisabeth de la Trémoille, mariée au comte d'Oldenbourg, était fille d'Amélie de Hesse-Cassel, et par conséquent cousine germaine de Madame. Elle se montra, ainsi que sa mère, sincèrement attachée au protestantisme.

Il n'est pas difficile de se figurer l'état de gêne et de compression dans lequel était cette âme ardente, ce cœur expansif, cet esprit naturellement ouvert. Forcée de se contraindre à l'égard de toute manifestation extérieure, entourée de gens sur l'affection desquels elle était loin de pouvoir compter, obligée de s'observer, de se surveiller sans cesse, elle ne pouvait pas même s'exprimer à cœur ouvert dans sa correspondance avec les membres de sa famille, car elle savait fort bien que toutes les lettres qu'elle écrivait étaient ouvertes avant de partir pour leur destination, et qu'il en était de même de celles qu'elle recevait de sa chère Allemagne (1). A peine osa-t-elle une fois ou deux exprimer à sa sœur un regret, un sentiment de compassion au sujet de l'affreuse dévastation du Palatinat. Quant à la question des persécutions, il est bien évident qu'elle lui était absolument interdite. Une fois pourtant, en 1705, au temps des exécutions militaires dans les Cévennes, elle s'aventura à dire : « Je n'ai nullement approuvé qu'on maltraitât ici les réformés; mais l'on voit bien qu'il ne faut s'en prendre qu'à la politique; ce sont d'ailleurs des sujets qu'on peut traiter en tête-à-tête, mais qu'il ne faut pas aborder par la voie de la poste. » (18 avril 1705.) Hélas ! où étaient pour la pauvre femme ces tête-à-tête où elle eût pu s'exprimer librement et vider son cœur oppressé? Une autre fois encore, après la prise de Barcelone, déplorant le sang répandu pour un prince peu digne de l'affection de ses peuples, elle se permet d'ajouter : « Les maudits moines craignaient de ne pas pouvoir vivre autant à leur guise sous le roi de France, et de ne pas être aussi respectés qu'ils l'étaient, aussi ont-ils prêché dans toutes les rues qu'il ne fallait pas se rendre; si l'on suivait mon avis, on mettrait ces coquins aux galères, au lieu des pauvres réformés qui y pâtissent. » (14 octobre 1714.) Plus tard, sous la régence de son fils, se sentant pro-

(1) « Du temps de M. Louvois, on lisait toutes les lettres, aussi bien qu'à présent, mais on les remettait du moins en temps convenable; maintenant que ce crapaud de Torcy a la direction de la poste, les lettres se font attendre un temps infini. » (19 février 1705.)

bablement un peu plus libre, elle se permit d'exprimer ce qu'elle pensait au sujet du rôle de Madame de Maintenon dans la question des persécutions. « Si elle était morte il y a trente ans, écrivait-elle en 1719, tous les pauvres réformés seraient encore en France, et leur temple de Charenton n'aurait pas été rasé. La vieille sorcière a été, avec le jésuite le père La Chaise, la cause de tout cela; à eux deux ils ont produit tout le mal. » (13 mai 1719.) — « Elle et les jésuites ont persuadé au roi que s'il persécutait les réformés, il effacerait ainsi devant Dieu et devant le monde le scandale de ses adultères; c'est ainsi qu'il a été trompé. » (6 juillet 1719.)

A part ces essors quasi involontaires de sentiments constamment refoulés, Madame la duchesse d'Orléans a gardé sur le sujet si délicat du sort des réformés un silence forcé que le gouvernement de son fils l'obligea à maintenir encore. Conséquence de la fausse position où son abjuration non consciencieuse l'avait mise, cette obligation constante de réprimer les mouvements de son cœur et de dissimuler ses impressions, en fut le châtiment quotidien. Ses principes de tolérance, qu'elle met en avant dans toutes les occasions, les allusions qu'elle fait au catéchisme de Heidelberg dont s'était nourrie son enfance, ses réflexions sur les catholiques français, sur les ecclésiastiques, sur la dévotion qui s'affichait au sein d'une cour si profondément corrompue, sur la rareté de la foi chrétienne, sur les vices qui n'inspiraient plus aucune honte, tout, jusqu'au soufflet retentissant qu'elle appliqua sur la joue de son fils, dans la galerie de Versailles, au moment de la décision de son mariage avec Mademoiselle de Blois, fille adultérine du roi, révèle ces principes de vraie moralité et de sereine religion qu'elle avait sucés avec le lait protestant. Et si, en l'entendant exprimer à plusieurs reprises ses préférences pour le célibat, on est naturellement conduit à trouver dans ses paroles une révélation douloureuse sur les amertumes de son intérieur domestique, si, en exprimant le regret que ses petites-filles ne soient pas mortes en bas âge,

elle révèle assez clairement ses sentiments intimes sur l'immoralité des membres de sa famille, ne serait-il pas permis de chercher à discerner sa vraie pensée, lorsqu'elle dit combien « un bon plat de choucroute et des saucissons fumés, une soupe aux choux et au lard, une bonne soupe à la bière, » lui paraîtraient un régal royal et feraient bien mieux son affaire que toutes les délicatesses des tables de Versailles ou de Marly? Sous cette apparence grossière, la pauvre âme n'aspirait-elle pas à une autre nourriture que celle que lui offrait le milieu dans lequel elle était condamnée à vivre; ne retournait-elle pas avec un profond sentiment de regret à ces beaux jours de son adolescence, où la religion pure de l'Evangile l'enveloppait de sa vivifiante atmosphère?

Et n'est-ce pas ce qu'on peut conclure de l'habitude qu'elle avait conservée de s'édifier secrètement en répétant les chants religieux qu'elle avait appris dans son enfance, habitude qui donna lieu à une touchante aventure dont elle avait conservé un doux souvenir. «Vous auriez tort de croire, écrivait-elle à sa sœur, que je ne chante jamais les psaumes ou les cantiques luthériens; je les chante souvent et je les trouve fort consolants. Il faut que je vous raconte ce qui m'est arrivé à ce sujet il y a plus de vingt-cinq ans. Je ne savais pas que M. Rousseau qui a peint l'orangerie de Versailles était un réformé; il était à travailler sur un échafaudage et moi, me croyant seule dans la galerie, je me mis à chanter le sixième psaume. J'avais à peine achevé le premier verset, que je vois quelqu'un descendre en toute hâte de l'échafaudage, et tomber à mes pieds : c'était Rousseau; je crus qu'il était devenu fou. « Bon Dieu ! lui dis-je, qu'avez-vous, Rousseau? » Il me répondit : « Est-il possible, Madame, que vous vous « souveniez encore de nos psaumes et que vous les chantiez? « Que le bon Dieu vous bénisse, et vous maintienne dans ces « bons sentiments! » Il avait les larmes aux yeux. Il partit quelques jours après; je ne sais ce qu'il est devenu; mais en quelque lieu qu'il se trouve, je lui souhaite toute sorte de pros-

périté; c'est un homme très-estimable, et un excellent peintre à fresque. » Plus tard la princesse se souvenait encore de lui, car elle écrivait : « J'ai appris que ce Rousseau, dont je vous ai parlé et qui m'avait entendu chanter des psaumes dans l'orangerie, est mort en Hollande; cela m'a fait de la peine. »

Des souvenirs constants vers le passé, voilà ce qui dénote les sentiments profonds qu'elle avait conservés et qu'elle nourrissait sans cesse, et qui furent la base de ce noble caractère, auquel ont rendu justice des hommes d'un jugement sévère et peu disposés à la flatterie. « Madame, écrivait entre autres le duc de Saint-Simon, était forte, courageuse, franche, droite, bonne, bienfaisante, noble et grande en toute manière; capable d'une amitié tendre et inviolable. Elle ne manquait pas d'esprit, et ce qu'elle voyait, elle le voyait bien. »

« Une noble franchise, tel est également le témoignage que lui a rendu Massillon, si ignorée dans les cours, et qui sied si bien aux grands, la rendit toujours respectable au roi. Il trouvait en elle, ce que les rois ne trouvent guère ailleurs, la vérité. Plus éloignée encore par l'élévation de son caractère, que par celle de sa naissance, d'une basse adulation, elle n'employa jamais pour plaire que sa droiture et sa candeur » (1).

A quelle source remontent en réalité toutes les douleurs, toutes les amertumes d'Elisabeth-Charlotte de Bavière, et à quoi doit-on attribuer ce qui lui a manqué en fait de développement religieux et moral, sinon à cette déplorable abjuration qui a flétri son existence? Le jour où la naïve et généreuse princesse palatine vint, en qualité de duchesse d'Orléans, s'asseoir sur le premier degré du trône de France, tout fut changé dans les conditions de son existence morale, aussi bien que de sa vie extérieure. La première messe que ses oreilles entendirent dans la chapelle de Versailles, riva sur elle une chaîne dont elle ne put plus se défaire et dont elle eut à porter

(1) *Oraison funèbre de Madame duchesse d'Orléans,* p. 195.

le poids jusqu'à la fin de ses jours. Triste exemple de cet esclavage spirituel auquel Louis XIV voulut astreindre toutes les consciences de son royaume, et qu'il allait avoir habituellement sous ses yeux dans le sein de sa propre famille!

§ 2. — Madame de Maintenon.

Ce fut bien plus près de lui encore que le puissant monarque eut un autre spécimen de ces nouveaux catholiques auxquels leurs antécédents imposaient de toute nécessité un rôle bien délicat. On sait la haute influence que parvint à exercer sur lui et sur toutes les affaires religieuses du royaume, Madame de Maintenon, cette femme qui, introduite à la cour et dans l'entourage immédiat du roi, en qualité de gouvernante des enfants de Madame de Montespan, y occupa bientôt une place si importante et si équivoque.

Nous n'avons pas à retracer ici l'histoire de la célèbre petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, depuis les années pénibles de sa jeunesse, jusqu'à l'époque où, conformément à l'un de ses vœux enfantins, elle fut en réalité, quoique sans en porter le titre, « reine de France et de Navarre. » Portée aux nues par ses admirateurs, envisagée par eux comme une sainte, elle est jugée, en revanche, avec une extrême sévérité, par ceux qui ne voient en elle qu'astuce et hypocrisie, ambition désordonnée et besoin ardent de domination. Pour nous, c'est sa qualité de nouvelle catholique, qui, seule, doit maintenant être l'objet de notre étude.

Issue d'un aïeul qui avait joué un grand rôle dans le parti réformé au temps des guerres religieuses, la jeune Françoise d'Aubigné avait dû être élevée dans le calvinisme, et l'avait été en effet, non par sa mère qui était catholique, mais par sa tante, sœur de son père, Madame de Villette. Par une conséquence des malheurs de sa famille, elle fut remise en d'autres mains et confiée par une parente de sa mère, Madame de Neuillant, aux Ursulines de Niort, qui ne réussirent à

la convaincre ni par leurs raisonnements, ni par leurs caresses. Les Ursulines de la rue Saint-Jacques à Paris, chez lesquelles elle fut placée plus tard, eurent plus de succès, et c'est dans l'église de leur couvent qu'elle fit sa première communion. Elle accepta, paraît-il, tous les dogmes de l'église romaine, sauf celui de la damnation éternelle de tous les hérétiques. « Il fallut absolument, dit à ce sujet l'un de ses biographes, quand elle entra dans la vraie religion, qu'on lui permît de se réserver quelques places dans le ciel, pour ceux de ses parents ou de ses amis, qui étaient dans la fausse. On savait, ajoute-t-il avec une ironie assez peu dissimulée, qu'elle ne serait pas longtemps dans l'église romaine, sans acquérir ce zèle charitable qui hait sans réserve l'erreur, et damne peut-être sans pitié, l'hérétique » (1).

L'événement semble bien avoir réalisé la prévision malveillante et irrespectueuse de l'esprit fort, car le zèle ardent manifesté par Madame de Maintenon pour la conversion des réformés, et en particulier de ceux qui appartenaient à sa propre famille, prouve le progrès de ses convictions intimes dans le sens de cette prévision. On a cité souvent le passage de ses lettres de différentes époques, démontrant comment, sous l'influence du Père La Chaise et des autres directeurs attitrés de la conscience du roi, elle est arrivée progressivement, non pas seulement à subir comme inévitables, mais à approuver et à provoquer des rigueurs dont antérieurement elle aurait repoussé la seule idée avec indignation. Après avoir écrit à son frère pour lui recommander de n'employer dans ses œuvres de conversion que la douceur et la charité, elle en venait peu à peu à des sollicitations plus pressantes. « Madame d'Aubigné devrait bien convertir quelqu'un de nos jeunes parents. Je crois qu'il ne demeurera de huguenots en Poitou que nos parents; il me paraît que tout le peuple se convertit; bientôt, il sera ridicule d'être de cette religion-

(1) La Baumelle, *Mémoires*, t. I, p. 111.

là. » Puis, pour joindre l'exemple au précepte, elle faisait enlever la jeune fille de son cousin, le marquis de Villette, pour la conduire à Saint-Germain et l'éblouir par la magnificence de la messe royale. A propos de la dépopulation du Poitou, bien loin d'être touchée des malheurs de ses anciens coreligionnaires et de ses amis d'autrefois, elle ne craint pas d'écrire à son frère, tant elle s'était déjà accoutumée aux persécutions violentes : « Je vous prie, employez utilement l'argent que vous allez avoir. Les terres en Poitou se donnent pour rien ; la désolation des huguenots en fera encore vendre. Vous pouvez aisément vous établir grandement en Poitou. »

On peut juger, par quelques-unes de ses lettres, de la part qu'a eue Madame de Maintenon dans tout ce qui s'est fait à la triste époque de la Révocation. « Le roi, écrivait-elle en 1681, commence à penser sérieusement à son salut et à celui de ses sujets ; si Dieu nous le conserve, il n'y aura plus qu'une religion dans son royaume. C'est le sentiment de M. de Louvois, et je le crois là-dessus plus volontiers que M. Colbert, qui ne pense qu'à ses finances et presque jamais à la religion. » (24 août.) Deux ans plus tard, elle écrivait à la même personne, Madame de Saint-Géran : « Chacun songe à ses affaires, et moi à mon salut. On est fort content du Père de La Chaise ; il inspire au roi de grandes choses. Bientôt, tous ses sujets serviront Dieu en esprit et en vérité. » Puis elle indique ce projet de l'institution de Saint-Cyr, qu'elle rêvait comme un puissant moyen de conversion. « Vous savez mon dessein d'élever, avec la petite de Murçay, quelques demoiselles de parents huguenots et pauvres : ce sera une bonne œuvre. » (20 décembre 1683.) « Je veux contribuer de mon côté au grand ouvrage de la conversion de nos frères égarés : ces pauvres filles m'en auront une obligation infinie et en ce monde et en l'autre. » (14 juin 1684.) « Le roi, écrivait-elle encore en 1684, a dessein de travailler à la conversion des hérétiques. Il a souvent des conférences là-dessus avec M. Le Tellier et M. de Châteauneuf, où l'on voudrait

me persuader que je ne serais pas de trop. (Quelle modestie et quel aveu caché sous l'ambiguïté du langage!) M. de Châteauneuf a proposé des moyens qui ne conviennent pas; il ne faut pas précipiter les choses : il faut convertir et non pas persécuter. (Qu'avait-on fait jusqu'alors?) M. de Louvois voudrait la douceur, ce qui ne s'accorde point avec son naturel et son empressement de vouloir finir les choses (1) : le roi est prêt à faire tout ce qui sera jugé le plus utile au bien de la religion. Cette entreprise le couvrira de gloire devant Dieu et devant les hommes : il aura fait rentrer tous ses sujets dans le sein de l'Eglise, et il aura détruit l'hérésie, que tous ses précédesseurs n'ont pu vaincre. » (13 août 1684.) Enfin, après cet acte de révocation dont on attendait tant de succès, et dont on espérait tant de gloire, elle écrit encore à la même confidente : « M. Le Tellier est à l'extrémité : depuis qu'il avait signé l'édit, il se portait mieux; la fièvre l'a repris avec beaucoup de violence : on n'en espère plus. Le roi est fort content d'avoir mis la dernière main au grand ouvrage de la réunion des hérétiques à l'Eglise. Le Père de La Chaise a promis qu'il n'en coûterait pas une goutte de sang, et M. de Louvois dit la même chose. (On voit de quelles illusions volontaires on se plaisait à se bercer, combien on cherchait à aveugler le roi et à lui fermer les yeux sur ce qui s'était déjà passé, sur les horreurs des dragonnades et sur tout ce qui se prévoyait encore.) « Je suis bien aise que ceux de Paris aient entendu raison; Claude était un séditieux qui les confirmait dans leurs erreurs; depuis qu'ils ne l'ont plus, ils sont dociles. » (En effet, ils ont laissé démolir leur temple de Charenton.) « Je crois bien comme vous (ici, la conscience semble reprendre ses droits en quelque mesure), que toutes ces conversions ne sont pas également sincères; mais Dieu se sert de

(1) En effet, c'était Louvois qui, en mars 1681, avait envoyé dans le Poitou un régiment de cavalerie, en recommandant à l'intendant Marillac, de la part du roi, de continuer à donner ses soins aux conversions. L'expérience lui avait, paraît-il, laissé quelques doutes sur l'opportunité de ce moyen de prosélytisme. Mais il ne tarda pas beaucoup à y revenir.

toutes voies pour ramener les hérétiques. Leurs enfants seront du moins catholiques. Si les pères sont hypocrites, leur réunion extérieure les approche du moins de la vérité ; ils en ont les signes de communs avec les fidèles. Priez Dieu qu'il les éclaire tous ; le roi n'a rien plus à cœur. » (25 octobre 1685.) (1).

Nous avons rappelé déjà l'enlèvement de la jeune de Villette et l'incarcération de M. de Sainte-Hermine. Ajoutons encore ici, comme preuve directe de la participation de Madame de Maintenon à l'œuvre des conversions forcées, la lettre suivante adressée, le 15 avril 1686, par Louvois à l'archevêque de Paris : « Monsieur, ce billet est pour vous donner avis que j'envoie à M. de la Reynie les ordres du roi pour faire arrêter Madame d'Haucourt et la conduire à l'abbaye de Port-Royal. C'est Madame de Maintenon qui l'a demandé au roi. Je suis, etc. »

Il n'est pas difficile de reconnaître dans toute la conduite de Madame de Maintenon, et dans l'attitude qu'elle se vit contrainte de prendre à l'égard de la question des conversions, l'influence prédominante de sa position d'ancienne hérétique. Elle en fait elle-même l'aveu direct à diverses fois. Un jour qu'elle s'était laissée aller, paraît-il, à exprimer quelque répugnance au sujet des violents moyens qu'on pensait à mettre en œuvre, et que l'on discutait dans un de ces conseils royaux, où l'on voulait bien lui persuader qu'elle n'était pas de trop, le roi lui dit : « Je crains, Madame, que le ménagement que vous voudriez qu'on eût pour les huguenots ne vienne de quelque reste de prévention pour votre ancienne religion. » Elle n'eut sans doute pas besoin d'en entendre davantage. La condition du maintien de sa faveur lui était nettement posée. Et le souvenir que les réformés eux-mêmes avaient de son origine protestante, et les espérances que quelques-uns d'entre eux avaient peut-être conçues à son su-

(1) *Lettres*, t. II, p. 134, 119, 147, 149, 152.

jet lui traçaient aussi son chemin. Ce n'est pas sans un profond dépit qu'elle disait : « M. de Ruvigny veut encore que je sois calviniste dans le fond du cœur; il èst aussi entêté de sa religion qu'un ministre. » (26 août 1681.) Ailleurs, elle disait encore au sujet de ce fidèle député général des Eglises : « Ruvigny est intraitable; il a dit au roi que j'étais née calviniste, et que je l'avais été jusqu'à mon entrée à la cour. Ceci m'engage à approuver des choses tout opposées à mes sentiments. » En faudrait-il plus que cet aveu pour faire toucher au doigt ce qu'avait de faux, de funeste, de profondément immoral, au point de vue de la conscience, la position de cette femme, qui devait à tout prix protester contre son ancienne religion, et abolir tous les vestiges compromettants qui pouvaient en être demeurés en elle? Elle n'a que trop réussi à démontrer aux huguenots qu'elle n'avait plus rien de commun avec eux!

JULES CHAVANNES.

(*La fin prochainement.*)

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

L'ÉGLISE D'ORLÉANS EN 1566

LETTRE DE THÉODORE DE BÈZE A L'ÉGLISE D'ORLÉANS

A PROPOS DE DU ROZIER ET DE BARON

Lettre sans date, mais évidemment écrite peu de temps après le second synode de Paris (25 décembre 1565), où furent condamnées les opinions de Jean Morély, qui, dans son *Traité de la discipline et police chrétienne*, revendiquait pour l'assemblée entière des fidèles le droit de juger en dernier ressort les questions de doctrine et de mœurs. Morély comptait, à ce qu'il paraît, des partisans dans l'Eglise d'Orléans. Deux ministres, Sureau Du Rozier, qui devint plus tard tristement célèbre par son apostasie, et Baron, partageaient ses sentiments. L'Eglise était

troublée. Tel fut le motif de l'intervention de Th. de Bèze. A défaut de Calvin, nul ne pouvait rappeler mieux que lui les liens qui unissaient l'Eglise de Genève à celle d'Orléans, alors placée sous la sage direction de Nicolas Des Gallars, ancien secrétaire et collègue du réformateur. Voir sur les opinions de Morély, et sur le jugement qu'en portaient Jeanne d'Albret et Coligny, le *Bulletin*, t. XVI, p. 64 et 65.

Messieurs et très chers frères, il y a longtemps que nous n'avons eu occasion et désir de vous escrire, ne nous ayant esté possible de n'estre bien forts esmeus en nous mesmes, après avoir entendu non seulement la division que le père de discorde a semé entre vous, mais aussy par quels moyens un tel mal est advenu, tels et si estranges qu'il ne s'est peu ni deu faire que nostre tristesse n'en soit redoublée. Toutefois l'espérance que nous avions que ceulx là qui avoient fait la playe vous ayderoient d'eux mesmes à la guérir, et puis aussy la crainte que nous avions qu'en poursuivant cest affaire on n'estimast que nous fussions poussés de quelque affection particulière, nous ont gardés jusques à présent non seulement d'envoyer pardelà, comme nous en avons esté tout prests quelquefois, mais qui plus est de vous en escrire un seul mot jusques à maintenant qu'il nous a esté impossible de nous contenir davantage. Il a esté un temps duquel la mémoire est encores si récente que ceulx auxquels nous nous adressons ne le sçauroyent avoir oublié quand ils le voudroyent, qu'en choses de moindre conséquences beaucoup, ceste pauvre église qui vous a engendrez au Seigneur par la grâce, soit qu'on le recongnoisse ou non, avoit quelque authorité maternelle envers vous, et si les Eglises relevoient quelque droict sur ceulx qu'elles envoyent de par le Seigneur, ce que toutefoys nous ne disons, nous en pourrions user en bonne conscience à l'endroit de ceulx desquels nous nous pleignons devant Dieu, devant vous et devant eux mesmes. Depuis ce temps la ceste Eglise n'a point changé, grâces à Dieu, de doctrine ny de discipline, ny d'affection, combien qu'elle ait faict une grande perte en la personne de celuy lequel nous estimons aujourd'huy bien heureux entre autres raisons d'autant qu'il ne voit et n'oit point ce qu'il nous fault veoir et ouir maintenant (1).

(1) Allusion à la mort de Calvin, *allé à Dieu*, selon l'expression du registre genevois, le 27 mai 1564.

Sans user de plus grands circuits, c'est de vous monsieur du Rozier et de vous monsieur Baron, desquels nous nous plaignons devant la compagnie de laquelle vous estes membres de par Dieu et toutesfois par nostre moyen, puisqu'il lui a pleu. Nostre compleinte est générale d'un costé et particuliere de l'autre. Le général est qu'estans membres d'une mesme et seule Eglise de Jesus Christ avec vous, il ne se peult ny doit faire que la playe que vous avez faite par delà ne nous tousche jusques au vif. Vous savez que si nous n'eussions estimé que vous deussiez entièrement et de poinct en poinct cheminer d'un pied avec vos frères et les nostres, nous n'en eussions jamais envoyé. Mais force nous est maintenant de crier devant Dieu qu'en cela vous nous avez trompés. Nous ne doutons point aussy qu'entrant en vostre ministère vous n'ayez promis ce que vous impugnez maintenant. Considerez au nom de Dieu jusques où ceste faulte s'estend. Vous n'ignorez que là est l'authorité des Synodes légitimes, et comme Dieu en est le garent; pensez y bien pour l'honneur de Dieu, car vous ne mesprisez pas seulement le Synode auquel vous avez este présenté et duquel vous savez que la sentence fut promulguée en pleine prédication a vostre seu, comme vous l'avez entendu par ceux qui y estoient, mais aussi plusieurs autres et généraux et particuliers auxquels vous ne sauriez reprocher en bonne conscience ny tyrannie, ny ignorance, ny négligence. Si avec cela nous vous alléguons la sentance donnée en ceste Eglise tant contre le livre que contre la personne dont il est question, il y en aura peult estre qui diront que nous voulons confermer l'opinion de ceulx qui mettent en avant (et loué soit Dieu que c'est contre vérité) que nous voulons nous faire nouveaux papes. Mais cela ne nous gardera point de vous remonstrer à tous deulx que plus vous mespriserez la bonne conscience, le savoir et l'advis sincère et entier de ce grand serviteur de Dieu sans lequel rien n'a esté faict en cest affaire, et le tout avec bonne cognoissance de cause, plus vous vous monstrerez dignes d'estre vous mesmes mesprisés en l'Eglise de Dieu. Si vous alléguez vostre conscience, estimez vous que tant de serviteurs de Dieu l'ayent moins droite que vous, et si chascun vouloit suivre son advis, comme vous faictes le vostre, où seroit l'Eglise du Seigneur? S'il est question du zèle, en avez vous plus grande mesure que tous les autres? Etes-vous plus clairvoyans que ceulx desquels Dieu s'est servy pour vous ouvrir les yeux?

Nous ne savons si vous le pensez, combien que vous donniez occasion par vostre procédure de penser qu'il soit ainsi, mais si vous vous estes oubliés jusques là, force nous est de vous dire au nom de Dieu qu'il faudra qu'en brief vous sentiez que vault ceste sentence tant de fois réitérée en l'escriture que Dieu résiste aux orgueilleux. Et defaict nous en voyons déjà, à notre grand regret, un témoignage trop évident, d'autant qu'il n'est possible que vous ayiez aucunement adhéré à un si sot et impertinent, si malheureux et seditieux livre, que Dieu n'ait retiré de vous une bonne partie de l'esprit qu'il vous avoit donné.

Quant au particulier, il fault que nous nous adressions à vous monsieur Du Rozier, pour vous dire que la révérence que devez à ceste ville, esglise et escole, et la cognoissance que devez avoir de nostre conscience et conversation, devoyent bien avoir le credit envers vous de ne prester point l'oreille à un tel détracteur et calumniateur qu'estoit Morely lorsque vous avez esté son intime et familier amy. Nous disons davantage (et vostre conscience peult rendre temoignage si nous disons vérité ou non) que quand la cause de Morely eust esté au reste bonne et sincère (ce que ne sauriez ny devez dire à bon droict) si est ce que ses erreurs es matières de telle consequence, ses entreprises contre la restitution des Synodes, son outrecuidance contre ses pasteurs, son hypocrisie en toute sa procédure, ses détractions et calumnies tant énormes contre tels personnages, le vous devoyent bien faire cognoistre et fuyr pour tel qu'il estoit, Dieu vueille que maintenant il soit si bien changé qu'il ne le soit plus. Cependant nous ne pouvons vous dissimuler qu'il nous semble qu'en c'est endroit vous ne vous estes assez souvenu de ce qu'un enfant non ingrat doit à ses pères, le vray frère à ses frères, et pour la fin ce qu'une bonne conscience doit à Dieu. Car encore que nous présumions par charité que vous n'avez adhéré à telles et si grandes faultes, si ne debviez vous au desceu de vos frères avoir telle participation de tous conseils avec un tel esprit. Et ses escrits montrent assez jusques où vous luy avez contrarié.

Si ces choses vous semblent bien rudes, cognoissez par là combien est grande la tristesse que vous donnez, non point proprement pour nostre respect, qui sommes, graces à Dieu, accoustumés de cheminer au travers de bonne et mauvaise renommée, mais pour le dommage qu'en reçoit l'Eglise, et pour le tort que vous vous faictes

à vous mesmes, après avoir esté nouvellement honoré du Seigneur jusques à souffrir pour son sainct nom. Or, messieurs et très chers frères, toute ceste compleinte ne tend nullement à reproches, ny a croistre le mal qui n'est desja que trop grand, mais seulement à deux poincts : Le premier à ce que vous vous conjoingnez avec nous pour amener nos deux frères susdicts au chemin duquel ils se sont detraqués, ce qui nous sera une nouvelle aussy joyeuse et aggréable comme il nous a esté et est encore bien grief d'entendre que tel inconvenient soit advenu. Bref, très chers frères, nous faisons comme une mère qui vous avoit envoyé deux de ses fils enfans qu'elle craint d'avoir esgarés, lesquels maintenant elle vous redemande avec pleintes et gémissemens, estimant qu'ils lui seront restitués quand ils seront bien rejoincts avec vous.

Le second poinct est pour vous advertir qu'au nom de Dieu qui vous a faict tant de graces, vous soyez mieux unis et conjoincts en un mesme esprit, ayant tousjours devant les yeulx et la doctrine et la discipline par lesquelles vous avez esté engendres, nourris et si heureusement entretenus jusques en l'aage où vous estes, vous gardant bien de tout esprit d'orgueil et de légèreté dont procèdent les divisions, et enfin les ruines des Eglises. Qu'il vous souvienne aussy de qui vous avez receu ces choses dès le commencement, non pas pour vous assujettir aux hommes, mais d'autant que Dieu a tellement scellé en vous et en nous la vocation de tels personnages que vous ne pouvez douter qu'ils n'ayent esté vrays organes du Seigneur, et ce sera le moyen de vous garder de tous esprits legers et volages qui soubs ombre d'une vaine apparence ont accoustumé de seduire ceulx qui ne se repentent jamais que trop tard de les avoir suivis.

Et vous mes frères, desquels nous nous sommes pleincts cy dessus à nostre très grand regret, nous vous exhortons comme serviteurs de Dieu avec nous, et prions comme freres bien aimés, par la compassion que Jesus Christ nostre Seigneur nous porte, que vous donniez lieu à nos admonitions procédantes d'une vraye et sincere charité envers vous, et qu'autant que vous nous avez contristés en vous estant ainsi divisés d'avec nous, vous nous resjouissiez maintenant par une vraye déclaration du désir que nous vous souhaitons d'estre desormais plus soigneux de n'avoir point d'yeulx ni de pieds à part, mais de veoir et cheminer d'un commun accord avec le reste de vos frères, jusques à ce que nous soyons arrivez à ce vray repos

auquel mesme nous avons charge d'amener et attirer ceulx qui nous sont commis.

Messieurs et très chers frères, la presente vous servira, s'il vous plaist, d'un certain temoignage de nostre cœur et de l'affection que nous vous portons, qui fera, comme nous espérons, que vous excuserez toute l'aspreté et rudesse qu'aucuns y pourroyent trouver, qui sera l'endroit où nous prierons nostre bon Dieu et père qu'en rompant tous les desseings et complots de Sathan et nous fortifiant par son Sainct Esprit, il nous conserve et par dedans et par dehors, et parachève son œuvre au milieu de nous à son honneur et gloire et au salut de tous ses paouvres enfans.

TH. DE B.

(Minute originale. Bibl. de Genève, vol. 117.)

COPIE DE FRAGMENTS DES REGISTRES

DE L'ÉTAT CIVIL DES PROTESTANTS

DÉTRUITS PAR L'INCENDIE DU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS, EN 1871 (1)

ANNÉE 1618.

fº 25. rº. — 4 février 1618... baptisé par mr Durant, *au presche du matin.*

fº 25. rº. 4 février 1618... baptisé par mr *Dumoulin,* au catéchisme.

fº 26. rº. — du Dimanche 25 febvrier 1618 Pierre Coru fit présenter un sien filz au st baptesme par Jehan de la Soulay, *intendant de la maison de monsr de Chastillon,* et dame Louise du Virdun, et fut nommé Louis, aussy par mr *Durant.*

fº 26. vº.... presenté au baptme par Philippe de Monfues, *secrétaire de madame de La Trimouille* (le 17 fevrier 1618).

fº 27. rº. — baptisé par mr *Rivet,* ministre *de Touars.*

fº 27. vº. id. par mr *Rivet,* ministre à Touars.

(1) Voir le *Bulletin* de juin, p. 262.

fo 28. vo. baptême par mr *Blondel,* ministre de Meaulx.

fo 28. vo. le 6 may. baptisé par mr *Blondel.*

fo 29. ro. — le 10e may 1618 il est né un filz à Pierre *Marbault* secrétaire du roy et damoyselle Blanche, Magdelaine sa femme, lequel a esté présenté au st baptesme le Dimanche XIIIe dud. moys et nommé Pierre par messire de Launay sieur de Lamotte contrerolleur ordinaire des guerres et provincial en Picardie et dame *Anne de Mornay* femme de messire Jacques de Moncher sieur de *la Tabarrière.* aussi baptisé par mr *Du Moulin.*

fo 29. vo.— 20 mai 1618 baptême par mr *Viguer* ministre de *Blois.*

ibid. autres baptmes par mr Viguer.

fo 30. vo. 17 juin 1618 bapt. par *le ministre d'Amboise.*

fo 31. ro... parrain mr *Du Moulin* pasteur de l'Eglise réformée recueillie audit lieu de Charenton. — baptisé par mr *Durand.*

fo 31. vo. — bapteme par mr *Lhomme, ministre de Gergeau-sur-Loire.*

fo 32. ro.— 4 août 1618 baptême par mr *Imbert,* ministre d'Orléans.

fo 34. ro. du 14 septembre 1618 fut présentée au st baptesme Rachel de La Lande fille de Louys de La Lande et de damoyselle Marie Boudon, ses père et mère, par messire *Gaspar de Colligny sieur de Chastillon* et madame de *Sully,* parrain et marraine, baptizée par monsr Durant.

(signé Durant).

fo 35. ro = Du vendredy 24 aoust 1618, Marie de Bullion, fille de monsr me Pierre de Bullion sieur de Laye conseiller d'Estat en la court de parlement et de damoiselle Marie Hatte est née le jeudy 23 de ce mois et a été baptizée ce jourdhuy *en la ville de Paris* au logis dudict sieur de Bullion par monsieur *Du Moulin* pasteur de l'Eglise, député par le consistoire à cette fin suivant la permission de monsieur le lieutenant civil apposée au bas d'une requeste dudict sieur de Bullion. Le parrain a esté Hiérosme Groslet escuyer sr de l'Isle, et damoiselle Françoise de Bullion femme de monsr Hatte sr de St Marc, conseiller du Roy en ladicte cour, a esté marraine.

le fo 36 au bas porte les 4 signature conjointes.

18 octobre 1618.	De Montigny, Durant, Mestrezat.	Du Moulin,

f° 36. V°. — François de La Moussaye filz de monsieur le marquis de La Moussaye nasquit le mardi 16 octobre 1618 entre unze heures et minuict et fut présenté pour estre baptizé le 18e dudict mois par messire Françoys *de Roye* comte *de Roussy* et dame Marie *de Lanoue* dame de Chambret. baptizé par mr *Durant* au logis dudit seigneur marquis par l'ordonnance du consistoire après avoir veu la permission de mr le lieutenant civil.

(signé) Durant

f° 36 bis. r°. — 28 octobre 1618...... baptizé par mr *Durant au presche de relevée ou d'après disné.*

f° 37. v°. — Gaspar de Champaigne filz de hault et puissant seigneur messire Louys de Champaigne comte de la Suze et de haulte et puissante dame *Charlotte de Roye de Larochefoucauld* son espouse est né le cinquiesme novembre 1618 et a esté présenté au st baptesme en l'Eglise réformée establie à Charenton par hault et puissant seigneur monsr *de Chastillon* nommé *Gaspar de Colligny* et haulte et puissante dame Catherine de Champaigne marquise de La Moussaye le XXIIII dudict mois. baptizé par mr Du Moulin.

f° 39. V°. — Le mardi 16 octobre 1618 est né Maurice *de Colligny* filz de hault et puissant seigneur messire Gaspard de Colligny seigneur de Chastillon conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, gouverneur des villes de Montpellier et Aigues-Mortes, colonnel général de l'infanterie françoise entretenue par le roy ez provinces-Unies des Pays-Bas et de dame *Anne* de *Pollignac* sa femme, présenté au st baptesme en l'Eglise réformée de Charenton par monsr le Baron de Langran ambassadeur ordinaire de messeigneurs les Estats et monsr le baron de *Briquemault* pour et au nom de monseigneur le prince d'*Orange* et madame Marguerite *d'Ailly* vefve de deffunct hault et puissant seigneur messire François comte de Colligny sr de Chastillon admiral de Guyenne le Dimanche XXV novembre l'an mil six cent dix huit, baptizé par mr Dumoulin.

(Signé Du Moulin.

f° 38. V°. — baptême par mr Viguer *ministre de l'Eglise de Blois.*

f° 38. v°. — le 19 Xbre 1618, Antoine Provost fils de Jehan Provost fut baptizé au logis de mr Lecoq son grand père, *à cause de son*

indisposition, par m^r^ Pelot, *ministre de Vendosme,* présenté par m^r^ Coursault et m^lle^ Bazin.

f° 39. v°. — Année 1619.

6 janvier 1619. f° 39. v° — ..... fut baptizé le Dimanche 6e dudit mois par mons^r^ *Mestrezat pour ce que m^r^ Du Moulin qui faisoit le presche ledict jour tenoit un enfant.*

f° 40. R° — Théophile Tardif fils de m^r^ Jacques Tardif advocat à la cour de parlement et de damoiselle Marie Le Ray, ses père et mère, fut présenté au s^t^ sacrement du baptesme le dimanche 6e janvier 1619 par mons^r^ *Du Moulin* l'un des pasteurs de cette église et damoiselle de Lozerau, et fut baptizé par m^r^ *Mestrezat* pour ce que mons^r^ *Du Moulin,* encore qu'il fist le presche ne le baptisa pas, luy estant parrain.

f° 42. r°. — La sepmaine de mons^r^ *Mestrezat* le 10e février 1619. Suivent plusieurs baptêmes faits par Mestrezat et il signe après le dernier.

f° 42. v°. La sepmaine de m^r^ *Du Moulin,* le dimanche 17 février 1619.

f° 43. r°. La sepmaine de m^r^ *Durant* le dimanche 24 février.

f° 43. v°. La sepmaine de m^r^ Mestrezat le 3e mars.

f° 43. v°. La sepmaine de m^r^ Dumoulin, le 10 mars.

f° 44. r°. — La sepmaine de m^r^ Durant le 17 mars 1619.

f° 46. v° — baptême par le pasteur *d'Angers.*

f° 47. r° — le 29 mai 1619. — baptisé par mons^r^ *Du Chat* qui prescha ce jour-la.

Autres baptêmes par Du Chat.

V°. — Suivent partout les indications des pasteurs pour chaque semaine jusqu'à la fin de l'exercice.

f° 55. v°. — Année 1620.

f° 57. r°. — baptême *administré par mons^r^ Dumoulin à l'issue* de la prédication le 16 dud. mois.

Indication des semaines.

Ce *registre s'arrête au* 1er mars 1620.

QUATRIÈME REGISTRE

petit in-folio en peau de truie. — 68 feuillets de texte, et une table alphabétique des noms, il va de 1620 à fin 1625.

Ce registre n'est qu'une copie du registre original qui manque. — L'écriture de ce registre copié est une belle écriture lisible de fin du 17e ou début du 18e siècle.

Il porte un titre sur le dos. — Voici ce titre :

Baptêmes au temple de Charenton depuis 1620 jusques compris 1625 — Copie.

Na = j'ai retrouvé l'original. il est intitulé :

Registre ordinaire des Baptemes quy ce font et administrent en l'église Réformée de Paris recueillie à Charanton St Maurice, commenceant le mercredy premier jour de Janvier mil six cens et vingt, iceluy registre contenant quatre vingts dix-huit feuilletz dattéz cetuy compris dressé de l'ordonnance du Consistoire de la dite Eglise pour estre continue et servir ou il appartiendra.

signé Durant
Bigot.

fo 2 — Année 1620.

fo 9 — Jusqu'au 17 mai il n'y a pas d'autres noms et signatures de pasteurs en fonctions que ceux de *Durand*, *Mestrezat* et *Dumoulin*.

au folio 9. ro apparaît pour la première fois le nom de Drelincourt à la date du 17 mai, en ces mots :

(fo 9. ro) « Du XVII may 1620. monsr

« *Drelincourt*

« Chastophe George ...... baptisé par monsr *Drelincourt*.
autres baptêmes par Drelincourt et il signe

Drelincourt

fo 9. vo. .... baptisé par mr *Maurice* pasteur de l'église Daiguières en Provence.

fo 14. — baptême par mr Blondel, ministre de l'Eglise de Houdan.

La sepmaine de monsr *Drelincourt*.

f° 21 — ANNÉE 1621 commence

f° 30. R°. baptême par m^r^ Babinot ministre de l'église de Passavant.

f° 33 d^elle^ J. Leblanc femme d'Estienne de *Courcelles* pasteur de l'église de Fontainebleau.

f° 33 v°. — le 11 juillet mons^r^ Cameron prescha pour m^r^ Durant.

f° 34 ... et a été baptizé au logis de mons^r^ l'ambassadeur des Estats des Pays-Bas.

f° 35. r°. p^té^ au bapt^me^ le 8 7bre 1621 par noble homme *Jehan Androuet du Cerceau conseillier et architecte du roy.*

f° 38 — COMMENCE L'ANNÉE 1622.

f° 41. — registre des baptesmes faits et célébrés à Charanton St Maurice à commencer du jeudy   nov^bre^ cjvi xxii (1622) qui fut le jour du restablissement de l'exercice de l'église réformée de Paris recueillie audit lieu.

f° 41. v°. COMMENCE L'ANNÉE 1623.

f° 42. r°. Jean fils advoué de Jean Desfosses bourgeois de Paris et de Claude Pièques fut p̄nté par etc.

f° 42. v°. — Charles fils de Gilbert Voguin m^e^ passementier à Paris et de Jeanne Cousin sa femme nasquit le 8 février 1623 et fut p̄nté au s^t^ baptesme par m^r^ *Charles Drelincourt* ministre du s^t^ Evangile en l'église de Paris et Marguerite Bosleduc *fiancée* dud. sieur Drelincourt.

f° 49 — COMMENCE L'ANNÉE 1624.

f° 51. v°. baptisé par m^r^ Estienne de Courcelles ministre servant cy devant en l'église d'Amiens et estant de présent à Paris.

Ibid. baptême par le pasteur de l'ambassadeur des Etats.

f° 52. r°. — baptisé par le pasteur de m^r^ *De La Force* au lieu de m^r^ *Durand.*

f° 52. r°. — marraine Mme Lepin *sœur de monsieur Drelincourt* et fut baptisé par ledit s^r^ Drelincourt.

f° 55. r°. — baptisé par un pasteur de dehors au lieu de m^r^ Drelincourt.

f° 58 baptisé par un ministre étranger au lieu de mr Drelincourt.

f° 59. R°. — COMMENCE L'ANNÉE 1625.

f° 60. v°. = Hector fils de Hector Valre sieur de Meronville et de damlle Suzanne Bigot sa femme nasquit le 23 février 1625 et fut baptisé le jeudi 27 ensuyvant par le sieur Merlin l'un des pasteurs du conte de Carly ambassadeur extraordinaire du roy de la grande Bretagne et fut pn̄té *en l'hostel* du Sr Conte par Toussaint de l'Orme sr Desbordes et dame Marie Garrault femme de mr Bigot sieur de la Houville.

f° 62. V°. — le jour de l'ascension de nre Seig. Jésus Christ jeudy 8 de may 1625 à 6 hres 1/2 du matin damle Elizabeth des Champs, femme de M. Abel Brunier, conseiller et médecin ordinaire du roy et de monseigneur son frere accoucha à Paris en la rue St Thomas du Louvre d'un fils lequel fut pn̄té au baptesme le Dimanche après disnée jour de la Pentecoste XVIII de ce mesme mois par messire Jacques d'Ay conte de Carlille ambassadeur extraordinaire du roy de la grande Bretagne vers le roy très chrétien de France et de Navarre Louis XIII et dame Anne de *Poullignac* espouze de messire Gaspard de *Colligny* seigneur de Chastillon sur Loing mareschal de France et nommé Jacques par monsr Durand.

f° 64. V°... baptisé par monsr Daillé (en octobre 1625) lors ministre du St Evangile en l'église de Saumur.

Registre, petit in f° relié en parchemin, 35 folios plus une table, intitulé:

Régre des Baptesmes qui se font et administrent en l'Eglise réformée de Paris recueillie à Charenton St Maurice en et durant l'année mil six cent vingt six, iceluy regre contenant 45 feuillets, cottez, cestuy compris dressé de l'ordonnance du Consistoire de lad. Eglise pour estre continué et servir ou il appartiendra.

Cresse.

ANNÉE 1626.

f° 5. v°... fut baptisée par mr Tostard ministre de mr de la Trémoille en la place de mr Drelincourt le 12 février 1626.

fo 6. ro. — Charles Mestrezat fils de mr Jean Mestrezat l'un des pasteurs de ceste Eglise de Paris recueillie à Charenton St Maurice et de damoiselle Catherine Malapert sa femme nasquit le samedy 25e jour de febvrier 1626 et a esté baptisé à Charenton St Maurice par monsieur *Pereau* ministre de l'église de Lisy en la place dud. sr Mestrezat. Son parrain mr Charles Drelincourt aussy pasteur de cette église, sa marraine damoyselle Marie de Malapert femme de mr de Courcelles.

fo 15. ro. baptisé par mr   ministre de monsr de *La Force* en la place de monsr Drelincourt.

fo 17. vo. — baptesmes par Daillé.

fo 18. id. par id.

fo 19. — 30 août sepmaine de mr Daillé.

fo 21. ro. 20 7bre 1626... baptisé à Charenton St Maurice par mr *Jacobé* pasteur de l'église de Claye appellé pour faire la prédication à cause de l'indisposition de mr *Drelincourt.*

fo 24. vo. Du dimanche 18 octobre 1626, commencant la sepmaine de monsieur *Drelincourt*, monsr *Perreau*, ministre de l'Eglise de Lisy ayant presché à sa place.

Suivent des baptêmes par mr Peronel.

fo 34. Ro. du vendredy 25 jr de décembre 1626. jour de Noël.

Isaac Bazin fils de Jehan Bazin sr de Linaville coner du Roy secretaire et contrôleur général de la cavallerie legère et de damoiselle Henriette de *Louvigny*, sa femme nasquit à Paris le septième jour de décembre 1626, et fut baptisé le vendredi 25e jour dud. mois de décembre aud. Charenton St Maurice par M. Drelincourt. son parrain *Isaac Bazin* sr de Chenay *député* général des Eglises réformées de France, sa marraine damoiselle Elisabeth Venel femme de Théodore Bazin sr de Beaulieu conr notaire et secretaire du roy.

Drelincourt.

Regre des baptesmes, qui se font et administrent en l'Eglise réformée de Paris recueillie à Charenton St Maurice en et durant l'année *mil six cent vingt sept*, icelluy registre contenant 46 feuillets cottez cestuy compris, dressé de l'ordonnance du consistoire de lad.

Eglise pour estre continué et servir où il appartiendra avec le cinqme qui est marqué doublement.

Cresse.

fo 5. Vo Jean Estienne Le Blanc fils de Pierre Leblanc escuyer sieur de Beaulieu advocat en parlement et de damoiselle Magdeleine Brosse sa femme né le dernier jour de janvier 1627 à esté baptisé le onzième jour de février..... à Charenton St Maurice par mond. sieur Daillé et présenté au baptesme par Estienne Le Blanc, *escuyer sieur de Beaulieu pasteur en l'église de Senlis* et damoiselle Louyse de Prouville sa femme.

fo 8. vo. baptême par monsr Dumesnille, ministre de l'église de Caen, au lieu de monsieur Drelincourt.

fo XI. en mars 1627, baptesme par mr *De Langle,* ministre de l'église réformée de Rouen en la place de monsr Daillé.

fo 12. vo. — baptême par mr *Charles* ministre de Bevan en la place de M. Mestrezat.

fo 13. Vo. — Du mardy 30e jour de mars 1627, au logis de monsr l'ambassadeur de Hollande.

Jacques Degoriz fils de mr Degoriz conr du roy et contrôleur général de la marine de ponant et des fortifications de Normandie et de damoiselle Bernardine de Lorme sa femme nasquit le lundi 29e jr de mars 1627 et fut baptisé le mardy 30e jr dud. mois de mars aud. an, ensuyvant, au logis de monsr l'ambassadeur de Hollande etc. marraine la femme de mr de Montigny ministre de la parole de Dieu.

(signé) Mestrezat.

fo 14. vo. — parrain Jean Androuet *du Cerceau* architecte du roy.

fo 17 baptême par le *ministre* de *M. de la Force* en la place de mond. sr Mestrezat.

fo 17. ... M. *Herault*, ministre de l'église de..... en la place de mr Mestrezat.

fo 17. — M. de Vuiloux ministre de Rouen.

fo 19. — Du samedy 29 may 1627, jour de catéchisme.

Armand Fauvreau fils de Michel Fauvreau, *papiste,* cocher de mr Blondeau et de Judith Regnault faisant profession de la religion réformée, sa femme, nasquit le 24e jr d'avril 1627 et fut baptisé le samedy 29e jour de may audit an ensuyvant après le catéchisme à

Charenton St Maurice par mr Daillé, son parrain monsieur le marquis de *La Force*, sa marraine madamoiselle de *Castelnau* pour madamoiselle de *la Force* fille dud. sr marquis présente.

fo 19. vo. — Marraine delle Anne *Androuet du Cerceau* fille de deffunt mr du Cerceau, architecte du roy.

Année 1628.

Registre des baptesmes qui se font et administrent en l'église réformée de Paris recueillie à Charenton St Maurice en et durant l'année 1628, iceluy registre contenant 44 feuillets cestuy compris, dressé de l'ordonnance du consistoire de ladite église pour estre continué et servir comme il appartiendra.

Cresse.

fo 18. baptême par mr .... ministre de monsr le mareschal de *La Force* en la place de monsr Drelincourt.

VARIÉTÉS

LA BIBLIOTHÈQUE D'UN PASTEUR

A LA FIN DU XVIe SIÈCLE

Cum veteribus amicis, id est, cum libris nostris.
CICÉRON.

Il en est un peu des livres comme des amis. De leur choix, on peut facilement conclure à ce que vous êtes.

Pénétrez dans la bibliothèque d'un inconnu. A sa composition, à l'ordre qui y préside, à la place qui y occupe chaque écrivain, vous pourrez, presque à coup sûr, dire les goûts, les études, l'esprit du maître de la maison.

Il est vrai qu'il y a des bibliothèques qui ne sont que pour la décoration. Mais ces meubles de parade ont quelque chose de froid, de faux, de mort qui ne donne pas longtemps le change. Ah! comme la bibliothèque composée avec amour, peu à peu, au prix de vrais sacrifices, gardée avec un soin jaloux, connue, fouillée jusque dans ses derniers recoins, a un autre air! Comme tout y est

vivant et vous parle de celui qui l'a faite! Il y a bien encore, et jusque dans ces bibliothèques de bon aloi, la mise en scène dont il faut se défier. Il y a tel livre dont on tire vanité comme de certains amis, et que l'on met à la place d'honneur. Tenez-vous en garde contre ces petites ruses de l'ordonnateur, et avant de juger, regardez un peu partout, jusqu'aux rayons les moins en vue, à ces volumes surtout dont la reliure ternie et le dos fatigué témoignent d'un fréquent usage.

Et alors quelles révélations vous réserve cet examen attentif! Que ne vous disent pas ces livres silencieusement alignés sur les étagères qui vous entourent! Quelle surprise quand vous rencontrez tel ouvrage qui ne vous semble pas en accord avec ce que vous saviez ou pensiez de son propriétaire! Quel plaisir quand vous reconnaissez votre auteur favori, et surtout si vous apercevez certain volume peu connu, mais de vous beaucoup apprécié. Vous voilà lié avec le maître de céans, avant même de lui avoir parlé.

Les livres, en effet, d'un bibliophile, mieux encore que ses écrits, vous le livrent tout entier. Dans ses propres ouvrages, c'est l'homme public qui paraît. Les mémoires, les portraits ne nous le font connaître aussi qu'en partie. La pose étouffe le naturel. Mais sa bibliothèque nous le révèle dans l'intimité, avec ses goûts divers, ses caprices, ses contrastes, ses faiblesses (1).

Aussi que je vous dise l'un de mes vœux. Ce serait de pénétrer dans le cabinet religieusement conservé de quelque écrivain des siècles précédents (pour laisser de côté les vivants qui pourraient se tenir en garde contre une indiscrète curiosité), ou mieux encore dans la bibliothèque d'un de nos huguenots du XVIe siècle, d'un Calvin, d'un du Plessis-Mornay. Comme il me semble qu'en pareil lieu nous pourrions les voir de plus près, les comprendre, les surprendre mieux qu'ailleurs.

Est-ce ce rêve impossible à satisfaire qui me fait exagérer l'importance d'un document que j'ai en ce moment sous les yeux, ou cette pièce curieuse contient-elle, en effet, sur la vie intime et personnelle des hommes du passé, quelques-unes de ces indications authentiques dont notre siècle est si friand? Voilà de quoi je veux vous faire juge.

Et d'abord quelques mots sur le document dont je viens de vous parler.

(1) Je me rappelle le mot de M. Schérer en face de la bibliothèque de Sainte-Beuve, quelque temps après la mort du grand critique : « On y sent sa place encore chaude. »

C'est le catalogue manuscrit de la bibliothèque d'un pasteur mort en 1604, et nommé Jean de Brunes. Ce catalogue fut probablement dressé au moment de sa mort par ses héritiers, en vue d'une vente de ses livres au consistoire de l'Eglise de Lyon. Les livres ont disparu; le catalogue seul, composé pour cette circonstance passagère, a survécu. Il appartient aujourd'hui à la bibliothèque du Palais des Arts, à Lyon (1). Mais si modeste qu'il soit, en comparaison de la précieuse collection dont il nous rappelle seul l'existence, il me semble avoir encore son importance.

Il en a une très-grande, en tout cas, au point de vue bibliographique, en nous conservant le nom d'une foule de livres de cette époque, avec leur titre exact et complet, le nom de leur auteur, celui de la ville où ils ont été imprimés, souvent celui de l'imprimeur, toujours la date et le format de l'édition, enfin, détail curieux et presque comique, le prix auquel chaque ouvrage avait été évalué pour la vente au consistoire.

N'y a-t-il pas là de quoi allécher la curiosité des connaisseurs, et je suis sûr que plus d'un savant, d'un J.-C. Brunet, d'un Haag, d'un Reuss ferait jaillir de ces détails bibliographiques des lumières inattendues sur l'histoire littéraire du XVIe siècle. Mais je suis incompétent en ces études techniques; mon ambition, d'ailleurs, est plus modeste.

C'est l'homme, c'est le pasteur du XVIe siècle que je voudrais retrouver, en examinant ses instruments de travail. C'est la trace de ses méditations, de sa vie intellectuelle que j'aurais la prétention de ressaisir.

Sans ce document, nous ne connaîtrions presque rien du possesseur de cette bibliothèque considérable.

Nous savions seulement qu'étudiant en théologie à Genève en 1592 (*Livre du Recteur*, p. 45), pasteur à Russin, village genevois, prêté par la vénérable compagnie à l'Eglise d'Arnay-le-Duc (Côte-d'Or), puis à celle de Lyon en 1601, Jean de Brunes (Joannes Brunæus) mourut dans cette dernière ville en 1604 (2).

Voilà tout ce que de patientes recherches avaient pu faire découvrir jusqu'ici sur ce serviteur de Dieu, mort jeune, du reste, si

(1) Il fait partie d'un recueil composé de pièces manuscrites fort diverses, et portant en titre : *Mélanges sur Lyon*, tom. 2, tabl. 2, n° 81.

(2) Son ministère, à Lyon, est ainsi apprécié dans une lettre du consistoire de cette Eglise à la vénérable compagnie (4 septembre 1601) : « Nous croyons qu'il a été doué par la divine Providence pour faire en cette sienne patrie luire le flambeau de la Parole sainte. Nous vous remercions très-affectueusement de ce bienfait. » (Bibliothèque de Genève, portefeuille n° 5.)

nous rapprochons la date de ses études (1592) de celle de sa fin (1604). Mais une circonstance, le catalogue que voici nous le fait connaître, nous le rend, pour ainsi dire, comme un de ces débris fossiles (*si parva licet componere magnis!*) découverts dans les roches profondes sous les eaux de nos lacs, fait revivre à nos yeux, jusque dans les détails de leur vie intime, ces peuples dont le nom même n'est pas venu jusqu'à nous.

Pénétrons donc dans la bibliothèque de notre inconnu, son catalogue à la main. Il nous manquera, j'en conviens, ce je ne sais quoi qui nous parle dans l'arrangement des livres, dans l'aspect de chacun d'eux, dans sa reliure plus ou moins usée, et qui nous met sur la voie des préférences et des travaux de leur propriétaire. Mais, d'un autre côté, il n'y aura pas non plus ce trompe-l'œil du placement, qui met en vue certains ouvrages et qui en cache certains autres. On jugera mieux d'après l'ensemble. Rien, en effet, ne nous échappe dans cet inventaire général.

D'abord, n'êtes-vous pas frappé de l'étendue de cette bibliothèque? Elle ne renferme pas moins de 549 ouvrages, et parmi eux il en est de considérables; il y en a de 8 et de 10 volumes. Aussi renferme-t-elle, si j'ai bien compté, 662 volumes. Puis ce sont des livres comme les presses patientes et les lecteurs infatigables de cette époque les aimaient, d'énormes in-folio, d'épais in-4°. Les in-8° y sont en minorité. Quant aux petits volumes que préfèrent les lecteurs affairés de nos jours, je n'en aperçois qu'un fort petit nombre.

Cette collection, considérable en tout temps, l'était surtout à cette époque où l'imprimerie, d'invention récente, n'avait pas encore constitué ces fonds de livres vieux qui augmentent si facilement, presque sans frais comme sans grand profit, les bibliothèques même les mieux composées de nos jours.

A la former, le pasteur de Brunes avait dû employer des sommes considérables. Il ne faut pas, en effet, juger de ce qu'elle a coûté par le prix auquel, après sa mort, elle a été cédée au consistoire de Lyon. Celui-ci l'a payée 413 livres tournois, 2 sols et 3 deniers.

Nous savons quelle dépréciation la plupart des livres subissent toujours dans une vente de ce genre, et une circonstance nous permet ici de nous en rendre compte exactement.

A la suite de cet inventaire se trouve transcrite la note d'un libraire que de Brunes, surpris par la mort, n'avait pas eu le temps de payer, et qui demeura au compte des héritiers de sa bibliothèque. Or, les livres qui y figurent y sont cotés à leur prix de li-

brairie, et se retrouvent dans l'inventaire général au prix de la seconde estimation. La différence est significative.

Voici, par exemple, un *Catalogus testium Veritatis* acheté au prix de 5 l. 16 s., revendu 1 l.

Une *Histoire des Martyrs*, f. basane : sur la note du libraire, coté 7 l. 10 s., sur l'inventaire, 3 l. 10 s., etc.

La dépréciation va donc, en moyenne, de la moitié à un cinquième du prix d'achat. Par conséquent, la valeur totale de la bibliothèque doit donc être relevée de 413 l. 2 s. 3 d. à 1,000 ou 1,500 l.

Tenez compte, en second lieu, de la valeur infiniment plus forte de l'argent à cette époque d'extrême pénurie, et vous arriverez à cette conclusion que cette somme représente, en monnaie de nos jours, un chiffre peut-être dix fois plus élevé, quelque chose comme 10 à 15,000 fr.

10 à 15,000 francs! c'est là, il faut en convenir, pour la bibliothèque d'un pasteur jeune encore, aux modestes appointements, une dépense assez considérable. Elle dénote chez celui qui l'a faite un goût peu ordinaire pour les livres.

Ici, une question se présente. Ce goût, d'où pouvait-il provenir? Etait-ce ce qu'on appelle de nos jours la manie des livres, ou bien était-ce la passion de l'étude qui l'avait inspiré? Avons-nous affaire à un pur collectionneur ou bien à un vrai savant?

Nous n'hésitons pas à nous prononcer pour ce dernier caractère. Notre pasteur lyonnais était, à coup sûr, un de ces laborieux et empressés *dévoreurs* de livres dont parle quelque part Sainte-Beuve.

En effet, dans sa bibliothèque, on ne retrouve rien qui indique un de ces bibliomanes courant après les livres rares, les éditions princeps, les exemplaires de choix, les reliures de luxe. Elle ne ressemble nullement à celle de cet autre Lyonnais de la même époque, célèbre pour ses volumes encore si recherchés de nos jours, à celle de Jean Grollier.

De Brunes possède tout au plus deux exemplaires de quelques-uns de ses auteurs de prédilection, et encore ce double s'explique-t-il presque toujours, comme nous le verrons, par une raison d'usage.

Ce n'est qu'à propos de la Bible que je trouve les traces d'une sorte de collection. J'en compte jusqu'à 12 exemplaires complets, sans parler ni des Nouveaux Testaments, ni des Psautiers. Il y a 3 Bibles en hébreu, dont 2 sans points voyelles, 1 hébreu et latin, une vieille Bible en latin (Lyon, 1521), la Bible avec les annotations de Vatable (1557), une autre de 1545, celle de Castallion (Basle,

1551), la Bible en français (1 vol. in-8, Genève 1588), une autre latin-français (1568), fort fripée, est-il dit, enfin la Bible en allemand (Luther) de deux exemplaires, l'un de 1585, l'autre de 1589.

Notre fidèle et savant ministre s'entoure des meilleurs instruments pour son étude de la Parole de Dieu; certes nous ne verrons pas là les traces d'une simple manie d'amateur.

D'ailleurs, il n'est point à l'affût des curiosités littéraires ou typographiques. Les ouvrages sont chez lui pour le bon motif, c'est-à-dire pour être lus et pour l'instruire. Il ne dédaigne pas toutefois les livres bien imprimés. Il note, par exemple, parmi les ouvrages qu'il possède, ceux qui sortent des presses des Estienne, ou encore de celles de Sébastien Gryphe, l'illustre imprimeur lyonnais. Mais il n'a ni aldes, déjà fort recherchés de son temps, ni elzévirs, qui commençaient aussi à l'être.

Quant à la reliure, il n'y attache qu'une médiocre importance. Le parchemin, le carton, la modeste basane (*allude*), le cuir solide, voilà l'uniforme de ses in-folio et des in-4°. Il y a bien un ou deux volumes à reliure de velours, mais velours râpé, flétri, dit l'inventaire. Ils sont là sans doute par occasion, et comme perdus au milieu de cette assemblée plébéienne.

C'est au dedans de ses livres que notre pasteur du XVIe siècle aimait à regarder, et c'est pour leur contenu qu'il en faisait achat, sans reculer devant de grands sacrifices ni devant l'encombrement.

Faisons comme lui et ouvrons un peu les livres de sa bibliothèque.

La théologie y occupe naturellement une place importante. Cependant, elle n'y règne pas sans partage. La moitié seulement des ouvrages lui appartient. Les autres traitent d'autres matières. C'est là un fait significatif sur lequel nous reviendrons. Pour le moment, arrêtons-nous devant cette partie théologique de la collection.

Dans les ouvrages de cette catégorie, les Pères de l'Eglise figurent au grand complet, et chacun en sa langue originale. Notre théologien, évidemment, lisait le grec, le latin, l'hébreu sans difficulté. Nous verrons plus loin que ses connaissances linguistiques ne s'arrêtaient pas là. Les énormes in-folio des saint Augustin, des Chrysostôme, des saint Thomas, etc., leur savoir un peu suranné, leurs dissertations à perdre haleine n'effrayaient pas l'ardeur insatiable de notre patient érudit.

A côté d'eux, je remarque presque tous les réformateurs: Calvin, Luther, Zwingle, de Bèze, Bucer, Œcolampade, Fabricius, Gualterus, etc., et quelques-uns des principaux controversistes catho-

liques : Bellarmin, Alphonse de Castro. Je suis frappé de ce fait que les travaux de polémique, les petits écrits de circonstance y sont rares. Parmi les œuvres de Calvin, ce sont à peu près les seuls qui y fassent défaut. Ne serait-ce pas là un indice des goûts de J. de Brunes? Aimant avant tout la science impartiale et sérieuse, il fait peu de cas de ces écrits où la passion l'emporte souvent sur le savoir. Il fuit cette poussière et ce bruit des querelles confessionnelles pour s'élever à ces hauteurs sereines où nous conduit l'étude et où se complaît son caractère. A cette époque de luttes acharnées, c'est là une disposition assez rare pour être signalée et appréciée.

Mais un autre fait attire surtout notre attention. C'est la place dominante qu'occupent parmi les ouvrages théologiques ceux qui traitent de l'exégèse. A eux seuls, ils comptent pour la moitié. C'était évidemment l'étude de prédilection, la partie forte de notre pasteur.

D'ailleurs, cette préférence donnée à l'examen même du texte des Livres saints est en accord aussi bien avec les principes d'une bonne science théologique qu'avec les habitudes de nos réformateurs. Ces derniers ont toujours placé au premier rang la méditation et l'interprétation de l'Ecriture sainte. Ainsi, quand Calvin organisa à Genève l'enseignement pastoral, il n'établit que deux chaires de théologie proprement dite; dans l'une, le professeur devait étudier la dogmatique (les lois communes), et l'autre était consacrée exclusivement à l'interprétation des *textes* (1).

C'est sur ce même plan que furent fondées toutes les académies protestantes de langue française.

De Brunes, élève de la Faculté de Genève, s'était donc inspiré des mêmes principes dans la continuation de ses études, et s'était entouré de tous les livres qui pouvaient l'aider et l'éclairer dans ce travail. Il a des commentaires sur l'ensemble de la Bible; il en a de distincts sur chacun de ses livres, et sur quelques-uns de ses livres il s'en trouve plusieurs. Ainsi je compte onze commentaires sur les Psaumes, sans parler de sept autres volumes contenant le texte du même livre, en hébreu, en grec, en latin, en allemand.

Le psautier romain s'y trouve également. Seule la traduction française mise en vers par C. Marot et par Th. de Bèze, et en musique par Goudimel, y fait défaut (2).

Pour ses travaux exégétiques, de Brunes s'était aussi entouré de

(1) Et encore pourrait-on à cette étude de l'Ecriture rapporter les deux chaires de grec et d'hébreu.

(2) Sur cette singulière lacune, on pourrait hasarder la conjecture suivante : le psautier français, livre de piété plutôt que d'étude, livre en quelque sorte personnel et intime, avait été retenu par la famille ou légué à quelque ami.

dictionnaires et de grammaires (1), de concordances de la Bible et d'harmonies des évangiles; enfin d'autres ouvrages spéciaux, comme de récits de voyage en Terre sainte, et d'études sur les mœurs et les lois des peuples anciens. C'est un savant consciencieux, intrépide. Il étudie, compare, approfondit, juge; il veut épuiser son sujet. C'est un exégète consommé.

Mais c'est mieux encore. Sa bibliothèque, en effet, comme nous l'avons déjà dit, est loin d'être exclusivement théologique. La moitié des ouvrages qui la composent se rapporte à de tout autres sujets, et rien de plus varié, rien de plus curieux que le contenu de cette seconde partie. A peu près toutes les connaissances humaines alors en honneur y sont représentées. Les belles-lettres comme les sciences, l'histoire comme la politique, la littérature ancienne comme la littérature contemporaine, française, italienne, espagnole même, y ont apporté leur contingent.

Les belles-lettres surtout y occupent une place considérable. Tous les classiques grecs et latins, prosateurs et poëtes, philosophes et historiens y figurent à leur rang, et chacun en sa langue. Quelques-uns y sont en plusieurs éditions, mais avec des différences de format qui nous aident à comprendre cette présence à double. Voici, par exemple, deux exemplaires des œuvres d'Homère, mais l'un est un pesant in-folio, l'autre est un petit in-16, en ce format commode et portatif choisi sans doute pour accompagner notre littérateur dans ses promenades ou ses voyages.

Virgile est l'objet de la même attention. A côté d'un Virgile in-folio se trouve un Virgile in-24, relié avec un Térence même format. N'aime-t-on pas à se représenter notre huguenot, cet austère pasteur du XVI[e] siècle, se reposant des travaux fatigants du cabinet sur les in-folio des Pères de l'Eglise et des réformateurs, par une promenade dont il occupait encore et charmait les instants par la lecture des grands poëtes de l'antiquité?

Mais ce n'était point en amateur seulement qu'il les lisait. Il les étudiait aussi à l'occasion. Voici en effet dans sa bibliothèque, à côté des écrivains de la Grèce et de Rome, des ouvrages d'écrivains plus modernes qui s'y rapportent : travaux d'interprétation ou de critique, essais de traduction de grec en latin. De plus, il s'est en-

(1) Comme spécimen, citons : *Lexicon caldaïcum,* Eliæ Levitæ, f° 1541, Isnæ, parch. — *Thesaurus linguæ hebraïcæ,* Pagnini, f° Vincent, 1575. — *Glossaria* Henric. Stephani, f° 1563. — *Grammatica hebraïca,* Bertrandi, 1574, 4° Genève. — *Grammatica hebr.,* Munsteri, 1524; Basle, 8° cuir. — *Lexico græco-latinum Scapulæ,* f° Basle, 1589, parch. cart.— Schindleri *Grammatica hebraïca,* 1572.— *Rudimenta* hebr. cevallerii, 4° Genève, 1592, parch.

touré de traités spéciaux pour l'étude des langues anciennes, lexiques, grammaires, dissertations sur le sens des mots, etc. On sent qu'il veut connaître à fond la langue des classiques, afin de pouvoir pénétrer plus avant dans leur pensée, et de goûter toutes les délicatesses de leur style.

Mais il ne s'en tient pas à l'antiquité dans ses goûts littéraires. Voici l'*Orlando furioso* et à côté une *Grammaire italienne-française* pour l'initier à la langue de l'Arioste. Notons ici que de Brunes devait également connaître l'allemand, car sa bibliothèque renferme non pas les œuvres des littérateurs d'outre-Rhin, fort peu connues alors au dehors de leur patrie, mais quelques-uns des ouvrages de piété publiés en leur langue, la Bible de Luther et plusieurs éditions du livre des psaumes.

Enfin l'étude des anciens, la connaissance des Italiens et des Allemands ne lui font pas dédaigner ni délaisser ses contemporains et ses compatriotes. Les œuvres de nos vieux auteurs, qui étaient les *nouveautés du jour*, se trouvaient aussi sur les rayons de sa bibliothèque. Les poëtes d'abord : Ronsard, Dubartas, Desportes, etc. Par une exception que je ne sais cette fois comment expliquer, j'y cherche, sans l'y découvrir, le plus célèbre de tous, Clément Marot. Montaigne y figure avec ses *Essais*, Bodin avec sa *République*. Citons aussi nos chroniqueurs : Froissard, Commines, l'historiographe Du Hailland, enfin les plus récentes publications sur les événements d'alors, le Ier volume de *la Ligue*, le IIIe volume des *Mémoyres de France*, quelques petits écrits de circonstance, de polémique pour la plupart, trop actuels, trop importants pour ne pas l'avoir occupé quelques instants, malgré son goût peu prononcé pour les ouvrages de ce genre.

Voilà pour la littérature. Voyons maintenant les sciences. C'est là surtout que notre étonnement touche à son comble. Quelles n'étaient pas l'étendue et la variété des lectures et des connaissances de Jean de Brunes ! En dehors de tous les sujets d'étude que nous avons déjà relevés, il nous faut encore signaler la jurisprudence, la pédagogie, la géographie ancienne et moderne, la cosmographie, l'astronomie, l'histoire naturelle, la médecine, etc. Il y a de tout, jusqu'à un traité sur le mouvement des horloges.

Et sur quelques-unes de ces sciences, il y a des ouvrages nombreux et fort étendus, par exemple sur l'histoire. Sans parler de l'histoire ancienne et de l'histoire sacrée, il y a des ouvrages spéciaux sur presque tous les peuples qui avaient alors quelque importance politique, sur l'Italie (entre autres deux exemplaires de Gui-

chardin, l'un en français, l'autre en latin), sur l'Angleterre, l'Allemagne, la Pologne, la république des Suisses, les Turcs.

A côté des traités de géographie générale, il y a des récits de voyage, à Jérusalem, à Constantinople, une histoire de la découverte de l'Amérique, un volume sur les mœurs des Turcs, des écrits sur les oiseaux, sur les quadrupèdes, etc.

N'est-on pas confondu quand on voit l'universalité des lectures de notre pasteur lyonnais, surtout si l'on se rappelle que nous sommes en présence d'un homme dont le nom n'a laissé aucune trace, qui ne fut ni professeur, ni écrivain, et qui de plus est, selon toute probabilité, mort jeune, après avoir passé la majeure partie de sa vie dans de petites églises de campagne.

Mais qui sait, dira quelqu'un, si votre collectionneur ne s'occupait pas davantage à composer sa bibliothèque qu'à s'en servir. Combien d'ouvrages, peut-être, qui furent moins lus qu'essayés?

Juger ainsi, ce serait reporter à ce siècle sérieux et travailleur les habitudes de notre vie présente. La vie d'alors, moins envahie par le dehors, conservait pour l'étude des forces et un temps que nous gaspillons sans but et sans profit. Ne sommes-nous pas confondus quand nous regardons l'existence d'autrefois?

Observons, par exemple, dans *les Ephémérides* de Casaubon, ce qu'était au XVIe siècle la journée d'un savant. En comptant les ouvrages qu'a publiés un Calvin, en y ajoutant les sermons inédits et les lettres connues ou égarées qui sont sortis par milliers de sa plume infatigable. Puis, d'après ces exemples, ne nous étonnons point de ce qu'un de leurs semblables, qui s'en tenait à la lecture, a pu embrasser.

D'ailleurs, cette variété, cette universalité d'études et de connaissances étaient dans les principes pédagogiques de nos huguenots. De leur correspondance, comme des règlements qu'ils tracèrent aux études de la jeunesse (1), ressort toute l'importance qu'ils attachaient à ce que l'instruction, surtout celle des pasteurs, reposât sur une base de connaissances générales, aussi largement que solidement établie, « afin, dit l'un d'entre eux, que les ministres ne

(1) Voir dans le *Bulletin*, vol. II, p. 543 et suiv., une lettre de Guillaume Tuffan, principal de l'Académie de Nîmes, dont M. Borrel a donné une analyse dans sa Notice sur l'Académie de cette ville. — Voir aussi, vol. IV, *Histoire abrégée de l'Académie de Genève*, par M. J.-E. Cellérier, en particulier p. 19 et suiv.— Rappelons aussi celle de l'université protestante de Montauban, esquissée à grands traits par M. le professeur Nicolas dans son intéressant discours de rentrée de la Faculté. Quel programme étendu aurait embrassé l'enseignement de cette Académie, si les circonstances lui avaient permis de le rédiger comme il avait été fixé!

deviennent pas ignorants comme l'avaient été précédemment les prêtres. »

Aussi, observez à ce point de vue l'organisation de l'enseignement dans les académies protestantes. Tandis que la théologie proprement dite n'y possède que deux professeurs, il y a à côté des chaires pour toutes les autres sciences alors cultivées : belles-lettres, philosophie, mathématiques, physique, et les « écoliers » qui se destinaient au ministère devaient donner sur tous ces points la preuve de connaissances suffisantes.

On voulait, pour mettre à la tête des Eglises, des directeurs spirituels dont l'intelligence fût ouverte à tout ce qui peut intéresser l'esprit humain, des hommes qui ne séparassent pas la foi de la science, et qui sussent assurer dans tous les domaines, à la religion chrétienne, la place et l'influence auxquelles elle a droit.

Hélas ! n'avons-nous pas laissé déchoir cette grande et légitime ambition? Qui redonnera des Jean de Brunes à nos Eglises?

PUYROCHE.

MORT D'ANTOINE COURT

Nous sommes heureux d'annoncer le bel ouvrage de M. Edmond Hugues, Antoine Court, *Histoire de la Restauration du protestantisme en France au XVIIIe siècle*, 2 vol. in-8, imprimés avec le plus grand soin et auxquels de riches appendices puisés dans les collections de Paris et de Genève donnent un nouveau prix. En attendant de consacrer à cet ouvrage l'examen qui lui est dû, nous en reproduirons un fragment consacré à la mort du restaurateur des Eglises du Désert.

Trois vieillards, Duplan, Bombonnoux et Corteiz, voilà tous les acteurs qui restaient du grand drame ! Court était le quatrième. La jeune génération pouvait contempler une dernière fois ces athlètes. Ils allaient bientôt l'un après l'autre disparaître.

On approchait de l'automne 1759. Antoine Court sentait chaque jour ses forces diminuer. Bientôt, pendant l'hiver qui suivit, le mal s'aggrava ; ses jambes enflèrent, l'oppression s'accrut, et sa faiblesse devint telle qu'il fut hors d'état de sortir. Cependant ses enfants rivalisaient autour de lui de dévouement. Son fils voulut lui donner une dernière joie. Il le fit consentir à publier l'histoire des Camisards. L'impression en fut hâtée, et bientôt il put lui offrir les pre-

mières pages de son livre. Mais déjà il n'était plus en état de goûter un sentiment quelconque de bonheur. « Toutes les affaires du monde lui étaient indifférentes. »

La catastrophe arrivait rapidement. Vers la fin du mois de mai 1760, la faiblesse augmenta, l'enflure gagna le ventre, et l'oppression fut si forte qu'il ne put prendre un moment de repos sur son lit.

Tout espoir était perdu.

Le 8 juin, Court de Gébelin écrivait : « Ma sœur et moi, nous nous voyons à la veille de perdre le meilleur et le plus tendre des pères, qui ne vivait que pour nous, qui nous aimait plus que lui-même, qui ne soupirait que pour notre bonheur, et qui était notre soutien.....: Jusqu'à hier, nous nous étions flattés que sa maladie ne serait pas mortelle; à présent, nous n'en pouvons plus douter, et il nous semble toujours qu'il doit revenir à la vie. »

Il ne s'était pas trompé. Quelques jours après, l'agonie commençait, une agonie calme, douce.

Le vieux prédicant avait conservé toute sa présence d'esprit, sa sérénité, sa douceur, sa patience. Pendant trois jours, il se vit mourir.

Mais tandis que le froid de la tombe gagnait lentement ses membres, et que la nuit éternelle l'enveloppait de ses ombres, sans doute il entrevit le lumineux avenir. Lui, qui n'avait vécu que pour ses enfants et pour ses frères, il ne pouvait quitter ce monde sans emporter l'assurance du bonheur des uns et de la prospérité des autres. Il dut voir la gloire de son fils et son nom réhabilité par lui; il vit Voltaire; il vit l'essor de la France ; — et c'est au milieu de la splendide vision qu'il rendit le dernier soupir.

Le 15 juin 1760, il était mort.

Quels furent, à cette douloureuse nouvelle, les sentiments des Eglises de France? Comment les protestants apprirent-ils ce funèbre dénoûment? Quels amis suivirent le prédicant à sa dernière demeure? Quelles paroles émues laissèrent échapper tant de malheureux qu'il avait secourus et tant d'hommes qui le chérissaient? On ne sait. — Mais lui-même avait depuis longtemps écrit son oraison funèbre, lorsqu'un jour, plein de l'idée de la mort, il avait laissé, dans une lettre à Corteiz, s'épancher de son âme les sentiments qui en débordaient :

« S'il a plu à Dieu de se servir de nous comme de vils instruments pour amener plusieurs à la justice, que nous puissions reluire un jour, selon ses divines promesses, comme les étoiles du firmament! — Nous devons le bénir tous les jours avec un nouveau zèle de ce qu'il a daigné se servir de notre ministère pour ranimer la foi presque éteinte dans notre chère patrie, et y conserver une religion pour laquelle nous avons tant de fois, et pendant tant d'années, sacrifié notre vie. Plus je médite sur la grâce que Dieu nous a faite à cet égard, et plus je trouve que nous avons lieu de le louer de nous avoir choisis pour une œuvre aussi belle et si consolante. A quoi aurions-nous pu employer plus dignement notre vie? Et quelles sources plus abondantes de consolations pour nous, que celles qui nous fournissent le fruit dont il a plu à Dieu d'accompagner les faibles efforts de notre ministère : de savoir que notre travail n'a pas été vain dans l'œuvre du Seigneur, et de nous voir succéder dans cette œuvre si sainte une troupe d'ouvriers pleins de zèle qui ne respirent que d'étendre les conquêtes de notre divin Maître! »

Il ne faut rien ajouter à ces lignes. On ne pouvait plus dignement et avec plus de simplicité apprécier l'œuvre et la vie de celui qui fut au XVIIIe siècle le restaurateur du protestantisme en France.

CORRESPONDANCE.

UNE RÉVOLUTION DANS LA CHRONOLOGIE DES SYNODES NATIONAUX (1)

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de faire une découverte de la plus haute importance pour l'histoire des Eglises réformées de France au XVIe siècle : c'est un Recueil in-8 manuscrit fort mêlé qui renferme des pièces de différentes

(1) Nous nous bornons à reproduire la très-intéressante lettre de M. le pasteur Arnaud, en attendant que la publication par lui annoncée nous permette de juger, pièces en main, si ce titre est suffisamment justifié. La réunion préparatoire de Poitiers, dont parle de Bèze (*Hist. Eccl.*, t. I, p. 172, 173), fut-elle un vrai synode? Tout est là. (*Réd.*)

dates et de diverses mains, et paraît avoir appartenu à un pasteur du Dauphiné du commencement du XVIIe siècle. Ces pièces, dont les unes sont en français et les autres en latin, vont me permettre d'établir que le synode national de Paris, de 1559, ne doit pas être considéré comme le premier. Mais avant d'aborder ce point délicat, permettez-moi de vous donner la liste des pièces du Recueil en question.

PIÈCES FRANÇAISES.

1. La forme de dresser un consistoire (40 articles, dont les 24 derniers concernent les diacres).

2. Priere ordinaire de M. Calvin au commencement de ses presches.

3. Pour le mercredy et dimanche.

4. Apres le presche tous les jours, excepté le mercredy et le dimanche.

5. Monsieur Viret. (Prière.)

6. Monsieur Merlin. (Idem.)

7. Apres le presche.

8. Monsieur Cop.

9. De Monsieur de Beze.

10. Pour le mercredy et dimanche.

11. Repentence de l'Evesque de Troyes d'avoir abusé de la religion (adressée « aux saincts pasteurs, diacres et autres de l'Eglise de Dieu qui est à Orléans. »)

12. S'en suit une certaine epistre envoyee des terres neufves.

13. Epitaphe de Poltrot executeur du vouloir de Dieu sur le Pharao françois. (24 vers.)

14. Préambule sur la mort du Roy de Navarre. (14 vers.)

15. Advertissement de Nostradamus au susdit Roy de Navarre. (12 vers.)

16. Ministres de quelles matieres cognoistront. (11 pages.)

17. L'Apocalypse, c'est a dire la Revelation de nostre Seigneur Jes. Ch. faite a son serviteur Jean en l'Eglise de Padme pour le tesmoignage de l'Evangile. (Pièce de vers de 10 pages.)

18. Sur la premiere epistre catholique de l'apostre sainct Jean, chapitre deuxiesme verset septiesme.... (8 paraphrases formant 47 pages.)

19. Articles de la discipline ecclesiastique reveus et augmentez au synode tenu à Paris dans le mois de mars 1562. (13 pages, dont les 4 dernières sont consacrées aux « Faicts particuliers decidez au dit lieu. »)

20. Actes du synode provincial tenu à Lyon le XIII Avr. 1561 apres Pasques estans assemblez la province de Dauphiné et Lyonnois.

21. Articles proposez et arrestez en l'assemblée et synode des Eglises du Dauphine au chasteau de Peraut le 8 septembre 1561.

22. Articles arrestez au synode tenu à Lyon le xxv novembre 1561, auquel Mr d'Anduze a assisté.

23. Articles polytiques pour l'Eglise réformée selon le s. Evangile fait à Poictiers 1557. (Preface, 2 articles; des ministres, 4 articles; des diacres, 6 articles ; des Anciens, 2 articles ; charge commune, 5 articles ; Articles polytiques, 23 art.; en tout 11 pages.)

24. S'ensuyvent les articles de la discipline ecclésiastique arrestez au synode assemblé à Paris le xxix may 1559 en l'an xiii de Henry II de ce nostre Roy de France. (A la place de ces articles le copiste a inséré les lignes suivantes) :

« Nulle Eglise ne pourra prendre principauté ny domination.

« Advertissement au lecteur.

« Tous les articles contenus au présent synode de Paris du xxix may « 1559 sont insérez tout au long aux précédens articles du synode tenu « à Paris le mois de mars en l'année 1562 (1), mais d'autant que cestuy « cy de l'année 1559 a esté tenu le premier, combien qu'il ne soit pas « mis au présent livre par ordre, on peut répéter au précédent de l'an- « née 1562 (qui est toutesfois dernier au vray ordre) les articles du pré- « sant de l'année 1559 et y adjouter pour le surplus ce qui se peut veoir « au dit synode précédent estre contenu, selon qu'il a pleu à l'Esprit de « Dieu leur donner la grâce pour le bien, profit et utilité de son Eglise; « auquel lieu, à sçavoir au commencement de l'escriture des synodes « contenus au présent papier, je renvoye le lecteur. »

25. L'ordre du synode de Languedoc convoqué à Nysmes le 1 fevr. 1562.

26. La forme et articles du synode tenu au Montelymard le vendredi 6 jour mars 1561 à l'Incarnation (ou bien 1562 à Noël).

27. L'assemblée de la noblesse et commun estat du païs de Dauphiné faite et tenue en la ville de Valence... le xxviie jour du mois de janvier 1563 à Noël et autres jours en suyvant et consécutifs...

28. Confession de foy de toutes les Eglises de France. (21 pages.)

29. Extraicts des actes du synode national tenu à Gap l'an 1603. (4 extraits.)

30. La discipline ecclésiastique. (104 pages.)

31. Actes proposés au synode provincial tenu à Dye en Dauphiné le dernier juillet 1561 par les ministres de Dauph. et Lyon.

(1) Voy. n° 19.

PIÈCES LATINES.

32. Precatio qua uti solebat Joannes Calvinus initio suarum prælectionum.

33. Alia qua utitur Th. Beza.

34. Ratio studii theologici a d. Th. Beza instituta.

35. Brevis concionandi methodus ab eodem Beza instituta.

36. Domini Textoris epitaphium in monachos. (12 vers.)

37. In Nostradamum. (2 vers.)

38. Collatio Domini Calvini cum piis patribus novæ tempestatis. (14 vers.)

39. De trium Regum infelici exitu persequentium pios. (8 vers.)

40. Summa epistolæ ad Hebræos cum methodica ejus distributione breviter comprehensa ex prælectione Th. Bezæ.

41. Antonius, vota Alexandro Guyottino.

42. Responsum. Alexander Guyottinus Antonio vota salutem in Domino.

43. Joannes Valerius gratianopolitanus cartusianam religionem professus in Lutherum.

44. Harenga habita in monasterio cluniacensi die quinta mensis Aprilis M. D. LXVI ad D. Reverendiss. et illustriss. cardinalem de Lotharingia... per devotum fratrem Vincentium Justinianum Genoiensem generalem ordinis fratrum Prædicatorum... Venundantur Rhemis in Campania. M. D. LXVI. (Pièce de vers de 22 pages sur 2 colonnes.) (1).

La pièce la plus importante de ce Recueil est sans contredit le nº 23, qui contient les actes d'un synode tenu à Poitiers en *quinze cent cinquante-sept*. Jusqu'à ce jour, on ne connaissait d'autre synode de Poitiers que celui du 10 mars 1561. Il y a plus, on n'en connaissait aucun avant celui de Paris, 1559, qui passe pour le premier. Bien que ces nouveaux actes ne ressemblent en rien à ceux des synodes de Poitiers, 1561, et Paris, 1559, nous avions certains scrupules sur leur antériorité, quand un article des plus explicites du synode provincial de Dauphiné, tenu à Montélimar le 6 mars 1562 (nº 26) les a complétement levés. « Que la discipline, y est-il dit, et ordre des Eglises reformées de « France ordonnée aux synodes generaux tenuz a Poictiers en l'an 1557 « et a Paris en l'an 1559, aussi depuis adjousté au synode tenu a Poitiers « en l'an 1561, desquels la lecture a esté faite en la présente assemblée, « sont approuvez et seront observez et que chacune des Eglises en aura

(1) Copie d'un opuscule rare. Voy. Brunet, *Manuel du Libraire*, au mot JUSTINIANI (*Vincent*).

« une coppie. » L'article, on le voit, distingue très-nettement deux synodes tenus à Poitiers, et place le synode de Paris au second rang. Du reste, la publication des actes du synode de 1557 montrera qu'ils ont un cachet d'ancienneté plus grand que ceux du synode de 1559, qui nous ont toujours paru dénués des caractères d'un premier synode général constituant.

La pièce n° 19 a également une grande importance. Elle contient les actes d'un autre synode général, qui ressemblent en plusieurs points à ceux de Poitiers, 1561, mais qui en diffèrent sous d'autres rapports. Nous n'osons pas encore conclure que nous avons ici un second synode national inédit, mais d'ores et déjà nous pouvons dire que le Recueil d'Aymon ou le nôtre se trompe. Nous éluciderons la question lorsque nous publierons ces deux précieux documents.

Une autre observation. Il ressort de la pièce n° 24 que le synode de Paris, 1559, s'est encore tenu le 29 mai. La grande et belle médaille, frappée à l'occasion de notre dernier jubilé, porterait donc à tort sur sa face la date « 26-28 may M. D. LIX. » Il faudrait ajouter un jour.

Daignez agréer, Monsieur le Rédacteur, la nouvelle assurance de mon dévouement.

E. Arnaud, *pasteur.*

Crest, 22 mai 1872.

BIBLIOTHÈQUE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Tonneins, le 20 mars 1872.

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien recevoir, pour la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,

1° Un exemplaire des *Recherches historiques sur Tonneins*, par M. Louis-Florimond Lagarde, mon père, précédées d'une notice biographique sur l'auteur. Ce travail consciencieux, fait à l'aide de pièces authentiques, se rattache, par plusieurs côtés, à l'histoire de la Réformation religieuse;

2° Un exemplaire de ma *Chronique sur les Eglises réformées de l'Agenais.*

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Alphonse Lagarde (1).

(1) Nos remercîments à M. Lagarde pour le bon exemple qu'il donne à tout écrivain protestant. (*Réd.*)

NÉCROLOGIE

M. FÉLIX DE LAFARELLE

C'est un privilége triste et doux, pour le secrétaire de la Société, que de rendre un dernier hommage à ceux de ses membres qu'un lien de sympathie ou d'active collaboration rattachait plus spécialement à son œuvre historique. De ce nombre était le vénérable pasteur Jaquier, de Clairac, décédé le 5 mai dernier, dans la 84e année de son âge et la 50e de son ministère. On trouvera des preuves de l'intérêt et de la part qu'il prenait à nos travaux. (*Bull.*, XIV, p. 88, 89.) Sans s'y associer d'une manière aussi directe, M. Félix de Lafarelle était un de ces lecteurs attentifs et éclairés dont l'approbation est la meilleure des récompenses. Ancien magistrat et membre de la Chambre des députés, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, sa belle intelligence s'exerça de bonne heure sur ces graves questions d'économie sociale, qui sont le douloureux problème de notre temps. Il prit ainsi rang dans cette phalange d'esprits généreux qui ne craignent pas de sonder les plaies de notre époque pour y porter les vrais remèdes. L'Académie française, par l'organe de M. Villemain, loua « le sage publiciste des classes populaires, qui, parcourant sans cesse les lieux où elles s'instruisent, où elles souffrent, où elles travaillent, recherche tout ce qui peut les éclairer sans exalter leur orgueil, et veut améliorer à la fois leurs sentiments et leur état social. » (*Rapport du prix Montyon*, 1840.) De savantes études sur le consulat et les institutions municipales de Nîmes montrèrent sous un nouvel aspect l'esprit investigateur et les talents distingués de M. de Lafarelle. Mais il a mis particulièrement son âme dans le bel essai de *Spiritualisme chrétien* destiné à ses enfants. C'est à cette source élevée qu'il puisa la sérénité du sage qui survit au naufrage de ses espérances politiques, et les consolations du chrétien qui ne voit dans les défaillances du corps que la préparation à une vie meilleure. Il s'est éteint le 19 février dernier, dans la 72e année de son âge, léguant aux siens l'exemple d'une foi aussi douce que ferme, et à ceux qui l'ont connu dans l'intimité un de ces souvenirs qui sont à la fois le charme et l'honneur de la vie. Le protestantisme français n'a pas eu de nos jours de représentant plus intègre, plus modéré, plus dévoué que lui.

J. B.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1872.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANCAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re	année	10 francs le volume.
2e	—	
3e	—	
4e	—	
5e	—	
6e	—	
7e	—	
8e	—	
9e	année	20 francs le volume.
10e	—	
11e	année	10 francs le volume.
12e	—	
13e	—	
14e	—	
15e	—	
16e	—	
17e	—	
18e	—	
19e-20e	—	

Chaque livraison séparée : 3 francs.

Une livraison de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1871) : 200 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 6 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1872.

21e ANNÉE — 1872

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Deuxième Série — Septième Année

N° 8. 15 Août 1872



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

Librairie Sandoz et Fischbacher

33, rue de Seine.

Londres. — Nutt, 270, Strand. = **Leipzig.** — **F.-A. Brockhaus.**
Amsterdam. — **Van Bakkenès et Cie.** = **Bruxelles.** — **Veyrat** (Mlle).

1872

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 21, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société.

La Bibliothèque est fermée au public du 1er août au 10 octobre prochain.

Paris. — Typ. Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1872.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

LA SAINT-BARTHÉLEMY A ORLÉANS

RACONTÉE PAR JOH.-WILH. DE BOTZHEIM, ÉTUDIANT ALLEMAND TÉMOIN OCULAIRE

1572

« Or, quand il me souvient des discours que
« j'en ai ouï faire à ceux qui estoient lors
« audit Orléans, il faut que les cheveux me
« dressent en tête.... »

(*Mém. de l'Estat de France sous Charles IX*, 3 vol. in-8, 1578, t. I, p. 542.)

Un livre a paru tout dernièrement à Leipzig, qui renferme des documents inédits sur l'histoire de France sous Charles IX, documents tirés des archives saxonnes et publiés par l'archiviste, M. le Dr Frédéric W. Ebeling (1), auteur d'une *Histoire de France* dont la première partie a déjà paru.

Parmi ces documents, qui sont au nombre de vingt-cinq, il en est un d'une étendue et d'un intérêt tout à fait exceptionnels. C'est le récit très-détaillé de la Saint-Barthélemy à Orléans, par un étudiant qui faisait alors son droit à l'Université de cette ville, et qui, non-seulement fut témoin oculaire des massacres, mais vit lui-même la mort de très-près et faillit vingt fois, aussi bien que plusieurs de ses camarades et compatriotes, partager le sort des malheureux huguenots. Ce récit n'occupe pas moins de 61 pages; il est en latin; certains mots, certaines phrases caractéristiques s'y trouvent çà et là rapportés en français. On y apprend (*in fine*) que l'auteur avait quitté Orléans le 16 septembre 1572, et qu'il écrivait six mois environ après les événements, c'est-à-dire vers la fin de mars 1573, mais avec les souvenirs les plus présents et les plus fidèles. On sait qu'il devint plus tard juge à Spire, puis conseiller impérial dans le Palatinat. Le texte qu'a découvert et publié M. Ebeling n'est malheureusement pas l'original; c'est une copie, portant à la marge des notes écrites vers 1590, et fort difficile à déchiffrer, à cause de ses abréviations nombreuses et insolites. Les fautes de lecture ou d'impression, les noms propres suspects abondent. La phrase latine, parfois fort enchevêtrée ou incomplète, manquant de ponctuation

(1) *Archivalische Beitraege zur Geschichte Frankreichs unter Carl IX, mit anmerkungen herausgegeben von Dr Friedrich W. Ebeling,* Herzogl. Saechs. Archivrath. Leipzig, 1872; in-8 de 260 p.

ou en ayant une très-défectueuse, est souvent fort malaisée à comprendre grammaticalement; mais elle se laisse deviner à peu près. Cette relation n'en a pas moins une importance historique incontestable.

Aussi, le Comité de notre Société, dès qu'il a pu avoir connaissance de la publication de M. Ebeling, a jugé qu'il y avait lieu de donner dans ce *Bulletin* une translation intégrale de ce document, et il lui a paru désirable de l'insérer dans la livraison du présent mois d'août 1872, *trois centième mois anniversaire* de la fatale époque où « l'amiral Coligny fut assassiné, *n'ayant dans le cœur que la gloire de l'Etat*, — comme l'a dit si bien Montesquieu, — et où, *la grande levrière ayant été lâchée par les Guises* (c'est là leur noble langage), on vit un roi de France *faire égorger l'élite de ses sujets* dans toutes les bonnes villes de son royaume !... »

Une double objection rendait la chose difficile : 1° La longueur considérable du morceau à traduire... et à élucider; 2° le peu de temps (quelques jours à peine) qui restait disponible pour ce travail. — On l'a tenté, on en est venu à bout; mais on réclame ici pour le traducteur une indulgence sur laquelle il a dû compter. CHARLES READ.

LE MASSACRE FAIT A ORLÉANS AU MOIS D'AOUT 1572,

DUQUEL FUT TÉMOIN, ET FAILLIT LUI-MÊME ÊTRE VICTIME,

JOH.-WILH. VON BOTZHEIM, AUTEUR DE LA RELATION QU'ON VA LIRE.

Le ciel et la terre passeront, mais la Parole du Seigneur demeure éternellement.

Nostradamus avait dit : *Pris en dormant* (Capti in dormiendo).
Et ainsi il advint effectivement.

J'ai rapporté tout ce que j'avais pu recueillir, étant à Paris, sur le massacre accompli en cette ville, d'après les informations des hommes les plus dignes de foi. J'en viens à cette autre infernale boucherie d'Orléans, que je peindrai de plus près et, pour ainsi dire, d'après nature, puisque j'y ai moi-même assisté.

La nouvelle parvient à Orléans que l'amiral a été blessé d'un coup d'arquebuse. Les réformés la reçurent le douzième dimanche après la Trinité, tombant le 24 août, alors qu'ils revenaient du prêche. Comme la dépêche portait que le roi était très-ému de ce fait et voulait venger le crime, on reçut la nouvelle avec plus de calme. Sur ces entrefaites, arrive le soir un messager, qui demande à voir tout de suite le prévôt de la ville, M. L'Arinier (1), auquel il remet

(1) Ce nom paraît estropié. On lit dans l'*Hist. des Martyrs* de Crespin, édit. de 1597, p. 712 : « M. de la Renie, président de Dijon, envoyé à Orléans pour pourvoir aux désordres, meurtres et saccagements antérieurs, etc. » Ce récit est, dit le *Martyrologe*, dû à « un chanoine de Sainte-Croix (d'Orléans), homme paisible et détestant les cruautés de ceux de sa religion. »

On trouve dans les *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX* (3 vol. in-8, 1578) une autre relation à laquelle nous avons emprunté l'épigraphe ci-dessus, qui n'est que trop justifiée. Cette même relation a été reproduite dans

un paquet de lettres revêtues du seing royal. Ces lettres contenaient le récit de ce qui était advenu à l'amiral et aux autres huguenots de Paris, et, en outre, l'ordre de traiter de même tous les huguenots et de les exterminer, en ayant soin de ne rien laisser transpirer et de les surprendre tous par une habile dissimulation. Comme le prévôt était un homme prudent et avisé, ces nouvelles lui parurent invraisemblables, d'autant plus qu'il avait été nommé par le roi à Orléans afin d'apaiser tous les soulèvements que pourrait tenter le peuple remuant de la dite ville, et d'y faire revivre, en donnant droit à chacun, la justice, qui n'existait plus par suite de la perversité des juges, et avec mission de ne point souffrir que les huguenots fussent molestés. Et encore bien qu'il n'ignorât pas la défaveur en laquelle avaient été jusqu'alors auprès du roi ceux qui étaient de la religion réformée, et le châtiment qu'il avait infligé aux violateur de la paix à ...... (1), il ne pouvait s'expliquer de tels ordres, en ce moment surtout où le mariage de la sœur du roi était l'occasion d'une paix éternelle avec les huguenots, et se rappelant ce qu'on venait d'apprendre touchant la blessure de l'amiral et les intentions du roi d'en faire bonne justice. Le prévôt, livré à ces réflexions et à d'autres du même genre, ne voulut toutefois rien révéler aux huguenots, mais considérant ces nouvelles comme suspectes et pensant qu'elles pouvaient avoir été forgées par les Guises et imaginées à cette fin d'exciter quelque tumulte, il donna ordre de retenir en prison le messager et, en même temps, fit monter à cheval deux capitaines et les fit partir à franc étrier, pour aller s'enquérir de la vérité des choses. Ceux-ci marchèrent nuit et jour, si bien qu'ils furent de retour le lundi, et ils confirmèrent les nouvelles reçues antérieurement; ils les aggravèrent même et les grossirent singulièrement en faisant au prévôt le récit des massacres qui n'avaient point encore cessé. Cependant le prévôt, avant qu'ils revinssent, avait fait occuper par les papistes les portes et les remparts. Ceci avait été fait le lundi, à cinq heures du matin, afin que, le cas échéant, les papistes prévinssent les huguenots, et ne fussent point prévenus par eux, comme cela était arrivé dans les troubles antérieurs. Aussitôt que la nouvelle de cette mesure se fut répandue parmi les papistes, six cents archers se réunirent, le lundi au matin, devant une porte de la ville, dans la pensée, non-seulement

les *Archives curieuses de l'Hist. de Fr.*, de Cimber et Danjou. Paris, 1835, in-8, Ire série, t. VII, p. 293.

(1) « Quo supplicio *Ruani* violatores pacis affecerit. » Ce texte est-il correct? Qu'est-ce que ce *Ruani?* Il semble, d'après un autre document de la même main, que ce mot désigne *Rouen,* dont le nom latin est *Rotomagus* ou *Rudanum.*

de se rendre maîtres de la ville, mais aussi d'exterminer en une fois tous les huguenots, ce que le prévôt mit toute sa diligence à empêcher, en ayant été averti à temps, de sorte que l'on se borna à occuper les portes. Bref, cette prise de possession des portes ne disait rien de bon, et dès lors les huguenots se trouvèrent surpris. Chaque jour les rumeurs allaient grossissant et la confirmation des nouvelles de Paris enflammait de plus en plus le peuple.

Obrecht m'avertit, dès l'aube, que la ville est occupée. C'était chose nouvelle pour moi et que je n'avais jamais vue. En approchant de la maison, je vois les papistes circuler en armes. La maîtresse du logis, mon hôtesse, qui était catholique, me dit de n'avoir aucune crainte, que tout ira bien, les papistes y mettant bon ordre, aujourd'hui qu'ils ne sont pas prévenus comme ils l'avaient été trop souvent. Entre temps, mon frère (1) s'en va avec M. Barbin, pour voir si toutes les portes sont occupées. Il s'assure qu'elles le sont, et même les coins des rues : il est averti par un capitaine d'avoir à ne pas sortir de son logis : ce n'est pas, lui dit-on, le moment de se promener. Si quelques huguenots sortaient de chez eux, ils se voyaient dépouillés de leurs vêtements et de leurs chapeaux. On sentait, de proche en proche, que la sédition était sur le point d'éclater. Comme les Allemands, mes compatriotes, étaient pour la plupart logés chez des huguenots, ils se réunirent tous, le lundi, après dîner, dans mon logis, pensant y être plus en sûreté. Les uns amoindrissaient, les autres grossissaient le tumulte. Je vis accourir ainsi chez moi Peplitz, Obrecht, Geiger, Metzler, Rhelinger, mon frère Bernhard et le valet de Crecwiz. Peplitz, qui était alors le procurateur de la nation allemande, me remit en garde les livres et les obligations de la nation. Mon frère, qui devait changer de logis, prend congé de son hôte M. Saint-Thomas, et lui recommande de se précautionner en ces temps de troubles et de veiller sur lui-même. A quoi celui-ci lui répond : « *Il fault aucune fois mourir* » (2). Lesquelles paroles, comme on le verra plus avant, ne furent pas articulées en vain par lui.

L'après-dîner de ce jour, on publie un édit enjoignant à chacun de rester en sa maison, de n'exciter aucune émotion et de laisser la ville à la garde des catholiques. Tous les Allemands restent avec moi et je les héberge, à l'exception de Peplitz qui voulait demeurer avec son compatriote Charles Horneck.

(1) Jean-Bernhard de Botzheim.
(2) Ces mots étant cités en français, l'auteur les explique ainsi dans son latin : *Hoc est : moriendum est aliquando.*

Après souper, nous apprenons que Frédéric de Holoch est arrivé de Blois, et qu'il s'est dirigé vers *le Saumon*, auberge des Allemands. Comme je savais quelle était la condition de cette hôtellerie, et combien il pouvait y avoir de danger à se trouver dans ces sortes d'auberges en un pareil moment, je lui offris mon domicile et le suppliai d'y venir avec son précepteur et son valet, afin d'y être plus en sûreté. Il arriva avec son précepteur et nous fit part des difficultés que lui avaient suscitées les gardiens des portes, et du moyen par lequel il s'en était tiré. Nous nous casons comme nous pouvons dans les chambres, non sans nous trouver assez resserrés, et nous passons la nuit, non sans crainte assurément, car nous entendions des clameurs et des cris de toute sorte sur les places.

Tous les coins de rues étaient munis de sentinelles et la garde de toute la ville avait été confiée à dix capitaines, dont chacun avait sous ses ordres des soldats désignés. Voici les noms de quelques-uns de ces capitaines : cap. de La Tour, cap. Rigault, cap. Le Roy, cap. Gaillard, cap. L'Arnon, cap. ......, cap. Batte.

Le mardi matin diverses nouvelles nous parviennent sur ce qui était arrivé durant la nuit : on disait qu'il y avait eu des saccagements et des pillages et que çà et là les portes et les fenêtres des huguenots avaient été forcées. Des bandes de voleurs s'étaient, en effet, formées et avaient parcouru la ville en pillant. Ils avaient ainsi pénétré cette nuit chez l'avocat Claude de la Croix, qui demeurait près des Ecoles, et l'avait cherché partout. Ne le trouvant pas, ils avaient voulu tuer notre ami Birckheimer, Autrichien, avec son commensal. Ayant à la fin pu forcer son cabinet, ils lui ont pris tout ce qu'il possédait. Il eût perdu aussi sa chaîne avec soixante couronnes, si le jour précédent il ne se fût avisé de les cacher sous son bahut. Après lui avoir tout enlevé, ces brigands l'accusent de huguenoterie, ce qu'il dénie énergiquement (il pouvait le faire en restant dans la vérité) et prend Dieu à témoin, comme il nous l'a rapporté, qu'il avait le jour même assisté à la messe. Ils refusent de le croire, le repoussent dans un coin avec une épée toute sanglante ; enfin on le laisse là après lui avoir fait jurer qu'il est catholique, et grâce à l'intervention d'un étudiant français qui avait entendu ses cris, alors qu'il rôdait lui-même par les places en quête de quelque butin.

Cette même nuit, fut tué misérablement le conseiller Vaillant, homme de grande sagesse et sexagénaire, à l'instant où, de sa maison, il voulait se rendre dans une autre, pour plus de sûreté. Ce furent les gardiens de la ville eux-mêmes qui l'assaillirent et l'assommèrent à coups de haches et de hallebardes.

Cette même nuit, on nous annonce que Jean Mertzenich, de Juliers, avait été assassiné.

Ces nouvelles et d'autres semblables nous donnaient de l'effroi; aussi bien, les épreuves et les misères augmentaient d'heure en heure. Nous délibérâmes donc sur le parti à prendre. On reconnut que, d'une part, nous étions très à l'étroit dans mon logis, et que, d'autre part il y avait à craindre qu'il n'advînt malheur à tant d'Allemands, si l'on venait à découvrir qu'ils étaient tous réunis dans une même maison, où ils pouvaient paraître rassemblés pour conspirer, ce qui pouvait devenir un prétexte pour incendier cette maison (comme on l'avait d'ailleurs déjà fait une fois pour une autre maison dite *des Quatre Coins*, et où quatre-vingts huguenots, qui y étaient réunis, avaient été brûlés). Il fut donc résolu de nous séparer.

En conséquence ce mardi, après dîner, le comte de Holoch, avec son précepteur et son valet, Obrecht, Chelius, Milichius, s'en allèrent de l'hôtellerie de M. de la Noue, mon voisin, qui avait épousé la sœur de mon hôtesse. Metzler, malade de la fièvre quarte, ainsi que Rhelinger, resta avec moi. Les huguenots se cachaient par tous les moyens, se voyant surpris et connaissant la violence et la cruauté du peuple d'Orléans. Tous les maux à la fois : il fallait songer à sauver son bien, à sauver sa vie. Partout les papistes commençaient, non-seulement à piller, mais encore à massacrer. Les jours précédents, ils s'étaient surtout livrés au pillage et aux déprédations. Ils extorquaient d'abord de leurs victimes tout ce qu'ils pouvaient en fait d'argent, en leur promettant la vie sauve; puis, quand ils avaient tout pris, ils leur ôtaient encore la vie.

Les jours précédents, les massacres ne s'étaient pas ralentis dans le milieu de la ville, et l'on avait fouillé surtout tous les coins que l'on savait remplis de huguenots; l'on recherchait surtout ceux qui s'appelaient *les anciens de l'Eglise.* Je sais que plusieurs furent égorgés misérablement. Les ordres portaient de se défaire d'abord de tous les principaux d'entre les réformés, après quoi l'on viendrait plus aisément à bout du reste. On recherchait cependant les conseillers de la ville, les notables, les avocats et tous les hommes distingués soit par leur autorité, soit par leur intelligence, jaloux de suivre en cela l'exemple de Paris. Les huguenots se hâtaient de livrer une partie de leurs biens aux catholiques avec lesquels ils avaient eu auparavant quelques rapports d'amitié ou de familiarité. Bien des gens apportaient chez nous quantité d'objets qui pouvaient être cachés dans des coffrets que l'on donnait à garder à notre hôtesse, particulièrement à madame Floccard et à madame de la

Chaise, nos voisines. D'autres jetaient les leurs dans les latrines, d'autres dans les puits, d'autres enfouissaient quelques objets plus précieux, ou les déposaient dans des cachettes pratiquées dans les murailles ou dans des endroits plus secrets.

Nous avions encore 30 couronnes, que nous plaçâmes dans la partie haute du plafond de notre cabinet d'études, dans la fente d'une poutre. Nous cachâmes les livres évangéliques entre les tuiles et les traverses du toit. Notre hôtesse avait encore 400 francs qu'elle avait mis de côté pour solder le prix d'un champ qu'elle venait d'acquérir quelques jours auparavant, et 60 couronnes qu'elle avait enfouies dans son jardin. Bien que cette dame fût catholique, elle craignait (comme on pouvait s'attendre à tout de la part de ces coquins), que le pillage des huguenots une fois accompli, l'on en vînt à la piller elle-même, alors surtout qu'il était au su et au vu de tous que son père, qui vivait avec elle et chez elle, était de la religion réformée. Cela l'exposait à perdre tous ses biens, d'autant plus qu'il avait été publié que les papistes recélant des huguenots courraient les mêmes risques et périls qu'eux.

Le libraire Eloy Giber vint, en ces conjonctures, se réfugier dans notre maison : Antoine Conti l'avait chassé de la sienne, ne voulant pas se trouver compromis. Ces deux vieillards, le père de mon hôtesse et Eloy Giber, se consultèrent pour savoir où ils se cacheraient. Giber demanda en suppliant à notre hôtesse de lui montrer un endroit du logis où il fût à l'abri des recherches, et cette dame, bien qu'elle eût pu mettre en avant le même motif de refus que Conti, se sentit touchée de pitié, l'accueillit et le cacha dans une retraite (où elle avait sauvé, dans les troubles antérieurs, bien des choses, tandis que le reste de la maison avait été pillé) et où il devait être difficile de le découvrir. — Cependant Gambon avait été tué par une balle à l'église Sainte-Croix, et son corps était resté tout le jour abandonné sur la place. Le bruit courut qu'il avait avant sa mort prononcé ces mots : « Vous avez bien faict, car si vous n'eussiez pas faict cela, nous vous eussions faict davantage. » On veut donner à entendre par ces paroles, qui sont peut-être une invention de ses assassins, qu'il était au courant d'un prétendu complot. Il avait été trouvé chez un prêtre, dans la demeure duquel il avait cru se pouvoir cacher en toute sûreté, mais il fut découvert par la trahison des voisins. Un libraire notre voisin fut mis à mort dans son logis; on le traîna dans la rue, on pilla sa maison, on tira de sa cave ses tonneaux de vin que put enlever, tout pleins qu'ils étaient, quiconque en eut envie; la majeure partie en fut répandue dans la rue.

On se porte chez Pierre Pillier, fondeur de cloches : des barres de fer défendent l'accès de sa maison ; on l'entoure, on veut en forcer l'entrée. Lui, ne voyant aucun espoir d'échapper, jette aux assaillants son argent par une croisée, et au moment où ils se mettent à le ramasser, il verse sur ces misérables du plomb fondu et bouillant ; puis il met le feu à la maison et y périt dans les flammes avec sa femme et ses enfants. Cet acte de désespoir eut pour effet d'en exaspérer quelques-uns, mais aussi de faire redouter à d'autres que les huguenots ne fissent ailleurs des tentatives semblables et n'incendiassent la ville. Ordre est aussitôt donné que chacun ait à se munir d'un tonneau rempli d'eau, afin que le feu puisse être éteint si le mal se propageait. On obéit sur-le-champ.

Nous apprenons peu après qu'un Allemand a été tué et que Birckheimer, Botzen (?) et Mecken ont été pillés. Nous demandons à notre hôtesse de se rendre seule (puisque la sédition ne nous permet pas de l'accompagner) auprès du prévôt, M. L'Arinier, pour lui exposer qui nous sommes, quelle est notre condition, et pour solliciter la sauvegarde de sa maison. Elle parvient jusqu'à lui, quoique le prévôt fût assez empêché par la fureur du peuple, et elle reçoit de lui une réponse assez tiède, à savoir qu'il admirait qu'elle osât lui adresser une telle demande, alors que pas même lui n'était en sûreté dans sa maison ; qu'il nous conseillait toutefois de nous tenir clos en notre logis, car nous n'étions pas de ceux dont le roi entendait se défaire. Cet homme s'était trouvé d'abord dans un grand embarras, car il ne voulait pas que les huguenots fussent traités avec tant de cruauté et de barbarie, mais les exigences et l'acharnement des capitaines et du peuple le contraignirent de se soumettre à leurs volontés. Les capitaines demandèrent qu'il fît à son de trompe enjoindre par toute la ville à tous et à chacun des papistes d'avoir à égorger tous les huguenots sans exception. Et comme il se refusait à donner cet ordre, ils le menacèrent (et cela au moment même où notre hôtesse intercédait en notre faveur) de lui couper la tête. Sa résistance le rendit odieux au peuple et, par suite de cette opposition de sa part, aucuns crurent qu'il était huguenot. Il fut donc forcé, pour se soustraire à la rage du peuple, de se réfugier dans la citadelle, la partie la plus forte de la ville, et de se pourvoir d'une garde personnelle. Il n'en sortit que quand le maréchal de Cossé arriva à Orléans, et alors même ne quitta-t-il jamais ses côtés en allant par la ville.

La justice ayant donc été suspendue durant trois jours entiers jusqu'au quatrième, la rage du peuple se donna partout carrière,

et chacun eut pleine liberté de piller à son aise, de voler, tuer et massacrer les huguenots. Nombre de cruautés, de barbaries et d'actes sauvages furent commis en ces jours-là. On n'entendait parler que de massacres, extorsions, spoliations de tout genre.

Il s'introduisit dans la ville plus de quatre cents paysans et cultivateurs, qui y étaient venus dans le but de piller et de voler, pour se dédommager des pertes qu'ils avaient subies dans les troubles antérieurs. Ceux-là égorgeaient et massacraient les malheureux huguenots sans nulle miséricorde.

Afin de garantir d'autant la sécurité de ses biens, et aussi de diminuer d'autant nos chances de péril, notre hôtesse se décida à confier son père à notre voisin, le capitaine Bon-Cœur; ce qu'elle sembla pourtant faire presque malgré elle, en ce que c'était, pour ainsi dire, le remettre entre les mains des brigands. Mais, en ces conjonctures, on tente toutes les voies, puisqu'il n'y a pas d'autre remède. Ce capitaine reçut dix huguenots en sa maison, desquels il extorqua une considérable somme d'argent, et il les cacha dans son grenier. Entre ceux-ci était même un porte-enseigne de l'amiral.

Notre hôtesse nous donna avis que si nous voulions ne point paraître huguenots, nous devions chacun mettre une croix blanche à notre chapeau, car c'était là le signe de reconnaissance de tous les catholiques. C'était sans doute une chose à considérer, attendu que les évangéliques se distinguaient des catholiques par l'absence de ce signe. Metzler et Rhelinger se mirent une croix sans hésiter, disant qu'ils la portaient volontiers, si elle devait leur sauver la vie. En même temps, nous songeâmes à nos effets et à nos livres, que, dans notre grand effroi, nous avions délaissés dans une autre maison, espérant que cette sédition s'apaiserait plutôt qu'elle ne s'aggraverait. Grâce aux soins diligents de M. Barbin (qui, dans ces jours de troubles, nous a montré beaucoup d'intérêt, et nous a informés de ce que l'on machinait contre les Allemands), nous pouvons faire transporter les principaux de ces objets, auxquels se trouvent joints le *Corpus juris civilis* avec quelques autres livres. Nous demandons, en outre, que les coffrets déposés entre nos mains par Crecwiz, Logaw et Rodtkirch nous fussent remis. Mais au lieu de ces coffrets, la maîtresse de la maison envoya divers effets et livres de son mari. Pepliz avait eu la précaution d'ouvrir les coffres, d'en tirer les dagues damasquinées d'argent, et de les cacher dans des tas de bois.

S'étant acquitté de notre commission, M. Barbin, qui, avec d'au-

tres étudiants, parcourait çà et là les rues et revenait des pillages, nous avertit qu'il entendait proférer partout diverses menaces contre les Allemands, et que divers bruits étaient répandus sur notre compte, non pas seulement par le peuple, mais même par des étudiants. Nous étions, disait-on, des huguenots; nous étions allés aux prêches, et nous méritions la même punition que les autres. Il nous conseillait d'imiter l'exemple d'autres étudiants et de déclarer nos noms au capitaine de notre domicile, après quoi nous irions, exempts de crainte, piller de côté et d'autres avec les catholiques, ou tout au moins nous resterions toujours armés dans notre maison, ayant des épées toutes prêtes ainsi que des pistolets sous la main. Notre hôtesse nous en dissuada, objectant que nous nous exposerions à un grand danger si nous allions dans les rues, étant surtout si bien connus du peuple. Elle nous conseilla donc de nous en tenir à la recommandation du prévôt, et de rester au logis; il pouvait arriver, en effet, qu'étant trouvés tout armés, nous fussions tués d'autant plus vite.

Nous avions de nombreux et très-graves motifs de craindre pour notre vie.

D'abord, personne n'ignorait à quelle religion nous appartenions; tout le monde savait que nous étions huguenots, tout le monde nous avait vus entrer au prêche et en sortir, et il était notoire que presque tous les Allemands demeuraient chez des huguenots, et mangeaient avec eux de la viande en carême. Aussi bien disait-on couramment et en manière de vérité reçue : « C'est un Allemand, partant, c'est un huguenot. » Nous nous rappelions aussi les mauvais propos des bourgeois et du peuple, qui, avant le commencement des troubles, ne cessaient de nous menacer, entre autres, d'attaquer plusieurs Allemands à leur retour du prêche, et de leur enlever les chaînes d'or que quelques-uns portaient au cou, attendu qu'il n'y avait pas de prêche auquel n'assistassent quelques Allemands. Ils voulaient en venir à faire interdire aux Allemands nominativement d'aller aux prêches. Ils s'appuyaient sur cette singulière interprétation de l'édit de pacification, qui distingue entre les sujets du roi et les étrangers, lesquels devaient exercer leur religion prétendue dans leur propre pays, et ne point venir renforcer par leur présence la criminelle hérésie des huguenots, laquelle seule ils étaient contraints de tolérer, parce que telle était la volonté du roi et la loi. Nous nous rappelions ces clameurs et d'autres encore, que soit nos partisans et certains habitants d'Orléans, soit nous-mêmes en traversant le pont, au retour du prêche, nous

avions entendues, et nous avions à craindre qu'une si bonne occasion ne fût mise à profit par nos ennemis.

Nous nous souvenions aussi de cette discussion que nous avions tous les ans avec les Picards, les Champenois et les Normands, lesquels, sans droit aucun, prétendaient, et ils l'ont bien souvent déclaré, nous chasser de la place qui nous était due, et surtout nous n'ignorions pas les embûches qu'ils nous avaient tendues, lorsque vingt-quatre d'entre eux armés attendaient notre procurateur à la sortie du collége Dd — (?), ni les querelles qui s'étaient élevées dans le collége Dd — (?) entre les procurateurs, surtout quand la nation française eut pris parti pour eux et eut offert à quelques capitaines son concours pour nous expulser. Comme nous savions que ces mêmes individus parcouraient les rues de côté et d'autre, saccageant les maisons, assassinant les personnes, nous avions grand'peur qu'ils ne vinssent assouvir leur vengeance, dès longtemps préméditée, étant surtout excités alors par le peuple à profiter de l'occasion pour se défaire des Allemands, à exterminer ces chiens de huguenots, afin de s'emparer, nous n'étant plus là, de nos biens, selon le cri que souvent on leur avait entendu pousser : « Allons piller les Allemands, Mort-Dieu ! ils ont de beaux reistres, belles dagues, etc. (1). »

M. Barbin et M. du Bois, qui avaient été parfois pris à partie par eux, nous firent songer à tout cela. Ajoutez que certains habitants de la ville avaient dit aux étudiants : « Mort-Dieu ! frottez dessus et nous achèverons le jeu ! » Ces discours émurent quelques étudiants, qui, entendant le bruit qui se faisait du pillage des Allemands, voulurent sauver, en les transportant ailleurs, tous les effets de M. Jacquot, parent du président, qui était à Paris, afin que ses effets ne fussent pas perdus avec les nôtres; mais notre hôtesse ne voulut point les leur livrer, disant que, si cela arrivait, il fallait que les uns fussent pillés avec les autres, et que tous eussent le même sort, quel qu'il fût.

Outre ces menaces et ces clameurs, on en forgeait d'autres qui concernaient certains Allemands et certains bourgeois. On excitait à prendre les armes le chef des gardes (qu'on appelle chevalier du guet et lieutenant du guet). Il avait juré qu'il se vengerait, en temps opportun, d'une injure que lui avaient faite certains Allemands. Il y avait encore la haine que notre voisin, le capitaine Bon-Cœur, avait conçue envers mon frère, parce que, dans un procès entre lui et l'ap-

(1) Ces mots sont donnés en français, et ainsi expliqués en latin : *Hoc est : Eamus nunc ut spoliemus etiam ipsos Germanos, habent hercle pulcherrima vestimenta,* etc.

pariteur général mon frère, cité par le juge comme témoin à charge contre le capitaine, avait déclaré fidèlement ce qu'il avait vu et entendu; et en revanche, l'autre avait juré par tous les dieux (moi et Pepliz étant présents), que s'il le rencontrait dans la rue, il lui fendrait la tête. Or, il était homme à réaliser ses menaces, et tout Orléans le savait aussi. Les huguenots, qui avaient voulu le déférer à la justice du roi, avaient en lui un persécuteur aussi acharné que redoutable. La rage intense de ce personnage était à craindre, à un moment où tant d'hommes, et des plus distingués, étaient expédiés à la turque, et où la justice était comme morte elle-même. En même temps, nous avions appris par des lettres de Paris que le comte de Hanaw avait été tué (ce que nous pensions être arrivé par la volonté du roi); mais dans notre ville même, M. de Merzenich avait été égorgé, et quelques-uns des Allemands, M. Botzen, M. Meck, M. Birckheimer avaient été pillés et s'étaient trouvés dans le plus grand péril; or, nous étions très-bien connus, ayant séjourné à Orléans depuis quinze mois, et étant par cela même l'objet d'une haine d'autant plus forte; sans compter qu'aucun édit n'avait été publié (comme on l'avait fait à Paris) pour défendre de molester les étrangers en un pareil moment, et que ce qui n'était pas défendu semblait permis à un peuple en furie. Nous ne pouvions non plus nous empêcher d'observer que notre maison se trouvait environnée de maisons huguenotes, dont nous pouvions voir de nos yeux quelques-uns des habitants pillés et massacrés, et voilà que nous-mêmes nous passions pour nous cacher comme des huguenots timides et craintifs, puisque nous n'avions donné nos noms à aucun capitaine. Ce qui augmentait encore nos appréhensions et nos craintes, c'est que nous savions que deux huguenots, vieillards septuagénaires, tous deux notables et chefs de leur Eglise, et M. Jean Gyot, procureur, parent de notre hôtesse, habitaient la maison, et que l'un d'eux y demeurait caché, ce qui pouvait être cause, si l'on les cherchait et si l'on venait à les y trouver, qu'on nous tuât nous-mêmes aussi dans le premier accès de fureur. Tel était l'excès de nos angoisses que nous ne pouvions ni prendre d'aliments, ni songer à nous cacher. C'eût été un signe de faiblesse ou de mauvaise conscience; c'eût été imiter l'exemple des huguenots que les caves et les réduits les plus obscurs ne pouvaient préserver de la mort. Sur ces entrefaites, la nuit arrivait, où il était enjoint à tout catholique de placer des lanternes ou des torches au devant de leurs maisons. En proie aux réflexions que les circonstances faisaient naître, on ne donna pas un seul instant au sommeil; on entendit toute la nuit toutes

sortes de lamentations, de plaintes, de clameurs, d'invasions de maisons, de pillages, principalement au domicile de madame de la Chaise, notre voisine. Deux bandes voulaient s'emparer de sa demeure, et c'était à qui s'y établirait par la force, et toutes deux, dans cette lutte, s'accablaient de coups. Toute la nuit, on y fit bombance, ayant là (car c'était une maison riche) des provisions excellentes et à discrétion.

Le capitaine Bon-Cœur, notre voisin, avait sous ses ordres des hommes qui, toute la nuit, allèrent emportant chez eux des objets de toute espèce qu'ils s'étaient procurés en rançonnant et en pillant; lui-même faisait aussi son métier, et je puis affirmer que cet individu qui, avant les troubles, ne possédait pas un sou vaillant, à tel point qu'il en était réduit à démolir sa maison pour avoir du bois à mettre au feu, se trouva avoir gagné de côté et d'autre, dans ces troubles une somme de 4,000 couronnes. Lorsque des huguenots voulaient s'échapper, ceux qui occupaient tous les coins de rue leur criaient : *Qui va là ?* (le mot du guet) et ceux qui ne pouvaient répondre étaient mis à mort.

C'est ce qui explique comment maître Ouvert Morieau, appariteur général, en faveur de qui mon frère avait déposé dans le procès en injures contre le capitaine Bon-Cœur, fut, au moment où il gagnait un endroit plus sûr, reconnu par une sentinelle et blessé d'un coup de hallebarde; et, comme il ne voyait aucun moyen de salut, mais au contraire une mort inévitable à coups de dagues, il se précipita dans le puits de Ligniers et s'y noya. Nous entendîmes le bruit de sa chute. Des voisins tirèrent chez nous de l'eau de ce puits qui était rouge de sang.

Cette nuit, à notre insu, notre hôtesse avait recueilli un autre huguenot, le fils de notre voisine, madame de la Chaise, qui, au petit jour, changea de demeure.

Le conseiller Morieau, homme de grande sagesse, est aussi tué dans son lit.

Est tué de même chez lui le conseiller J. V. D. (*sic*), M. Charpentier, homme d'un esprit supérieur.

Plusieurs demoiselles et honnêtes dames furent violées par les capitaines et par ces bandits, qui leur promettaient la vie sauve si elles consentaient à se livrer à eux. C'est pourquoi les filles de madame Floccard ne quittèrent pas leur mère qui s'était cachée chez madame Fabre. Et cette nuit, deux demoiselles qui étaient obligées de franchir le mur du comte de Hohenlohe, pour se sauver, furent outragées par ces misérables dans son logis, en face de l'écurie.

Après cet acte odieux, ils entrent dans l'écurie et y volent le cheval du comte de Hohenlohe, un superbe animal qu'il n'eût pas donné pour 80 couronnes de Blois. Mais ce cheval était assez difficile, et comme ils ne savaient pas le mener, il tua l'un d'eux, ainsi que nous l'a rapporté le capitaine Rigault.

Le mercredi au matin, notre voisin Fermineau, tonnelier, envahit notre maison à main armée avec un autre brigand, pour tuer Jean Gyot, le père de notre hôtesse. Il demanda à celle-ci où elle avait caché son père et jura par tous les dieux que s'il le trouvait « il lui passerait le fil de son épée dans le ventre. » La pauvre femme fut forcée d'ouvrir toutes les chambres ; moi-même, j'ouvris mon cabinet qu'il voulut voir. Il ne voulait pas d'ailleurs nous faire de mal, disant : « Ce ne sont pas ceux-là que je cherche. » Mais il ne put le trouver dans la maison. Eloy Giber était tout abattu et très-troublé, car il chercha dans la chambre même où il s'était caché.

Fermineau se vantait d'avoir tué de sa propre main cinquante personnes. Plus chacun avait commis de meurtres, plus il s'en faisait honneur et gloire.

En ce qui concerne M. François Taillebois, vieillard sexagénaire, ayant rendu de grands services à l'école d'Orléans, non-seulement plein de piété, mais de science et particulièrement instruit dans les matières de la religion, qui était alors professeur à Orléans et était mon très-cher et honoré maître, voici ce qui advint. Ces brigands, ces bourreaux, le rançonnèrent le mardi soir, et comme on le jugeait digne du même sort que les autres, ils lui firent grâce de la vie, pourvu qu'il se rachetât par une belle rançon. Il les conduit dans son cabinet, leur offre tout ce qu'il a d'argent, savoir 120 couronnes, et fait apporter du vin : après quoi il les congédie. Ceux-ci qui venaient de le rançonner le racontèrent à d'autres qui, le mercredi matin à neuf heures, envahirent son domicile ; ayant été dépouillé de tout son argent, il leur demande s'il leur plaît de partager son déjeuner et de goûter son vin. Ils l'entraînent hors de chez lui, lui répondant qu'on en trouverait de meilleur *au Saumon*. Après l'avoir conduit *au Saumon*, ils prétendent que le vin n'y est pas bon non plus. Ils entreprennent donc de le mener jusqu'au pont (*au Portereau*) et là, ils le percent de coups et le jettent du haut du pont dans la rivière de Loire, en disant : « Nous te baillerons assez à boire, meschant ! » On rapporte, et je l'ai appris d'autres étudiants français, qu'il est mort avec une grande fermeté d'âme, et l'on m'a assuré que des étudiants mêmes lui avaient porté

des coups. Lorsqu'on l'arracha de chez lui, il avait donné la clef de sa bibliothèque qui était bien garnie, qui passa aux mains de M. Barbin, avec quelques-uns de ses livres. Sa dernière leçon qu'il fit le lundi à neuf heures, roula *de publ. jud.*, § *Lex Cornelia*, dont il fit la démonstration par le sacrifice de sa propre vie. On pilla, encore le même jour les livres de Treperel et d'Eloy Giber, libraires d'Orléans, et on les dispersa par les rues. Ce Treperel, se croyant en sûreté après le pillage de sa maison, entra dans une église pour y abjurer, mais par suite de la haine extrême que le peuple lui portait, il fut entraîné hors de l'église, misérablement percé de coups et tué devant cette église même. On lui coupa la tête qui demeura trois jours en cet endroit. Ce fait m'a été rapporté par Jean Fabre, qui avait quitté Orléans après les troubles. Sa sœur périt également. Après Treperel, d'autres furent aussi mis à mort, ainsi que me l'a raconté un bourgeois d'Orléans.

Conti avait envoyé ses fils pour qu'ils se fissent donner des livres de droit, et je les ai vus souvent revenir chargés de butin. Comme ils n'avaient pas de boutique, ils étaient obligés d'exposer aux coins des rues....... (?) Conti avait aussi recueilli des livres de madame de la Chaise, dont le mari était docteur en droit et avocat, il eut tous ces livres par le pillage et enrichit ainsi sa bibliothèque des ouvrages des commentateurs. Tels furent les exploits de ce Conti.

Laurent Godefroid, professeur de Pandectes, enrichit sa bibliothèque par les mêmes moyens. Il recueillit tous les livres de George Obrecht, qui avait, dans la maison de madame Coursière, un cabinet formé par lui-même pendant son séjour à Orléans et rempli de toute espèce d'ouvrages. C'est à ce Godefroid que sont allés mes œuvres du Speculator (1), mon Alciat, mon Mynsinger, et autres livres que j'avais prêtés à Obrecht.

Notre voisin, le Dr Beaupied, professeur de droit canon, recueillit aussi tous les livres de mon frère Bernhard, par suite du pillage de la maison de Saint-Thomas, son hôte ; il prit aussi sa garde-robe et ses chemises. La moitié de ce que possédait Pepliz passa chez le capitaine Bon-Cœur, et l'autre moitié chez le même Beaupied. Le capitaine prit le *Corpus juris civilis* qu'il donna au procurateur de Picardie.

Jean Metzler perdit aussi tous ses livres, ses Corps du droit civil et canon, son Bartole, son Jason, ses Feudistes et tous ses autres livres Dd (?) et aussi sa garde-robe. Tout cela s'en fut chez le susdit

(1) Par *Speculator*, il entend sans doute Vincent de Beauvais, l'auteur de divers ouvrages fameux qui portent tous le titre de *Speculum* (Miroir).

M. Beaupied. Il n'en a rien recouvré. C'est encore chez lui que furent portés les coffrets de Crecwiz et de Martin Winters. Le Dr Fournier et Robert, professeurs d'Orléans, n'osaient pas sortir de chez eux. Bien qu'ils fussent catholiques, comme ils avaient autrefois suivi le parti des huguenots, ils craignaient (comme beaucoup d'autres) qu'après s'être défaits des huguenots on ne songeât à se défaire de ceux qui l'avaient été antérieurement. On rechercha le fils de M. Robert dans sa maison. On ne sait s'il fut decouvert. Il y avait même des papistes qui étaient tremblants. Ainsi, M. Bojuin, qui avait épousé une sœur de mon hôtesse, n'osa pas sortir de chez lui.

M. du Bois, la nuit du mercredi, défendit la maison de M. Fournier. Il disait qu'il devait sûrement mourir cette nuit-là, ayant pendant la journée, préservé le logis et les biens d'une veuve qui l'avait supplié de prendre la défense de sa maison. Il aurait pu s'emparer d'une masse de vases d'argent, mais il laissa le tout à un moine nommé de l'Espine. Il eût certainement sauvé la vie aux maîtres qui étaient huguenots et qu'il voulait conduire à la citadelle; mais ceux-ci ne voulurent pas se fier à lui et préférèrent recourir à la corruption; au milieu de la rue (*au Martereau*), ils furent tous tailladés et tués avant d'arriver au rempart.

François Gayard, vieillard sexagénaire, affligé de la goutte, fut trouvé dans son lit et sur le point d'expirer : les misérables n'en font pas moins feu sur lui, le blessent à la tête et l'égorgent : pour peu qu'ils eussent tardé à venir, ils auraient trouvé un mort.

Ils atteignent aussi d'une balle un fondeur de métaux, qui se tenait sur sa porte, et demeurait tout près de la maison de M. Gayard.

Un pauvre savetier qui demeurait dans la même rue, près des *Bonnes-Nouvelles*, s'était caché sous la cloche de son église détruite, il y fut découvert et mis à mort.

Dans le même voisinage était un boulanger, gros et ventru, qu'ils trouvèrent dans sa maison. Il leur demanda avec supplications de lui laisser la vie, alléguant qu'il avait connaissance de secrets importants pour le salut du royaume, et touchant la vraie origine des troubles. On le pressa de dire quels étaient ces secrets; il répondit qu'il ne pouvait les révéler qu'au roi et au roi de Navarre : car c'était chose de grande conséquence, et qui ne pouvait être confié à aucun autre. Les brigands ripostèrent qu'ils représentaient le roi, puisque ces exécutions étaient faites en son nom, et comme ils le sommaient avec violence, en piquant son gros ventre avec leurs pointes, il s'écria qu'il allait parler. Mais comme ils le virent changer

tout aussitôt de langage, et chercher des faux-fuyants, ils l'accablèrent de coups et l'égorgèrent.

Dans la même rue demeurait M. Pepliz, qui vit aussi égorger diverses personnes de son voisinage, entre autres un brave artisan, qu'il vit percer à coups de dague et frapper, et faire encore plus de trente pas avant de tomber. Il vit aussi, près de la maison d'un boucher, trois hommes que l'on fit sortir des maisons voisines, et qui furent massacrés par la foule. On tirait d'abord sur eux; puis, après qu'ils étaient tombés, les assistants les accablaient de coups; il y avait là surtout, dit-il, un certain paysan qui d'un coup de son épée, traversa le corps d'un homme déjà blessé, de part en part et avec tant de violence que la lame y demeura engagée et que la poignée lui resta à la main, et comme un de ces malheureux remuait encore la main, on la lui détacha d'un coup. On abandonna les trois cadavres au milieu de la rue devant la maison de Pepliz. Il a vu aussi des voitures, passant par là, rouler sur les corps. M. Tilmann a aussi entendu les cris de ces infortunés qui habitaient à côté de chez lui.

Un cinquantenier, qui gardait la maison de M. de Hohenlohe, profita de l'occasion pour tuer son voisin contre lequel il avait conçu de la haine. Il avait une épée large de trois doigts; lorsqu'il se fut saisi de son voisin, celui-ci lui demanda de lui faire la grâce de lui trancher la tête d'un coup; et il se mit en posture pour cela. L'autre répondit qu'il pouvait y compter et qu'il ne lui restait qu'à dire son *confiteor* (selon leur langage), et comme il allait le dire, il lui fendit la tête, d'un coup furieux, au beau milieu. C'est de ce bourreau même que je tiens ce récit, car il se plaisait à nous raconter son exploit. Il donnait à son épée le nom de *canif* (ung cannivet) et disait qu'il en avait endommagé la lame dans le crâne de ce huguenot, ce crâne étant plus dur que du fer.

Un armurier qui demeurait près du Bourdon blanc, assailli par ces gueux se défendit bravement et avec vigueur et tua plusieurs catholiques. Voyant enfin qu'il n'y a plus moyen d'échapper, il met le feu à son lit et se brûle avec sa paillasse.

Le capitaine Sevin avait deux frères qui étaient de la religion réformée; il les aimait extrêmement et voulut les sauver. Les autres capitaines s'en étant aperçus, insistèrent d'autant plus pour qu'il les remît tous deux entre leurs mains, ce à quoi il se refusa absolument. Comme ils le menaçaient de mort, et quoiqu'il remplît les fonctions de capitaine (la fureur du peuple ne lui laissait aucun espoir), il promit de faire selon leur volonté, à cette condition qu'on accorderait du moins à ses frères un délai d'une heure, car il pouvait

se faire qu'ils se ravisassent d'ici là et fissent retour à l'Eglise romaine. Mais ils ne voulurent pas même accorder cette heure, se ruèrent dans la maison et, en présence du capitaine Sevin, demandèrent à l'un de ses frères s'il voulait rentrer dans le giron de l'Eglise : celui-ci refusa constamment. Les misérables le frappent de mille coups. Ils demandent alors à l'autre, qui vient de voir le traitement qu'a valu à son frère son opiniâtreté dans sa foi, s'il entend persister aussi. Il répond qu'il n'a pas besoin de paroles, et qu'il partage les sentiments de son frère. On l'égorge aussi en la présence du capitaine Sevin, son corps n'est bientôt qu'une plaie. Un troisième frère M. Javer, autrefois mon camarade, était à cette époque, heureusement pour lui, en Angleterre, où Pierre Bentrychius le vit et lui parla.

La cruauté et la sauvagerie de tous ces misérables en venait souvent à cette extrémité de ne se point contenter d'un, de deux, de trois coups, mais de cribler leurs victimes de blessures sans nombre. Chacun des assistants voulait en effet montrer sa vaillance en prenant sa part du massacre et en faisant quelques plaies.

Dans la maison du comte Hohenlohe, et à l'insu du maître, deux huguenots étaient aussi cachés, le fils de madame Bodewein, qui s'était réfugié dans le grenier, et l'hôte *du Saumon* qui, pendant trois jours, avait été caché dans le puits de madame de la Noue. Lorsque celui-ci entendait entrer quelqu'un dans la maison, il faisait un plongeon et se mettait la tête sous l'eau. Lorsqu'à la fin il pensa n'être plus en sûreté là (car les voisins étaient dans le secret), il voulut se réfugier ailleurs, et fut dans la rue même percé d'une balle. L'hôtesse *du Saumon*, sa femme, se tira d'affaire au moyen d'une rançon. Elle va, dit-on, se remarier à un Suisse.

Notre savetier, qui habitait près des Ecoles, se cacha dans la maison de madame Commisa (?), sous l'escalier, là où l'on mettait les chiens. Il n'avait pas encore été tué, quand nous sommes partis ainsi que nous l'a dit sa femme, qui était grosse.

Les deux fils de madame Masseau périrent misérablement : c'était deux hommes braves et vigoureux; l'un d'eux fut tué sous le toit de la maison. Creewitz et Logaw habitaient avec eux. Notre domestique les a vus tous deux gisant dans la rue. Madame Masseau fut cachée entre deux murailles, la sienne et celle de Martin le savetier, où elle subsista durant plusieurs jours, à ce que nous a rapporté Martin.

Au milieu de ces épouvantables événements, j'ai surtout fait deux remarques qui méritent d'être ici consignées. L'une est relative aux

pillages et au moyen de préservation auquel on avait recours; l'autre, aux massacres. Pour échapper au pillage, certaines personnes employaient cette ruse : elles corrompaient les appariteurs de la ville, qui, au nom de créanciers, saisissaient leurs biens ou les emportaient; ou elles subornaient, par quelque libéralité, des catholiques qui, simulant un pillage en règle, enlevaient tout dans l'intérêt du propriétaire. Notre voisine, madame Floccard, se servit de cet expédient et feignit de se répandre en larmes et en lamentations, lorsqu'on envahit son domicile, d'accord avec elle. La même ruse réussit à madame Bailli Pierre, ainsi que je l'ai su d'elle-même.

Pour éviter le massacre, voici le moyen que l'on imaginait : comme tous les huguenots étaient inscrits sur une liste, afin de savoir ceux qui avaient été tués et ceux qui étaient encore vivants, on suborna des gens qui répandaient par toute la ville le bruit qu'ils avaient vu tel ou tel étendu mort dans la rue; auquel bruit on ajoutait souvent foi, de façon que ceux qu'il concernait n'étaient plus recherchés. Ce stratagème fut mis à profit par mon hôtesse, qui amena, par des largesses, monsieur de Argeri (?) et un domestique du capitaine Bon-Cœur à colporter et proclamer sans relâche la nouvelle que son père avait été tué. En même temps la dame n'oublia pas son rôle et feignit de pleurer et de gémir sans relâche.

Comme les meurtres continuaient et qu'il semblait ne devoir pas y avoir de fin au carnage, jusqu'à ce qu'on ne pût signaler aucun huguenot survivant, et comme les périls croissaient avec la fureur du peuple, notre hôtesse ne voulut plus garder plus longtemps le vieux Eloy Gibert. Elle donnait de son refus les raisons que voici : 1° c'était compromettre ses pensionnaires allemands et leur faire courir un grand danger; 2° c'était ajouter encore aux chances de perte, déjà si grandes, pour ses biens, si l'on venait à trouver dans sa maison une personne cachée, alors que les papistes donnant asile à des huguenots étaient assimilés à ceux-ci; 3° elle ne pouvait garder un étranger, alors qu'elle avait, à cause de nous, renvoyé son propre père; que dire de plus? Cependant Eloy Gibert ne voulut point s'en aller; suppliant, embrassant ses genoux, il lui offrait tout son argent, c'est-à-dire une somme de 2,000 francs, qu'il avait sur lui Elle le pressait de sortir, ne se laissant toucher ni par ses prières, ni par ses pleurs, ni par ses offres. En effet le danger devenait de plus en plus grand. Ne pouvant obtenir qu'il partît volontairement, elle allait le faire partir de force. Ce que voyant, et malgré lui, en le faisant céder soit à nos menaces, soit à nos prières, nous parvînmes à le conduire dans la maison de madame Floccard, con-

tiguë à la nôtre et que les appariteurs de la ville avaient pillée (ce qui rendait le danger moindre) et nous lui trouvâmes une cachette sous le toit. Elle ne lui parut pas assez bonne et il ne s'en contenta pas, mais nous le laissâmes enfermé dans la maison. Plus tard réfléchissant qu'il pourrait se précipiter dans le puits, nous revînmes en lui apportant quelques aliments, mais nous eûmes beau le chercher partout, l'appeler, le prier de répondre, il nous fut impossible de le trouver en aucun endroit, soit aux latrines, soit dans le puits, que vainement nous visitâmes avec des chandelles. Nous n'avons pas même bien compris par la suite où il s'était réfugié.

Ceux qui habitaient dans les faubourgs, au delà du pont, voulurent aussi faire irruption dans la ville pour y piller et y voler ; mais les portes étaient fermées, et ceux de la ville refusèrent de les laisser entrer. Ils se rassemblent donc à l'Isle, qui est à un mille d'Orléans, où le bailli d'Orléans (1), qui fut tué à Paris, avait sa résidence, et où se tenaient tous les prêches ; ils s'emparent du château, y pillent, y enlèvent tout, et y massacrent impitoyablement tous ceux qu'ils y rencontrent. Ils mettent en mille pièces la chaire à prêcher. Ils ne trouvèrent pas M. Beaumont, le pasteur (aujourd'hui superintendant à Neustadt) ; il était parti peu auparavant pour aller avec sa femme à Montargis, auprès de la duchesse de Ferrare. Mais ils trouvèrent dans son cabinet des lettres de la main d'Hotman, desquelles lettres on voudrait faire ressortir la preuve qu'Hotman et le pasteur étaient complices d'un prétendu complot. On y lit cette phrase : « Je me réjouis de ce qu'avant peu de temps, l'Evangile sera annoncé dans toute la France. » C'est M. Nourrisson, juge à Orléans, qui m'a fait connaître ce détail.

Quelques courriers arrivèrent de Paris à Orléans, porteurs de dépêches munies de la signature et du sceau du roi : ils se dirigèrent, les uns vers telle province du royaume, les autres vers telle autre. M. de Sose porta un ordre royal d'avoir à se défaire de tous les huguenots de Bordeaux. Le duc d'Anjou avait aussi envoyé son courrier, qui avait passé par Orléans, pour que les mêmes exécutions eussent lieu dans son gouvernement. On dit que les messagers étaient partis de Paris au nombre de vingt-quatre, pour aller remettre les ordres du roi de côté et d'autre.

Comme c'était jour de foire à Saint-Benoît (sur la Loire, à la distance d'un jour d'Orléans), où l'on était sûr que devaient se trouver des huguenots orléanais, on y envoya quelques bandits pour les mas-

(1) Jérôme Groslot, seigneur de Lisle, etc. Sa maison de ville est aujourd'hui l'hôtel-de-ville d'Orléans.

sacrer tous. On a su que Bailli Pierre avait été tué de la sorte.

Je reviens aux nôtres. Lorsque M. de Hohenlohe était, avec tant d'autres, spectateur de tant de tragédies et de misères, deux brigands font irruption dans sa maison avec leurs épées ensanglantées pour chercher deux Allemands qu'ils connaissaient comme ayant fréquenté les prêches. Ils montent dans la partie haute de la maison, mais ne trouvent aucun de ceux qu'ils cherchaient. Le comte de Hohenlohe les congédie enfin, non sans les avoir fort bien régalés. Il est très-vraisemblable que c'était nous DEUX que l'on cherchait, comme étant plus connus que les autres.

Cependant ils ne vinrent pas dans notre logis, quoiqu'il fût resté ouvert comme ceux de tous les catholiques et que les premiers brigands venus fussent libres d'y entrer et d'en sortir. Toutefois diverses menaces étaient répandues çà et là au sujet de la mise à mort des Allemands, principalement par le procurateur de Picardie, M. Bordier, qui se glorifia d'avoir de sa propre main égorgé quarante personnes, ayant rapporté ces nouvelles à Pepliz, en revenant à plusieurs reprises du massacre, tout couvert et tout souillé de sang. Ce Bordier fut du nombre des étudiants qui ne pillèrent et ne tuèrent pas moins que les autres, et il était toujours accompagné de Nicolas Harlay, porte-enseigne. Après le dîner, vers une heure, ce jour-là, qui fut néfaste et fatal entre tous, et où la fureur du peuple et les massacres furent le plus terribles, on publie à son de trompe un édit enjoignant à tous les étrangers qui n'avaient pas été inscrits à la Maison-de-Ville de vider la place dans l'espace de deux heures, sous peine de la vie et de confiscation de tous leurs biens. Lorsque cet ordre nous fut annoncé par quelques personnes, il mit nos esprits dans un tel trouble et une telle confusion, que nous fûmes incapables de comprendre et de résoudre ce qu'il y avait à faire. M. Metzler se mit à pleurer, bien qu'il fût d'ailleurs courageux et ferme. Nous pensions bien que cet édit avait pour but d'empêcher les Allemands de former aucun complot dans la ville, mais il était fort à craindre qu'une fois sortis des maisons où ils se cachaient, ils ne fussent tués dans la rue, ou qu'en franchissant les portes, ils ne fussent précipités dans les fossés, ou, en admettant que nous pussions nous échapper sains et saufs à travers la ville, au milieu de tels troubles, nous n'avions guère d'espoir de gagner de là les champs, alors que tout était rempli de brigandages et de meurtres, à la campagne aussi bien qu'à la ville. Quelque court que fût le délai accordé, nous étions tous prêts, sous l'empire des circonstances, à braver ces périls. Le comte n'avait pas d'autre désir.

Quant à Metzler, il avait peu de chance d'aller loin, ayant une forte fièvre quarte. Chacun se disposa à partir, et notre hôtesse nous recommanda entre autres choses, si nous parvenions à quitter la ville sains et saufs, de suivre le cours de la Loire, parce que nous nous trouverions plus en sécurité dans ces endroits où habitaient principalement les huguenots. Tout en faisant ainsi nos préparatifs, nous décidons, avant de partir, la maîtresse du logis et M. de la Noue à s'enquérir d'abord avec soin de la teneur et du dispositif de l'édit en se renseignant auprès de ceux-là même qui l'avaient rendu et à qui il appartenait de l'expliquer. Ils vont donc trouver les échevins et les chefs de la cité et leur demandent si l'édit comprenait les Allemands et si le terme d'étrangers s'appliquait à eux. Les échevins leur répondirent que l'édit n'a pas eu en vue les étudiants, mais les paysans et les cultivateurs qui étaient dans la ville, y ayant pénétré au nombre de plus de quatre cents, et qui ne pouvaient se rassasier de pillages et de déprédations, de telle sorte qu'il était à craindre qu'après avoir dévasté les demeures des huguenots, ils ne se ruassent aussi sur celles des catholiques. A ce même moment, on avait fait monter à cheval environ trente hommes de cavalerie, que commandait M. de Lingerolle, le procureur du roi, chargé de l'exécution de tous les mandements, pour chasser de force les paysans.

Cependant, il n'y avait toujours pas de fin aux menaces contre les Allemands. Quoique nous eussions été éclairés sur le mandement du président, M. Arinier (?), néanmoins, pour prévenir la fureur de ce peuple en démence, et afin que ses menaces n'en vinssent pas à porter leurs fruits, nous représentâmes, par l'intermédiaire de M. de la Noue, au procureur du roi, M. de Lingerolle, la persistance de ces menaces et des bruits qu'on répandait çà et là à notre sujet. Nous lui demandions humblement de détourner de nous ce péril et d'enjoindre notamment aux capitaines de la ville de nous couvrir de leur protection. Nous le priâmes aussi de comprendre dans cette même mesure les échevins, les dizeniers et les chefs de la cité, demandant qu'ils nous servissent de sauvegarde contre la fureur du peuple.

Entre quatre et cinq heures du soir, quarante hommes se concertent dans un carrefour près de Sainte-Croix, pour piller et massacrer le reste des Allemands. Ce complot avait surtout pour but, ainsi que me l'ont appris des habitants de ce quartier, de se débarrasser de Charles Horneck et de Wilhelm Peplitz. Tandis que le procureur du roi était occupé à donner la chasse aux paysans et aux campagnards, et parcourait à cet effet presque

toutes les rues, avec trente hommes à cheval et quelques soldats et archers, il parvient dans notre voisinage, s'enquiert des pensions des Allemands et s'arrête, avec son escorte, devant la maison du comte ; il fait appeler les Allemands, ainsi que leurs interprètes. On vient me chercher pour lui parler, et je lui fais, au nom du comte et de nous tous, une humble requête tendant à ce qu'il nous prenne sous sa protection et nous garantisse de la fureur croissante du peuple, qui continue à menacer les Allemands et à vouloir les mettre à mort. J'ajoute que nous lui serions éternellement reconnaissants d'un tel bienfait. Il demande d'abord si nous sommes tous de la religion romaine, et Jacob Milichius s'empresse de répondre que nous sommes tous très-bons catholiques. Moi, je déclare que nous sommes des étudiants venus pour cultiver les lettres et apprendre la langue, et parfaitement incapables d'avoir porté les armes contre le roi, d'avoir fait du mal aux catholiques, d'avoir dévasté les églises, enfin d'avoir causé à personne le moindre dommage ou d'avoir prémédité quoi que ce soit de fâcheux contre le bien commun et la paix publique ; c'est pourquoi je le supplie de nous accorder sa protection. Il nous promet son aide et assistance, tant à cause de M. Jacquot, parent du président et qui était mon commensal, qu'à cause de la très-honorable Madame Gallier, et dit qu'il ferait en sorte qu'il ne nous arrivât pas de mal et que nous ne devions pas douter de ses dispositions à notre égard.

Pour plus de sécurité encore, M. Charles Horneck, qui avait rempli la charge de procureur, avait, dans ces extrémités, au nom de toute la nation allemande, écrit à M. Nourrisson, juge d'Orléans, qui semblait de tous le plus favorablement disposé à l'égard des Allemands ; il lui avait écrit une lettre courte, mais habile, dans laquelle il exposait notre situation, le danger où nous plaçait le déchaînement du peuple, représentant que, tout occupés de nos études, nous n'avions absolument rien à faire avec les armes, qu'on ne nous avait vus nous en servir ni contre le roi ni contre aucun de ses sujets, que nous demandions en conséquence à être protégés contre ses emportements, ses cruautés, ses barbaries.

Lorsqu'il eut reçu cette lettre accompagnée d'un sauf-conduit impérial, valable, au nom de Sa Majesté l'empereur, pour tous pays, il montra le tout aux échevins de la ville, qui jugèrent que notre demande était assez juste, surtout en se reportant à cette règle d'équité, savoir la réciprocité du droit (*quod quisque juris in alterum, etc.*) Ils craignaient en effet que, si nous étions maltraités, les marchands français ne le fussent à leur tour dans notre patrie. Pour maintenir

l'alliance entre nous, ils enjoignirent donc à M. Nourrisson de nous signifier que la volonté expresse des chefs de la cité était de protéger les Allemands. C'est ce qu'il fit, et au même instant il convoqua chez moi Charles Horneck, Wilhelm Peplitz et moi-même, après s'être adjoint Harlay et le procureur de Picardie M. Bordier, pour nous notifier la volonté expresse des chefs de la Cité. Il nous recommanda de nous tranquilliser, car il allait veiller à ce qu'il ne nous fût fait aucun mal et obliger les capitaines à nous prendre sous leur garde. Nous avons éprouvé les dispositions favorables et spontanément bienveillantes de ce personnage à notre égard; en effet, lorsqu'il fut informé de ce rassemblement des quarante hommes dont j'ai parlé ci-dessus, il sut le disperser en allant habilement au-devant, il enjoignit aux procureurs de Picardie et de Normandie d'intervenir, si quelque débat s'élevait entre les nations allemande et picarde, afin que, dans des conjonctures aussi critiques, elles n'entreprissent pas de lutte à force ouverte, mais qu'elles eussent recours aux voies et moyens juridiques pour vider les questions.

Après avoir été ainsi informés de ces résolutions du président, des échevins et des dizeniers de la ville, et aussi du procureur du roi et du juge, nous fûmes un peu plus rassurés. Mais cette joie fut de courte durée, car elle fut troublée par les invectives et les fureurs des massacreurs; la populace soulevée persistait dans ses desseins hostiles et ne cessait de nous menacer.

Bien plus, le capitaine Galliar lui-même, qui devait prendre notre défense, envahit cette nuit avec fureur la maison de madame Roanière, pension de M. Horneck, et en se moquant de la volonté du magistrat, il s'écria que, nonobstant son interdit et celui du gouverneur, et quand le diable lui-même s'y opposerait, il traiterait à sa guise, dès le lendemain, ces huguenots d'Allemands, ceux qui avaient imploré l'assistance du magistrat, et qu'ils le verraient bien!

Vers le soir, et le lendemain matin, les troubles augmentèrent dans notre quartier et se rapprochèrent de l'Université, tandis que, les jours précédents, les forcenés avaient été plus occupés de massacrer dans le cœur de la ville. C'est alors que furent pillées la plupart des maisons de ceux de nos voisins qui étaient de la religion réformée, et que la plupart de ces mêmes voisins qui purent être trouvés dans notre rue furent massacrés. J'en mentionnerai ici plusieurs :

Liste de nos voisins tués. — Un forgeron. Un tourneur. Trois tisserands. L'appariteur général, qui s'est jeté dans un puits. Un libraire. Bailli Pierre, avocat. M. Prevost, docteur en droit. M. Saint-Thomas. Un des fils de M. Bodewein. Un savetier. Un autre étranger qui s'était

caché dans notre voisinage et que j'ai vu massacrer dans la rue.

Maisons pillées dans notre voisinage.—Madame Floccard. Madame Coursière. Madame de la Chaise. Madame Charle. Noble dame Brouel, près de la maison de l'appariteur. Un petit savetier. Un charpentier.

Maisons voisines préservées du pillage. — Jean Guyot, procureur. Un des fils de madame Bodewein. Un charpentier. Maistre Germain Blaacket (?).

Hôtes des Allemands tués.—M. Cancier. Saint-Thomas. Les deux fils de madame Masseau. M. Prevost. J.U.D., hôte de Chelius et d'Obrecht, fut, grâce à des rançons considérables, gardé chez des étudiants. On eût épargné ses jours, s'il avait consenti à redevenir catholique, mais ayant préféré mourir plutôt que d'aller à la messe, il fut cruellement mis à mort. Il offrit cent couronnes pour avoir la permission de s'entretenir une dernière fois avec sa femme, mais il ne put l'obtenir.

Madame Charle, notre voisine, était absente d'Orléans ainsi que toute sa famille, quand les troubles commencèrent, et elle ne put absolument rien sauver de ses biens. Je vis plus de deux cents hommes et femmes se ruer dans sa maison et en emporter jusqu'aux moindres choses; ils n'y laissèrent pas même une épingle. Fermineau força la porte d'entrée et brûla dans notre rue, en présence de Conte, notre voisin, des coffres qu'il n'avait pu forcer. Ce que l'on fit dans cette maison fut fait aussi dans les autres. C'était un bien lamentable spectacle de voir des personnes très-riches tout d'un coup réduites à une telle pauvreté.

Madame Grison, qui était connue pour avoir beaucoup d'argent, en fut réduite, après les troubles, à recevoir à titre gratuit de notre hôtesse son pain et celui des siens. Son mari fut tenu enfermé pendant quatre jours par des brigands qui lui avaient extorqué tout son argent, et ils l'égorgèrent misérablement dans sa propre maison, sous les yeux de sa femme et de ses enfants.

Treperel, charpentier, fut trouvé chez lui. Pour sauver sa vie, il offrit d'abord de rentrer dans le giron de l'Eglise catholique romaine et de chanter la palinodie, puis il promit de relever à ses frais et de reconstruire l'église de la Conception que, dans les troubles antérieurs, les huguenots avaient démolie, quand ils étaient maîtres de la ville. Après cette promesse, il fut conduit à la citadelle.

On rechercha la femme de M. Cancier pour la tuer; on ne sait si elle fut trouvée. H. Favre m'a dit qu'elle avait pu se sauver.

M. Saint-Thomas, vieillard de 70 ans et plein de piété, frère de mon hôte, se tint renfermé pendant trois jours entiers dans le logis

de son voisin M. Guerier. Mais, comme le jeudi il y eut menace de grand danger, il fut renvoyé de la maison, et obligé de se réfugier dans son propre logis, à ce que j'ai appris de M. Mertzenich qui s'y cacha pareillement. Lorsque le capitaine Gaillard y arriva, ayant été averti par des voisins (car c'est ainsi qu'un voisin en dénonçait un autre et le faisait massacrer), il pénétra aussitôt dans la maison avec les bourreaux qui l'accompagnaient et il fit feu sur le pauvre Saint-Thomas qu'il perça d'une balle. En se relevant il fut frappé de mille coups, ainsi que me l'a rapporté M. Barbin qui était présent. Il avait sous les aisselles soixante couronnes, qui devinrent la proie de celui qui le dépouilla de ses vêtements.

Lorsqu'il fut atteint de cette balle, il n'expira pas sur-le-champ, mais il demanda à grands cris à son voisin Guerier de lui épargner les souffrances en lui tirant un seul coup de feu dans la poitrine, et Guerier lui rendit ce service. Sa femme, qui était dans la maison à côté, entendit ses plaintes et ses cris, reconnaissant la voix de son mari, et elle voulait, ainsi qu'elle me l'a dit depuis, supplier qu'on la tuât elle et sa fille, en même temps que lui; les habitants de la maison eurent de la peine à la retenir. Je lui ai demandé plus tard, après la fin des troubles, si elle demeurerait dorénavant dans sa maison; elle m'a répondu qu'elle n'avait encore rien décidé à cet égard, n'ayant plus aucuns biens et ne trouvant plus rien en cette maison que le sang de son infortuné mari, dans la chambre d'en bas. Les assassins le traînèrent ensuite par les rues et le jetèrent dans la Loire. A son sujet, on lit ceci dans le Calendrier des Martyrs donné à Genève : « Le mercredy un maistre d'école, de Saint-Thomas, fort affectionné à la religion, ayant esté tiré de son logis et monstrant une grande constance et ardeur à prier Dieu en se disposant à la mort, commença à dire aux meurdriers (*sic*) : « Eh « bien, pensez-vous à me estonner par vos blasphèmes et cruautés? « Il n'est pas en votre puissance de m'oster l'assurance de la grâce « de Dieu. Frappez tant que vous voulez, je ne crains pas vos « coups. » Mais au lieu d'amollir la dureté de ces tygres, ils entrèrent en si grande furie que tout à l'instant l'un d'eux luy donna un coup de pistolle en la teste, les autres le dépouillèrent et l'achevèrent à coups de dagues, ne se pouvant calculer d'infinies playes qu'ils luy firent recevoir, etc. »

Mon frère perdit tout ce qu'il avait laissé en son logis, ainsi que M. Metzler et tous ceux qui avaient fait des dépôts chez eux. M. Metzler, qui avait une très-belle bibliothèque, n'a pas récupéré un seul de ses livres.

Comme on savait que le capitaine Bon-Cœur détenait prisonniers plusieurs huguenots, il fut pour cela mandé à la citadelle et accusé, maltraité même par aucuns. On le contraignit à livrer aux brigands le porte-enseigne de l'amiral, et comme on le menait dans la rue, il reçut une balle dans la tête et fut tué roide. Dans la même maison était caché M. Gyot, père de mon hôtesse, vieillard septuagénaire, qui n'étant plus là en sûreté (au dire de la femme du capitaine Bon-Cœur) fut ramené dans notre demeure. Nous lui prêtâmes secours autant qu'il nous fut possible en lui faisant, à nous trois, franchir les murs qui séparaient la maison du capitaine de la nôtre. Je ne saurais dire avec quelle promptitude ce pauvre vieillard passa par-dessus ces murs, quoique fort élevés. Nous le mîmes dans la cachette où déjà un autre était blotti.

Sur ces entrefaites, notre hôtesse va chercher dans son jardin le trésor qu'elle y avait enfoui à cause de ces troubles, consistant en 400 francs et 60 couronnes. Mais elle ne peut le retrouver à l'endroit où elle l'avait mis. Voilà donc que le bruit se répand dans la maison qu'on lui a volé son argent, et aux craintes antérieures succède parmi nous une nouvelle frayeur. Elle portait ses soupçons sur une servante, laquelle niait énergiquement; sa maîtresse, afin de tirer d'elle un aveu, la menaçait de la prison et des gens de police qu'elle allait quérir. Nous tremblions d'être pris par la même occasion et d'être tout aussitôt tués, si quelques-uns nous reconnaissaient. Mais la fille de la maison, en cherchant avec plus de soin, découvrit le trésor qui avait été caché en un autre endroit. Il se pouvait que la servante eût dérobé le trésor, et que s'étant ensuite repentie, elle eût été amenée à le remettre ailleurs.

Au milieu de cette succession d'anxiétés douloureuses et de calamités, de cette complication de maux et de dangers, attendant, pour ainsi dire, la mort à tout instant, assistant au pillage de nos voisins tout autour de nous, calculant en nous-mêmes toutes les chances de mort que nous avions contre nous, ainsi que je l'ai dit, en y comprenant les menaces du peuple furieux, qui devaient nous faire appréhender à chaque moment de la part de ces forcenés : envahissements, violences, irruptions, pillages, attentats de toute sorte, — il arriva que le jeudi matin, vers huit heures, Nicolas de Harlay, fils du président au Parlement de Paris, qui était en course avec d'autres garnements, pillant et tuant çà et là, vint nous trouver et nous apporter des consolations et des conseils. Il nous dit que les brigands avaient planté leur tente dans notre voisinage et qu'il était à craindre qu'ils ne fissent d'un instant à l'autre irruption dans

nos maisons, mais que nous devions, avec trois ou quatre couronnes, nous rendre un peu plus favorable l'esprit du capitaine de nos rues qui pourrait, dans le péril extrême où nous nous trouvions, nous prêter quelque assistance et détourner la furie de la populace. J'objectai que ce n'était pas quatre couronnes qui pourraient arrêter la fureur du peuple et que si sa frénésie le poussait à nous vouloir piller et massacrer, il ne se laisserait pas calmer par ces quatre couronnes ; que j'avais plus de confiance dans l'appui des magistrats qui avaient exprimé leur volonté de nous défendre contre ces brigandages et ces déprédations. Voyant qu'il n'obtenait rien, il nous offrit néanmoins ses services et assura qu'il s'appliquerait à empêcher qu'il nous arrivât malheur, qu'enfin il exposerait pour nous ses biens et sa vie. Mais lorsque plus tard il eut occasion de nous venir en aide, ce mauvais drôle employa les artifices d'un Sinon (1), je veux dire qu'il montra cette légèreté de caractère et cette déloyauté qui sont naturelles aux Français (2). Il était de connivence avec les capitaines, et il fut cause que les bandits et les bourreaux vinrent dans nos maisons. Voici comment : connaissant la haine que nous avait vouée le procurateur de Picardie, à cause du procès que nous avions avec les Picards et les Normands, et aussi la rancune du procurateur de Picardie et de M. Roullier, il en profita pour exciter d'autant plus ces misérables contre nous.

Lors donc que le capitaine Gaillard, qui était le plus méchant et le plus féroce de tous, eut tué cruellement dans notre rue M. Saint-Thomas (cet excellent homme, frère de mon hôte), tout échauffé de ce meurtre, furieux et tout sanglant, il marcha droit sur notre maison avec une cinquantaine de voleurs et d'assassins qui avaient, les uns des armes à feu, les autres des épées nues, teintes et dégouttantes de sang. Il commence par se jeter dans une pièce du rez-de-chaussée qui servait à nos repas. Nous étions dispersés çà et là dans la maison, pleins de tristesse et d'appréhensions, et d'abord nous n'avions pas entendu le bruit de cette irruption. Rhelinger était seul dans cette pièce, mon frère dans une autre chambre, Metzler dans le cabinet d'étude. Moi j'étais à me promener dans le jardin. Le capitaine demande donc à la maîtresse de la maison quels sont les hommes qu'elle a chez elle. Elle se plaint de la violence dont on use, de l'audace avec laquelle on pénètre ainsi de force dans la demeure des catholiques ; dit que, quant à nous, nous

(1) Allusion au perfide Sinon (*Enéide*, liv. II).
(2) « Gallica inquam levi innataque inconstantia atque proditione. »

sommes des Allemands, des étudiants étrangers, occupés de science (et elle ajoute, en me nommant, que j'ai suivi un convoi catholique lors des obsèques du procurateur de Picardie, ce qu'elle donne comme preuve que nous étions en communauté de sentiments avec les catholiques), que nous sommes d'ailleurs de bon lieu et d'anciennes familles, et que le magistrat avait donné ordre de nous protéger. L'autre écoute en souriant. Il interpelle Rhelinger qui seul s'était trouvé là, et celui-ci répète comme elle que nous sommes des étrangers, des étudiants allemands, n'ayant jamais offensé ni de fait ni d'intention aucun Orléanais. L'autre ne fait qu'en rire. Il demande combien nous sommes et veut qu'on nous fasse tous venir. J'entrai dans la chambre et je dissimulai ma terreur, faisant semblant d'être fort rassuré. C'était chose importante, afin que la pâleur, la précipitation, le trouble d'esprit, ne semblassent pas des marques d'une mauvaise conscience. Metzler survient à son tour. Il veut voir le quatrième, mon frère, et en le voyant, il dit : « Le voicy. » D'après cela je pensais d'abord qu'il allait nous promettre sa sauvegarde, au nom du magistrat et nous l'annoncer au nom des chefs de la cité. Mais je me trompais bien ! Il commande de nous mettre en rang pour nous mieux inspecter. Il nous regarda chacun d'un air furieux et féroce, il ajusta son pistolet, qui était chargé, prêt à tirer, et ouvrant le bassinet, abaissant la pierre à fusil, il nous coucha en joue, et, comme sur le point de tirer, cria : « Sortez d'icy ! » Ce qu'entendant nous crûmes que cette fois c'en était fait de nous. Nous voulons courir à la porte de la chambre, bien que les soldats dussent être un obstacle à notre fuite ; ils ferment la porte et se mettent en travers. Notre mort était donc plus que certaine, tout nous l'annonçait infailliblement. La dame de la maison, son fils, sa fille, toute la famille était en larmes. Notre hôtesse arrive, conseille à ce brigand de s'arrêter, car elle sait non-seulement que nous sommes catholiques, mais de très-bonne naissance, et elle l'avertit que s'il s'avise de nous toucher, ce forfait, avant qu'il soit peu (car ces troubles ne peuvent durer longtemps) sera vengé soit par le magistrat soit par les nôtres. Le capitaine, furieux, va vers notre hôtesse et lui dit : « Taisez-vous ! » et la visant avec son arquebuse : « Qui est-ce qui m'empeschera à cette heure que je ne vous tue point ? Ne vous entremeslez pas ! » Cette apostrophe rendit notre hôtesse moins assurée et plus timide, car elle craignait la démence de ce furieux, qui était hors de lui et à qui tout semblait alors possible et permis. Nous, cependant, nous ne cessions de nous récrier, pâles et suppliants, insistant sur tout

ce qui pouvait servir à nous blanchir et à nous tirer d'affaire. Mais il ricanait toujours à tout ce que nous disions, répétant : « Ho ! ho ! on vous cognoit bien ! » voulant par là nous convaincre de huguenoterie. Il avait le parler bref. Au milieu de ce désordre extrême et de toutes ces altercations, allant des uns aux autres, voilà que dans notre chambre, parmi ces bandits et ces assassins, se précipitent tout à coup trois étudiants français qui revenaient des massacres : c'étaient Harlay, Bordier, procurateur de Picardie, et Roullier, tous trois très-échauffés et les armes en main : « Par la mort ! par la chair Dieu ! qu'est cecy ?... Mort Dieu ! monsieur le capitaine, si vous leur faites quelque chose, vous le ferez à nous-mesmes, car nous ne sommes qu'un mesme corps, nous sommes escoliers, » et proférant encore ces jurons : « Par la mort Dieu ! nous mourrons plus tost ensemble devant que de souffrir cela !... etc. » Pendant ce temps, nous tâchions de nous abriter derrière les trois Français, surtout Metzler qui, tremblant, se couvrait de l'un d'eux et se mettait sous sa protection pour être moins exposé à recevoir une balle. Je poussais moi aussi des cris et suppliais Harlay de me sauver la vie, promettant d'être éternellement reconnaissant d'un tel bienfait. Je tenais le même langage au procurateur de Picardie, qui faisait semblant de se dire notre ami, pour ne pas nous abandonner dans le danger où nous étions. Le capitaine était comme un sourd, ne faisant nulle attention à leurs discours, disant : « Par la mort Dieu ! il faut qu'il soit (que cela soit). » Eux s'indignaient de le voir résister au mandement du président, du magistrat, et surtout du juge, M. Nourrisson, comme s'ils avaient réellement voulu notre salut. Le capitaine leur répondait : « Il n'y a ny Dieu, ny diable, ny juge qui me puisse commander. Vostre vie est en ma puissance, il fault mourir ! » Et il ajoutait : « Baillez-moy mon espée, je tuerai l'ung après l'autre, je ne saurois tuer trestous à la fois avec la pistolle. » Les autres bandits et massacreurs, voyant dans ces paroles un ordre, firent quelques pas en avant, avec leurs dagues toutes rouges de sang (car ils venaient de leurs boucheries) et voulurent se précipiter sur nous pour nous accabler de coups, suivant leur coutume. Harlay leur opposa sa hallebarde, disant : « Par la chair Dieu ! ne faites rien devant que vostre capitaine le commande ! » Le capitaine dit encore : « Retirez-vous, nous n'avons rien à faire avec vous ! » Et, ce disant, il ne sembla plus y avoir pour nous aucune chance de salut, aucun refuge quelconque, et l'obstiné capitaine ne voulant entendre rien allait tirer (je l'ai su ensuite de Rhelinger qui ne perdait pas des yeux le mouvement de son doigt et s'attendait à

voir partir le coup). A ce moment, comme je vis la mort immédiate et préparé à la subir, quoique ce genre de fin me parût horrible, avec l'accompagnement de mille et mille coups de la part de tant de misérables et leurs raffinements de cruauté, je prononçai ces paroles : « Je remets mon esprit entre tes mains, tu m'as racheté, Dieu de vérité », et l'âme sereine et calme, plein de cette pensée qu'il était beau et glorieux de mourir innocent pour la religion et la vérité, je m'offris pour ainsi dire aux coups des massacreurs, attendant de face que le capitaine tirât et séparât mon âme de mon corps. Metzler, bien qu'en proie à un violent accès de fièvre quarte, pensait toujours plus à son salut qu'à la mort, et il s'était tapi dans un coin, derrière les Français, demandant avec supplications qu'on lui sauvât la vie.

A ce moment, Harlay m'entoure de ses deux bras et dit au capitaine : « Nous ferons une honneste composition. » Et, au milieu de ces brigands, il m'entraîne vers l'escalier, jurant qu'il mourra ainsi avec moi, en me tenant embrassé, plutôt que de souffrir qu'on me fasse aucun mal. Le capitaine Gaillard, d'autre part, me suit dans le jardin, me serre de près, m'applique le canon de son pistolet au flanc gauche, disant : « Tu n'eschapperas pas! » Je m'écriai que je donnerais tout mon argent pour le rachat de ma vie. Ce disant et montant, ou plutôt escaladant, l'escalier, je me précipitai (toujours avec Harlay) dans une chambre, où, au début des troubles, nous avions, pour plus de sécurité, caché dans la fente d'une poutre ce qui nous restait d'argent, savoir 30 couronnes environ. Comme l'excès de la frayeur m'empêchait de les retrouver, je demandai à Rhelinger de monter de suite et de tirer cet argent du trou à l'aide de son poignard. Cependant, ils demandaient alors 100 couronnes pour notre rançon. Ils avaient, en bas, terrifié Metzler, ils l'avaient poussé violemment jusque dans la cuisine, et dirigeant sur lui de tous côtés leurs dagues ensanglantées et leurs pistolets, ils exigèrent ce qui lui restait d'argent dans sa bourse, soit environ quatre ducats, qu'il leur abandonna. D'autres surviennent qui lui en demandent autant, disant : « Vous baillez vostre argent au capitaine, vous ne serez pas quitte encore! » Il retourne sa bourse et la leur présente vide. Comme notre argent ne semblait pas devoir suffire pour notre rançon, Harlay offre de nous en prêter du sien. Je fus d'avis de tâcher de les amener à se contenter de ce que nous avions. Harlay leur offrait de l'argent et disait que nous leur en donnerions volontiers davantage si nos biens nous le permettaient, mais qu'il ne nous restait plus que nos corps. En attendant, j'étais partagé

entre la crainte et l'espérance, et je réfléchissais en moi-même que l'argent une fois reçu (comme cela s'était fait ailleurs) il allait nous tuer, et j'attendais en haut tout tremblant; mais je ne sais quelle bonne inspiration lui vint, et s'il fut touché des raisons que nous faisions valoir, il reçut nos espèces, compta avec satisfaction les pièces qui se trouvaient être de choix, des doubles ducats, de bon poids et de bonne mine. Tout en faisant son compte, il enjoignit à ses spadassins, qui avaient mis le temps à profit pour nous enlever nos armes, d'évacuer la maison, lui-même devant les suivre aussitôt. Après cela, Metzler se prit à songer à part lui à ce qui venait de lui arriver, qu'il ne nous restait pas une seule obole, et que nous allions avoir grandement besoin d'argent dans notre désastre, d'autant plus que nous devions notre pension à notre hôtesse, et que lui-même était malade de la fièvre quarte, qu'il avait pourtant un bien long voyage à faire, et il déplorait son dénûment. Pour moi, le départ de ces coquins ne m'avait pas rendu plus dispos ni plus tranquille, mais plutôt plus triste encore et plus agité. Dans ma profonde affliction, je me disais à moi-même qu'un péril plus grand encore nous menaçait, puisque nous avions à craindre à tout moment l'invasion de nouveaux coquins (tant leurs bandes étaient nombreuses !) nous apportant la violence et la mort, lesquels n'auraient sans doute aucune pitié de nous lorsqu'ils verraient que nous étions sans aucun argent et qu'il ne nous restait pas de quoi racheter notre vie. Evidemment, ils nous tueraient sans plus de discussion. Notre hôtesse proposait de tirer du capitaine une reconnaissance de l'argent reçu par lui, afin que nous pussions l'exhiber en cas de nouvelle invasion. Je lui demandai, privés de tout argent et de tout bien comme nous l'étions, de ne pas nous abandonner dans ce danger de mort, mais qu'elle consentît à nous faire plutôt des avances sur son trésor, que je savais caché dans le jardin, pour pouvoir gratifier les autres bourreaux qui viendraient nous assaillir et sauver ainsi nos jours. Elle voulut bien. Tandis que nous gémissions ainsi sur notre sort et sur nos misères, quelques étudiants français entrent dans la maison et trouvent fort mauvais que l'on nous ait ainsi violentés. C'est qu'alors une quarantaine d'étudiants français se rassemblaient dans notre voisinage pour aviser à leur propre salut. Car ils voyaient qu'on en venait à faire violence même aux étudiants qui, ailleurs, étaient couverts par des priviléges spéciaux. D'aucuns voulaient envoyer leurs livres à M. Jacquet qui était à Paris, afin qu'ils ne fussent pas perdus avec nos biens, tant ils savaient que le peuple était alors monté et excité contre les Allemands.

Parmi ceux qui vinrent nous trouver, il y avait un M. du Bois, qui était bien connu de tous les capitaines et d'autres bourgeois, comme un garçon plein de cœur. Il nous promit solennellement (et nous avons pu constater sa fidélité à ses promesses) qu'il ferait en sorte qu'il ne nous fût désormais fait aucun mal, et que, pour cela, il exposerait plutôt ses jours. Je le suppliai (car il pouvait beaucoup auprès des capitaines, ayant sur eux crédit et influence), je le suppliai de nous sauver la vie et de détourner la fureur du peuple. Il nous assura qu'il le ferait et insista pour que nous n'eussions pas de doute sur son bon vouloir envers nous. Je lui fais passer en revue les périls qui étaient alors à craindre, les assauts des coquins qui pouvaient recommencer à tout instant : nous n'avions plus le sou; serait-il assez fort pour dominer cette folie furieuse du populaire? Il examina attentivement en lui-même toutes ces circonstances et ne crut pas en effet devoir compter entièrement sur lui seul pour parer aux éventualités. Il se proposa donc d'aller, en notre nom, trouver les échevins de la cité et M. Nourrisson, le juge d'Orléans, et de leur exposer quels traitements nous avions subis, au mépris de la volonté du magistrat, et, en laissant de côté la question d'argent, de leur représenter à quels périls nous étions toujours exposés; de leur demander enfin, puisque l'intention formelle du magistrat était que nous fussions sauvegardés, de nous faire conduire, soit à la demeure du juge, soit même à la maison de ville, pour y être mis en sûreté, à l'abri des attaques de la populace. J'approuvai tout cela comme très-opportun.

Cependant d'autres coquins et bourreaux s'étaient introduits dans la maison du comte de Hohenlohe, sous la direction du voisin Fermineau, se démenant partout et brandissant leurs épées rouges de sang, armant leurs pistolets et en menaçant les habitants, de façon à leur promener pour ainsi dire la mort sous les yeux. Plus mauvais que tous les autres, Fermineau enleva leurs dagues à M. Chelius et à M. Wolfgang Spelt, précepteur du comte, et les appliquant contre leurs poitrines, il faisait mine de les percer de ces mêmes dagues; mais, grâce à l'intervention des étudiants, qui étaient venus chez nous et nous avaient été en aide, ils s'apaisèrent et, avec de l'argent, on acheta leur départ. Lorsque M. de la Noue, l'hôte du comte, eut appris cela, il alla droit trouver les gardes de ville pour se plaindre de cet attentat commis contre la volonté du magistrat et requérir leur protection contre de tels excès. Grâce à un don d'argent, tous les gardes le suivent.

M. du Bois ne nous avait pas oubliés, et il nous rendit aussi le service de parler au capitaine Rigault, au nom du magistrat, afin qu'il nous prît sous sa sauvegarde. En ces conjonctures, l'autorité de ces hommes-là faisait plus auprès du peuple que les édits ou mandements du magistrat ou du juge, dont on demandait le secours. Le capitaine Rigault arrive donc avec ses soldats dans notre rue, où viennent aussi les gardes de ville, avec leur chef, M. d'Andrillon, qui avait le commandement desdits gardes, au nombre de 200. Ce capitaine et M. d'Andrillon nous font donc sortir de la maison et nous prennent sous leur escorte. Chacun de nous marchait dans la rue, quelqu'un l'accompagnant, et en tête le comte de Hohenlohe, auprès duquel était Harlay. Mon compagnon était M. du Bois. Voici les noms des Allemands ainsi conduits : Noble comte Frédéric de Hohenlohe; — Wolfgang Spelt, son précepteur; — Philippe Chelius, de Strasbourg; — George Obrecht, de Strasbourg; — Jacques Milichius, de Phalsbourg; — Jean Metzler, de Langsbourg; — Jechonias (?) Rhelinger, d'Augsbourg; — Jean-Wilhelm de Botzheim, de Strasbourg; — Jean-Bernhard de Botzheim, mon frère; — Daniel Kuchorst, de Clèves; — Jean-Martin Schenk de Winterstetten; — un valet du comte, (logé ?) *au Saumon*.

On nous exhortait à paraître satisfaits et à montrer de l'entrain, puisque nous avions échappé au danger et que nos jours ne couraient plus de risques. Mais nous étions hors d'état de pouvoir calmer notre agitation, et il nous semblait toujours que notre mort était imminente et inévitable. Et, en effet, on nous conduisait par les mêmes rues que l'on faisait traverser à ceux que l'on voulait jeter à la rivière. Derrière nous, nu et attaché avec des cordes, on traînait M. Saint-Thomas, l'hôte de mon frère, qu'on allait jeter dans la Loire : horrible cruauté de ces barbares. Toutefois, ceux qui nous conduisaient ne cessaient point leurs bonnes paroles. Elles nous avaient tout l'air de compliments français, c'est-à-dire de caresses et de flatteries qui s'arrêteraient quand nous serions arrivés au bord de l'eau. Sur notre passage, bien des femmes, même des catholiques, manifestaient de la pitié en nous voyant dirigés vers la rivière. « C'est grand dommage, disaient-elles, de voir ôter la vie à ces jeunes gars, surtout alors qu'ils n'ont fait de mal à personne et n'ont pas porté les armes contre le roi. » De là le bruit qui se propagea par la ville, bruit qui gagna Paris, puis fut répandu par les Allemands jusqu'en Allemagne, que tous les Allemands qui se trouvaient à Orléans avaient été

tués. Et, de fait, les habitants de cette ville n'en surent pas davantage. Cela fut d'ailleurs nécessaire. La fureur du peuple, si exaltée contre les Allemands, se trouva quelque peu apaisée par cette fausse nouvelle.

Madame Coursière, qui, par une lucarne, nous avait vus passer dans sa rue, m'a elle-même avoué depuis qu'elle avait été convaincue que ses pensionnaires Obrecht, Chelius et Milichius, étaient menés au supplice.

Madame Floccard, qui était cachée dans la maison de madame Fabre, m'a de même raconté que, lorsqu'elle nous avait vus par la croisée passer dans sa rue ainsi conduits, elle s'était jetée à genoux avec ses filles, en disant : « Mes filles, recommandons nos âmes à Dieu ! » Il semblait bien effectivement que c'en était fait de nous, quoiqu'on n'eût de grief contre aucun des nôtres.

Cependant, cette rivière où tous étaient jetés, nous en approchions ; déjà nous pouvions l'apercevoir : nous n'en étions guère à plus de 30 pas. A cette vue, nous nous dîmes les uns aux autres : « Nous voyons maintenant de nos yeux et touchons de nos mains cette prison où l'on nous menait : c'est ce gouffre que voici, où tant d'autres ont été déjà plongés. » Il faut ajouter ici que les Français nous persuadaient que nos craintes étaient sans fondement ; mais ils avaient beau y mettre une singulière insistance, ils ne nous inspiraient que de la méfiance. Or, la maison où nous devions être enfermés et sauvés était tout près de la rivière, et c'était celle du frère du capitaine, celle de celui-ci n'étant pas assez grande pour nous recevoir. On nous y conduisit tous et l'on nous recommanda à notre nouvel hôte au nom du magistrat, particulièrement M. le comte de Hohenlohe, que nous présentions comme parent du rhingrave qui avait rendu au roi de si grands et si nombreux services. On lui laissa quatre soldats pour nous garder. Le capitaine s'engagea à nous défendre au prix de ses biens et de sa vie et nous dit de nous tranquilliser et de reprendre notre bonne humeur, car il ne pouvait désormais nous rien arriver de fâcheux. Il nous recommanda lui-même à son frère et retourna à sa besogne de massacreur. On nous avait donc conduits en cet endroit : 1° afin que le bruit se répandît par toute la ville que l'on s'était défait de nous ; 2° afin d'être aussi mieux gardés par eux. Ce quartier était rempli de bouchers que leur cruauté faisait redouter de tous, et nous nous trouvions confiés à leur garde. Mais les circonstances nous faisaient un devoir de manger et de boire avec nos gardiens, lesquels se félicitaient de nous avoir pour

hôtes, et il nous fallait leur montrer bon visage et bonne humeur et ne pas ménager l'argent, quoique nous n'en eussions point. Car, pour n'être pas traités à la française par ces spadassins, et pour qu'ils ne nous fissent pas faux bond, il était indispensable de leur mettre de l'argent aux doigts; c'était le seul moyen de les empêcher d'ourdir quelque complot contre nous. Il importait en outre d'avoir table bien garnie, de toutes sortes de victuailles appétissantes, sans cesse renouvelées.

Aussi étions-nous assiégés de pensées diverses et plus sombres encore qu'auparavant. De ce que nous avions été donnés en garde au capitaine, nous ne pouvions conclure que tout péril eût disparu, et les uns et les autres prévoyaient diverses espèces de maux à venir, qui allaient naître de nouvelles complications. Aucuns pensaient que nous n'avions pas été sans motif confiés à la garde du capitaine, mais que c'était afin que l'on nous contraignît à dépouiller et à égorger des huguenots, à la façon des autres bourreaux, et à prouver ainsi que nous n'étions pas huguenots. Notre conscience ne pouvait certes, admettre l'infâme participation qu'on avait exigée de nous à ces affreux forfaits de cruauté et de barbarie, dignes des Turcs. D'autres craignaient qu'on ne soumît notre foi à une inquisition et que l'on ne nous retînt prisonnier jusqu'à ce que des moines et des prêtres nous eussent fait rendre compte de notre croyance; enfin qu'on laissât la vie à ceux qui consentiraient à abjurer et à rentrer dans l'Eglise romaine, tandis que l'on égorgerait ceux qui voudraient demeurer fidèles à leur religion. D'autres pensaient que nous serions détenus jusqu'à ce que d'autres Allemands fussent venus en France au secours des huguenots, et qu'on nous gardait pour servir d'otages et subir le sort qu'ils nous infligeraient eux-mêmes, selon l'occurrence.

Effectivement, dans notre opinion à tous, il était impossible que les Allemands, s'ils apprenaient les événements épouvantables par lesquels la religion évangélique semblait devoir être extirpée tout d'une fois, n'accourussent en France, pour venir en aide aux malheureuses victimes. Quelques-uns voyaient donc dans cette probabilité la cause de notre incarcération par les chefs de la Cité, et, selon eux, elle continuerait jusqu'à ce qu'ils fussent informés de la volonté du roi à notre égard, ou qu'ils eussent décidé si nous serions mis en liberté ou suppliciés, ou afin qu'ils eussent appris si les Allemands avaient été tués à Paris et s'ils devaient en faire autant de nous. D'autres s'attendaient que l'on exigerait de nous une grosse rançon, etc. En réalité, nous n'avions pas fondé sur notre

capitaine et sur ses soldats d'autre espoir que celui-là, mais d'autres repoussaient cette idée pour se faire illusion, espérant que nous avions chance d'échapper, puisque notre supplice avait été ajourné, et que nos bourreaux avaient la perspective d'obtenir de nous une forte rançon. D'autres encore craignaient que nous ne fussions massacrés par le peuple, s'il venait à découvrir qu'un capitaine prenait notre défense et si le peuple l'emportait en force sur ceux qui nous gardaient; et ceux-là n'étaient pas loin de la vérité, puisque, dans le temps même où nous étions dans cette maison, deux complots furent ourdis contre nous, dont le but était de nous immoler dans notre retraite, lesquels complots furent découverts au milieu de nous. Ces deux complots furent prévenus tant par la vigilance de ceux qui nous gardaient, que par celle du capitaine.

Une bande de sbires, venant en second le vendredi, à trois heures après minuit, frappa à la porte, en disant : « *Louys!* » C'était le nom d'un de ceux qui nous gardaient et qui nous avaient à prix d'argent garanti toute sécurité. Il descendit avec quelques soldats et on lui fit cette question : « *Est-ce fait?* » c'est-à-dire, sont-ils tués? D'où l'on voit qu'une autre bande avait, cette même nuit, comploté de nous égorger. Il répondit que non-seulement nous n'étions pas tués, mais que l'hôte, les gardes, M. du Bois et lui, avaient résolu d'exposer leur vie pour notre salut. Nous avions entendu frapper à la porte et, soupçonnant la vérité, nous pensâmes cette fois encore que nous allions mourir. Du Bois, qui avait déclaré qu'il recevrait le premier coup à nous destiné, était dans les transes. Car il était sans cesse avec nous dans la maison et ne quittait pas nos côtés, ainsi que M. Barbin, qui pourtant était moins ferme, et rapportait tout ce qui se faisait dans la ville et se colportait contre nous.

En un mot, tandis que nous fûmes avec le capitaine, il n'y eut ni fin ni trêve aux frayeurs et aux alertes, etc. Notre sensibilité semblait s'émousser, à force d'être mise à l'épreuve : c'était une soif incessante, qui ne pouvait être ni éteinte ni calmée. Chacun nous mettait la mort sous les yeux, et nous étions tous bien déterminés, si l'on venait à nous interroger sur notre croyance, à la professer ouvertement et à mourir dans la ferme confession du Christ. A cette occasion, Obrecht avait composé huit vers par lesquels il exprimait sa volonté bien arrêtée de persévérer dans sa foi jusqu'à la mort. Je me décidai aussi à écrire à mes parents une lettre que je ferais parvenir à mon hôtesse, pour leur faire connaître, le cas échéant, comment et en quel lieu nous avions péri. Le comte de

Hohenlohe ne parlait guère; il n'avait ouvert la bouche que pour demander si nous pensions qu'il y avait quelque espoir de salut. Seul, Jacques Milichius commençait à être ébranlé, chancelant dans sa foi; lui qui jusque-là avait toujours été de la religion réformée, il voyait comment étaient traités ceux qui en faisaient profession, il se tourna tout entier du côté de l'Eglise romaine, entendit chaque jour des messes et assista à toutes les processions. Malgré tout, il fallait, au milieu de tous ces tourments, avoir l'air dégagé et heureux, dissimuler et ses craintes et sa religion, entendre calomnier et diffamer par des mensonges et blasphèmes la parole de Dieu, rire même à tous ces horribles faits et gestes. Il en résultait que tous ceux qui étaient dans la maison nous considéraient comme des catholiques romains, et M. du Bois lui-même ne fut éclairé sur ce point que quand il arriva en Allemagne. L'hôtesse de cette maison, la femme de ce boucher, avait proféré cette parole, qui, si elle pouvait savoir que l'un de nous professât la religion des huguenots, elle lui couperait la gorge de ses propres mains avec le couteau qu'elle tenait, absolument comme elle faisait à ses moutons. Le capitaine qui nous gardait, en recevant de nous, tandis qu'il était à table dînant, une plainte au sujet d'un outrage qu'on nous avait fait, murmura à l'oreille de son voisin : « Quoi d'étonnant qu'on chante à un étranger les *vêpres de Sicile?* » Tout cela aggravait le trouble de nos esprits. Autre incident : Après le dîner, le cinquantenier qui nous gardait se vanta d'être un habile sauteur et demanda à mon frère de lui tenir une hallebarde sur laquelle il sauterait à pieds joints. En sautant le voilà qui tombe et qui se fait, à la tête et au crâne, trois grands trous très-dangereux. Et nous de trembler, de peur qu'il ne rejetât la faute sur nous et ne songeât, pour se venger, à prendre avec lui quelques bourreaux et à nous massacrer tous.

Lorsque tout était ainsi craintes et dangers, j'avais, au nom de nous tous, écrit à M. Nourrisson, le juge, une lettre où je me plaignais du mal qui nous avait été fait, contre la volonté du magistrat et contre la promesse que nous avions reçue de lui. J'ajoutais que nous subirions ce mal avec patience, si du moins nous pouvions être garantis contre tout nouvel attentat. Je lui demandais donc, au nom de tous et à raison de mes fonctions de procurateur, de nous recommander à tous les capitaines, spécialement à notre hôte, et de nous protéger contre la fureur du peuple. Mais je ne pus recevoir de lui aucune réponse. Navré par le spectacle de toutes les cruautés qui se commettaient, il était tombé malade le jeudi. Ces

massacres avaient aussi plongé plusieurs catholiques dans un tel état de marasme qu'ils en moururent au bout de quelques jours. De ce nombre fut M. Boillevin, conseiller.

Pour en revenir au refuge où nous étions établis, il fallait au milieu de ces brigands, de ces assassins, de ces bourreaux, être encore avec eux gais, libertins, licencieux. Il fallait rire au dîner et au souper, quand chacun racontait ses exploits; il fallait se montrer satisfait, en voyant passer près de la maison ceux que l'on entraînait à la rivière, et faire comme si l'on prenait quelque plaisir à cette boucherie, à ce massacre. J'ai vu, tandis que j'étais là, un frère ayant servi de recors pour conduire son frère au supplice et le précipiter dans la Loire. On lui avait porté trois coups avant de le mener à l'eau. On tuait de la sorte sans ombre de pitié, avec la dernière barbarie, et c'est ainsi que l'on procédait en général. D'abord d'un coup de pistolet, on vous perçait d'une balle ; puis, libre à tous les assistants de frapper avec leurs glaives ensanglantés et de massacrer à leur guise; cela fait, on allait vous précipiter dans la rivière. Forcé de contempler de tels spectacles et d'avoir l'air d'applaudir aux méchancetés et aux déportements de ces bandits, nous nous attendions à toute heure à avoir notre tour.

Nous avions notre table toujours servie et bien approvisionnée, et nous faisions accueil à tous ces bourreaux, soit qu'ils fussent amenés par le capitaine, soit qu'ils vinssent d'eux-mêmes, en sorte que la maison n'était jamais vide de soldats et qu'il n'y avait pas de souper, pas de dîner où il n'y eût à table au moins 12 ou 14 massacreurs, aux belles actions desquels il fallait applaudir, à mesure qu'ils en faisaient parade. Celui-ci disait connaître encore des retraites où certains huguenots se tenaient cachés, et il irait les égorger après dîner; celui-là se targuait d'en avoir tué tant et tant le jour même; un autre racontait en détail comment tels et tels avaient été occis et coupés en deux.

Et il ne fallait pas seulement manger et boire avec ces gueux et veiller à ce que la table fût bien pourvue; nous devions encore les égayer par de la musique, en jouant de la guitare, du luth, et les divertir par des danses. Il venait aussi des femmes, au milieu de la nuit, quand nos gens étaient au lit (pas tous, car il y en avait deux qui étaient obligés de coucher par terre), et l'on se mettait à chanter des chansons obscènes; et il n'y avait point de fin à cette vie de débauche. Une joie effrénée s'était emparée d'eux, par suite de cette victoire sur les huguenots; tous se félicitaient, se réjouissaient d'avoir enrichi leurs demeures des biens des huguenots, et de les

avoir en outre occis presque tous. Pour adoucir leur disposition, nous graissions la main aux gardes, et le comte fit cadeau à notre capitaine d'un cheval qu'il n'eût pas donné pour 80 couronnes. Le voleur de ce cheval était à table avec nous et, c'était M. de Loge qui en avait fait l'aveu au capitaine. Le capitaine demanda que le contrat de donation fût passé par-devant notaire, etc. Le capitaine se figurait qu'il aurait à rendre ce cheval au comte, mais plus tard il le garda pour lui. En reconnaissance de ce cadeau il donna au comte une dague damasquinée d'or, et il lui en faisait don, afin, dit-il, qu'il s'en servît pour percer les huguenots et les luthériens en Allemagne. Pour satisfaire notre hôte, j'empruntai à Othon Kemper, qui, dans ces circonstances critiques nous avait déjà obligés. Le samedi, après midi, un édit avait été publié interdisant tous pillages et meurtres (après que les huguenots étaient presque tous tués), sous peine de la vie et de la perte des biens. Le port d'armes était également défendu. On dressa aussi dans presque toutes les rues des potences où seraient pendus ceux qui contreviendraient à l'édit, mais comme on n'en pendit pas un seul, les meurtres continuèrent; même, dans les derniers jours avant notre départ, quelques marchands furent encore tués.

Peu de temps après un autre édit avait été rendu public, ordonnant que tout ce que l'on avait pillé fût restitué aux véritables propriétaires, du moins tout ce qui pouvait se retrouver en nature. C'était afin que ceux qui seraient tentés de réclamer leurs biens et de sortir ainsi de leurs retraites fussent aisément pris et expédiés. Mais il ne se rencontra personne pour réclamer le bénéfice de ces édits. On flaira le serpent sous l'herbe.

Plus tard les papistes refusèrent de restituer les objets que les huguenots avaient de bonne foi déposés chez eux dans les moments de crise. Les huguenots n'osèrent pas les poursuivre en justice, ne pouvant espérer de réussir; c'est une perfidie, une inhumanité inouïe envers le prochain.

On fit courir le bruit que M. du Bois avait mérité la potence pour avoir fréquenté et défendu ces maudits huguenots d'Allemands. On était aussi très-monté contre M. Barbin qui nous voyait familièrement et s'entretenait toujours avec nous. Il était le commensal de M. Beaupied, qui, pour cela, le renvoya de chez lui, faisant le sacrifice de sa pension, et le dépouilla de ses livres, lesquels livres ledit Barbin avait ramassés dans les pillages. Ce docteur l'appela huguenot, parce qu'il s'était donné beaucoup de mal pour défendre les huguenots. Enfin, le docteur l'ayant accusé de huguenoterie

et lui, ayant appelé en témoignage un prêtre qui l'avait confessé vers la fin du carême, intenta contre le docteur une action en diffamation et l'amena à chanter le palinodie et à se rétracter.

Le dimanche, toutes les églises furent remplies d'hommes. Des milliers de veuves et d'orphelines, d'enfants et de petits enfants, qui avaient coutume d'aller aux prêches, entendirent la messe. On se présenta surtout en foule au sacrifice. Toutes ces malheureuses furent obligées d'abjurer : on leur imposa une formule d'abjuration. Ces abjurations sont pour elles d'horribles tortures. M. Favre m'en a fait le récit.

Les dames veuves de notre voisinage, mesdames de la Chaise, Floccard, Coursière, Grison, en ont toutes passé par là; j'avais espéré d'elles qu'elles auraient préféré exposer leur vie pour leur religion. Madame Coursière, qui avait coutume de détester, d'exécrer la messe et de la maudire, Obrecht lui ayant recommandé de ne rien faire contre sa conscience, fondit en larmes et se rejeta sur la faiblesse et la fragilité de son sexe. On répandit le bruit que celles des femmes qui ne renonceraient pas à leur croyance seraient mises à mort, et qu'on n'en avait pas tué plus de 40 pendant les troubles d'Orléans. On rebaptisa aussi les enfants de 6, 7 et 8 ans, en leur laissant la vie. Les ordres du roi commandaient de tuer tous les autres enfants qui avaient plus de 12 et 13 ans.

Ce jour-là, nouvelle alerte. Ceux qui faisaient avec nous vie commune, nous croyant attachés à la religion catholique, voulurent s'en féliciter en même temps que nous, en nous menant à la messe. Pour détourner dans une certaine mesure les soupçons, nous y envoyâmes nos valets; le comte simula un mal de pied; Metzler avait la fièvre quarte; aucuns dirent qu'ils avaient besoin de se reposer, ayant veillé toute la semaine, sans relâche; nous nous prétextâmes qu'il nous fallait rester auprès du comte, puisqu'il ne savait pas le français et que nous devions lui servir d'interprète. En outre, il n'était pas sûr de se promener par les rues. A d'autres, venant après, nous répondîmes que nous étions de retour de la messe. Pendant que nous étions avec le capitaine, madame de la Noue, hôtesse du comte de Hohenlohe, sachant que nous avions des Bibles, des Nouveaux Testaments et des livres évangéliques, fut prise de peur et les jeta au feu. Il y avait dans le nombre des livres de droit, mais les croyant tous évangéliques, elle brûla le tout ensemble.

Après dîner nous réglâmes nos comptes avec notre hôte, quoiqu'il eût souhaité nous garder plus longtemps, et le capitaine nous

reconduisit, avec ses soldats, chacun dans notre ancienne habitation. Ils nous promirent eux-mêmes toute sécurité et nous laissèrent à cet effet un cinquantenier pour nous défendre, lequel a demeuré plus de quatorze jours avec nous. Tout ce temps-là, le comte n'eut qu'une pensée, entretenir les bonnes dispositions par des repas et des festoiements continuels. Il convia donc à des festins répétés et les capitaines, et les soldats (c'est-à-dire les bourreaux), et le magistrat, et les docteurs et professeurs d'Orléans (qui nous avaient recommandés au corps de Ville et au maréchal de Cossé), ainsi que les femmes des magistrats et des juges, jusqu'à ce que le moment du départ approchât, car nous avions soin de toujours cacher ce départ, de peur qu'on ne machinât quelque chose contre nous en manière d'adieu. J'eus le tort de m'exposer à avoir une autre mauvaise affaire, en reprochant à mots couverts à Harlay d'avoir, en arrière de nous, été cause qu'on nous eût rançonnés. La mauvaise conscience lui fit prendre pour lui ce que je disais de ceux qui, dans le malheur, font semblant d'être nos meilleurs amis et qui sont souvent nos plus dangereux ennemis. A raison de ce propos, tenu par moi, il me menaça devant des témoins, me demandant dans quelle intention je m'étais ainsi exprimé, sans tenir compte du véritable motif qui l'avait inspiré. Mon frère craignait en outre que notre voisin le capitaine Bon-Cœur ne lui envoyât une balle, s'il sortait de la maison, car il avait ainsi l'habitude de tirer par les fenêtres nuit et jour. Ce fut pour lui un motif de demeurer à la maison jusqu'au départ. Mais ce dimanche-là, tous les papistes se montrèrent gais et contents, ils firent bonne chère toute la journée et se partagèrent les dépouilles de leurs victimes. Et aux approches de l'heure où les huguenots se rendaient ordinairement au prêche et où des sentinelles étaient placées aux portes pour les protéger, ils s'écrièrent tous : « Où sont ces huguenots? ô les pauvres huguenots! ils s'en vont à cette heure au prêche, et il n'y a point des gardes à la porte pour les conduire! Mort dieu, ils s'en aillent au diable! » et autres choses semblables.

Comme il n'y avait plus rien en ville que l'on pût piller, 200 hommes à cheval environ en sortirent pour aller dévaster et voler tout ce qu'ils pourraient trouver dans les campagnes et les propriétés suburbaines des huguenots.

Leurs biens immeubles furent confisqués au nom du roi. Pour tout ce qui avait été enlevé, il y eut force de fait accompli. Je voulus, moi, en vertu de l'édit susmentionné, revendiquer le *Corpus* de Crecwiz et je citai M. Calliopé (?) par huissier devant le juge,

mais je ne pus rien obtenir et m'exposai à de nouveaux périls et à de nouvelles haines. Le juge déclara que, quoique je me prévalusse de mon privilége d'étudiant, il ne pouvait rien statuer dans la cause, dès lors que les déprédations avaient eu lieu même sous les yeux du roi, qui les avait approuvées, voire même y avait pris plaisir. Puis après, le même docteur fut accusé, devant le recteur Conti, d'avoir en sa possession les livres de Rhelinger, et il fut contraint, par sentence du recteur, d'en opérer la restitution. Nous le menaçâmes de la venue du frère du maréchal de Cossé, qui arrivait, les troubles ayant pris fin. On annonçait qu'il allait, au nom du roi, remettre toutes choses en ordre.

Je crois devoir donner ici en appendice les noms des Allemands qui, tandis qu'ils étaient recueillis chez le capitaine, furent volés de ce qu'ils possédaient :

Georges Obrecht, de Strasbourg, qui perdit, dans la maison de madame Coursière, 120 couronnes et sa bibliothèque, laquelle était très-belle, ainsi que sa garde-robe et ses chemises.

Christophe Brickheimer, de Vienne en Autriche, perdit 20 couronnes.

Wilhelm Peplitz, de Silésie, 60 couronnes.

Melchior Botz, de Carinthie, N. M... des Durlach...

Jean Mertzenich, de Juliers, fut volé de 100 couronnes.

Jean Metzler, de Langenburg, perdit tout ce qu'il avait et fut obligé de quitter Orléans sans habits.

Jechonias Rhelinger fit aussi diverses pertes.

Jean-Wilhelm de Botzheim.

Jean-Bernhard de Botzheim.

Tous ceux-là étaient restés à Orléans et n'étaient pas partis pour Paris avec les autres. — Daniel Kachorst était à Orléans, mais il fut volé de tout ce qu'il possédait. — Ceux dont les noms suivent étaient partis pour Paris et furent cependant pillés de tout ce qu'ils avaient :

Matthieu Logaw et Martin Winter, tous deux de Silésie, logés dans la maison Saint-Thomas.

Pierre Benterich et Reinhard Berlinger, de Montbéliard, et Melchior de Rechenberg, de Silésie, logés dans la maison Coursière.

Jean-Conrad Uhelin, Jean-Frédéric Welser, Antoine Rhem, Jean Scheurlein, d'Augsbourg, logés dans la maison Cancier.

Georges-Wilhelm de Pappenheim, maréchal héréditaire du Saint-Empire romain, logé dans la maison Cancier.

Pancrace Stibar et Georges-Henri Stibar, de Franconie, logés dans la maison Cancier.

Frédéric de Krekwitz, de Silésie, logé dans la maison Saint-Thomas.

En outre, M. du Bois, quoique Français, fut pillé de tout ce qu'il possédait, pour nous avoir été secourable.

Maître Etienne, hôte de Jean Schwertzel et de Georges Pappenheim, Hessois, nia avoir reçu d'eux un dépôt, mais fut enfin contraint à restitution.

Le comte Frédéric de Hohenlohe racheta sa vie par une rançon.

Charles Horneck et Wilhelm Pepliz, Silésiens, eurent la vie sauve au prix de 50 couronnes. Ces deux-là coururent les plus grands dangers, mais je n'en dis rien, afin d'abréger. La mort leur paraissait inévitable; ils avaient disposé entre eux de leurs biens; ils furent sauvés, grâce à l'intervention d'un capitaine et d'un notaire.

Jean Mertzenich, de Juliers, que d'abord l'on disait avoir été tué, avait été sauvé comme par miracle, grâce à une femme qui l'aida à revêtir le costume des capitaines, portant la croix blanche. Il fut en butte aux attaques des gueux et courut le plus grand péril, parce qu'il avait célébré la cène du Seigneur avec les huguenots. Il avait fait son testament et écrit dans son pays pour faire connaître sa mort.

Voici les noms de ceux qui furent obligés de racheter leur vie par des rançons :

Wolfgang Spelt, précepteur du comte de Hohenlohe; — Georges Obrecht et Philippe Chelius, de Strasbourg ; — Jacob Milichius, de Phalsbourg ; — Jean Metzler, de Langenburg ; — Jechonias Rhelinger, d'Augsbourg ; — François-Philippe Faust ; — Jean-Laurent Faust ; — Jean-Martin Shenk ; — de Winterstetten ; — Adam Schiller, Bavarois ; — Bonaventure Bodecker, Prussien ; — Octavien in Hoff, d'Augsbourg ; — Just de Donap ; — Tilemann Erhbrochausen ; — Conrad Cruel, Westphalien ; — Michel Varron, de Genève ; — Jean Wilhelm de Botzheim ; Jean-Bernhard de Botzheim.

On avait recherché, à l'auberge de *la Folie*, Jérôme Witzendorff, Pierre de Weyhe, Georges de Dettaw, pour les tuer, mais on ne les y avait pas rencontrés ; ils étaient partis pour Paris. On voit que ceux qu'on appelle étudiants se trouvèrent alors destitués de tous leurs priviléges et immunités, et il n'y eut pas moyen de faire sortir ses effets à cette constitution de l'empereur Frédéric : « *Ne filius pro patre*, etc. »

Il est à remarquer que tous les susdits étaient partis ensemble, à l'exception de Othon Kemper, Henri Standius et Hermann Cromberg, qui, après Standius, fut élu procurateur, de Jacques d'Elz, de Milichius, malheureux apostat, et des deux Faust, qui vont à la messe et se sont entièrement livrés à l'Eglise catholique romaine.

Il faut remarquer encore qu'au nombre des morts se sont trouvés plusieurs étudiants français que les papistes avaient tués, ainsi que quelques catholiques, tués, soit par ceux qui défendaient leur vie, soit par suite d'erreurs, comme cela arriva devant la maison de M. Boivin. On tua aussi un bourgeois d'Orléans qui, après avoir été toute sa vie catholique, avait quitté sa religion le dimanche précédent et qui ne put échapper aux assassins. Il en est aussi quelques-uns qui moururent, les uns de frayeur, les autres de faim, étant restés cachés durant cinq jours entiers ; je tiens ces détails de Madame Lingerolles.

Comme on demandait plus tard à M. du Bois ce qu'il avait jugé le plus digne d'être noté au milieu de ces troubles, il répondit que ce qu'il l'avait étonné par-dessus tout, c'était la chose suivante, qu'il n'avait jamais ouï dire être arrivée. Dans le moment où les gueux nous assaillirent, lorsqu'il était allé chercher la garde et ramenait un archer, qui était le valet du gouverneur, cet homme, d'un seul coup de sa petite arquebuse, fit sauter la tête d'un pauvre huguenot qu'il savait caché en un certain lieu, de telle sorte que cette tête roula d'un côté et le corps de l'autre. L'arquebuse éclata de ce coup et l'archer en eut les phalanges des doigts enlevées. Il disait qu'il ne regretterait pas sa main perdue, s'il lui était donné de faire encore un coup aussi heureux sur la tête d'un autre huguenot.

Pour ce qui est du nombre des huguenots tués, il faut compter que très-peu ont pu s'échapper. 24 environ furent conduits à la citadelle. Parmi ceux-là, maistre Germain, noble M. de Rouville, qui par la suite fit abjuration. Deux docteurs en médecine, M. Haslineau et M. de la Grenouillère. Ils ne voulurent pas tuer ces deux-ci, étant complétement dépourvus de médecins et y ayant grand nombre de malades. Il est à craindre qu'ils aient tous péri à l'heure qu'il est. Je sais en effet que M. Haslineau aimait mieux mourir que de renoncer à sa foi. Pourtant Fabre m'a dit que ce médecin avait abjuré publiquement.

Peu de personnes purent se sauver, car on les recherchait partout avec le plus grand soin, même en s'éclairant de chandelles pour fouiller les puits, les caves, les latrines.

Le mercredi au soir, au cimetière, on en mit 350 dans une seule

fosse, au nombre desquels étaient 10 septuagénaires; on trouva, en dépouillant les cadavres, beaucoup d'argent caché çà et là.

Pour augmenter encore l'effroi et, par la crainte de semblables châtiments, frapper à jamais les esprits d'une plus grande horreur pour la religion des huguenots, tous ceux qu'on avait tués étaient traînés par les rues avec des cordes et jetés à la rivière. Quelques-uns y furent conduits vivants et jetés dans la Loire, après avoir été d'abord poignardés. Un cinquantenier nous a avoué qu'il en avait précipité trente, et il se plaisait à nous décrire ces scènes à table. La majeure partie fut jetée à l'eau comme à Paris. Maistre Jean Be..., l'hôte des *Quatre Degrés* en porta à l'eau dans son chariot, jusqu'à la Loire.

M. du Bois, après la fin des troubles, alla se promener avec le capitaine Arnou, pour visiter le cours du fleuve. Il déclara qu'il avait vu, près d'Orléans, plus de 500 cadavres nus, que le courant avait déposés sur les rives. On craint la peste pour cet hiver, à cause de la puanteur. On ne veut plus de barbillons ni autres poissons : ils répugnent, comme s'étant nourris de chair humaine. On entend dire aux Orléanistes : « Je ne mange point de barbillons, » et encore, par allusion au massacre des huguenots : « Il le faut couper si menu comme la chair de pasté. »

Le chiffre des morts est douteux. D'aucuns le portent à 2,000. S'il faut abaisser le chiffre et s'en tenir à une moindre estimation, toujours est-il que le calcul, au plus bas, doit être de 1,500 tués. Eu égard à la population de la ville et au nombre des morts dans une aussi grande cité que Paris, ce chiffre de 1,500 n'est pas peu de chose.

Le dimanche suivant, un noble de la religion réformée fut écartelé ; c'était la première exécution faite par la main du bourreau. Le bruit courut ensuite que M. Pumier, excellent avocat, allait être pendu, mais son supplice fut ajourné. Il ne pourra se sauver, car il a attiré sur lui la haine de tout le peuple depuis le jour où, les huguenots étant maîtres de la ville, il fit pendre un abbé.

Le dimanche d'ensuite, la nouvelle se répandit partout qu'un ministre (qui avait été trouvé près des *Quatre Degrés*) allait faire abjuration, et la foule se porta à l'église des Cordeliers, mais il n'osa pas paraître, à cause de la fureur du peuple, qui fit craindre qu'on ne le massacrât à l'issue du sermon.

Ce qui retarda notre départ, c'est que nous ne pûmes partir sans un sauf-conduit du roi.

Avant notre départ et depuis notre arrivée dans notre ancien logis, il nous arriva deux choses assez graves. D'abord, un huguenot, le fils de madame Bodowin, qui s'était tenu caché pendant quatorze jours dans un grenier, fut, sans doute sur la dénonciation des voisins, découvert par ces affreux brigands, qui avaient pénétré à main armée chez le comte de Hohenlohe, et emmené en prison. Sa présence était pourtant ignorée de tous ceux qui étaient dans la maison, à l'exception de M. de la Noue. Le comte se trouva en ce moment dans un grand péril. Trente archers, qui s'étaient postés dans les maisons voisines, avaient comploté de massacrer tous les Allemands, pour peu qu'ils eussent fait résistance à leur entrée. Cela leur souriait de piller les Allemands. Ce complot nous fut dévoilé par M. du Bois et M. Barbin. Il y eut encore cet autre danger que le comte, lorsqu'il les vit entrer le fer à la main, se persuada que c'était aux Allemands qu'ils en voulaient. Il se réfugia donc dans mon domicile avec son précepteur, sans chapeau et sans habits. Or, à la porte par où il s'échappa, se tenait un des brigands, l'épée à la main, pour se saisir de celui qui tenterait une évasion, en sorte que s'il n'avait pas reconnu le comte, il l'eût tué sur le seuil même. C'est dans cette même maison que s'était caché le fils de M. de la Chaise, qui a échappé miraculeusement.

Le second accident fut commun à tous. Le jour où nous quittâmes Orléans (le 16 septembre), nous nous étions préparés à partir de bon matin, afin de n'être pas reconnus de beaucoup de monde; voilà qu'on ne voulut pas nous laisser passer librement. Quoique nous eussions un sauf-conduit du roi, on n'en tint nul compte, prétextant que le roi faisait bien des choses sans examen suffisant. Les capitaines se consultèrent sur le point de savoir s'il fallait nous laisser partir. Ils finirent par exiger que nous eussions un sauf-conduit du maréchal de Cossé, qui serait libellé et signé le jour même. Il nous fallut nous y résigner et attendre plus d'une heure entière que les scribes du maréchal eussent confectionné le sauf-conduit. Pendant ce temps, il nous vint une autre crainte. Nous appréhendions que, par suite de ce retard, on ne nous préparât quelque méchant adieu et que des coquins ne s'assemblassent devant la porte pour nous faire un mauvais parti. La veille encore, des marins demeurant au Portereau, près du pont, avaient, ainsi que je l'ai su par une lettre de M. Tilleman, proféré des menaces contre nous, parce qu'ils avaient appris (contrairement à un autre bruit répandu) que tous ces Allemands qu'ils voyaient si souvent

passer le pont au retour du prêche n'avaient pas encore été tués. Informés que nous nous disposions à partir, nous laisseraient-ils sortir ainsi impunément? Nous avions donc peur que l'audace de ces vauriens ne les portât à faire un rassemblement; mais enfin, par les soins des capitaines Rigault et Arnou, qui nous accompagnèrent jusqu'à la porte, — et grâce à la bonté du Dieu tout puissant, à qui soient louange, honneur et gloire, — nous sortîmes sains et saufs.

Après l'apaisement des troubles, le roi décréta une triple pénalité pécuniaire contre les huguenots fugitifs. La première, applicable au roi, pour s'être séparé de l'Eglise romaine; la seconde, consistant en une somme d'argent considérable, et selon la condition des personnes, pour contribuer à la reconstruction des églises détruites; la troisième, applicable aux pauvres. On dit que M. d'Entragues a une part dans le tiers dévolu au roi.

Il est venu ces jours-ci à Strasbourg un bourgeois d'Orléans qui dit avoir abjuré et avoir réussi ensuite à se sauver miraculeusement. C'est l'apothicaire Claude Chrestien, lequel m'a rapporté que plus de mille femmes avaient fait abjuration à Orléans. Le nombre des huguenots de cette ville a toujours été considéré comme étant de 2,000. Il dit que ceux qui ont abjuré ont été dépouillés de leurs armes et tracassés d'une manière inouïe, et qu'il y a lieu de craindre que, comme on ne fait guère de fond sur eux et qu'évidemment ils font tout par contrainte, on ne les tue, après les avoir rançonnés et pillés, si de nouveaux troubles recommencent. Il a aussi été défendu à ceux qui ont abjuré d'avoir entre eux des réunions. Enfin, après que ceux qui se sont enfermés dans la Rochelle eurent fait une sortie et tué plusieurs officiers dans le camp du roi (on cite entre autres le duc d'Aumale, le chevalier, bâtard du roi Henri, le capitaine Biron, M. Chavigny et d'autres), et que la nouvelle en eut été apportée à Orléans et à Rouen, on massacra impitoyablement tous les huguenots qui avaient survécu et avaient abjuré. Il y en avait 500 à Orléans qui s'étaient tirés d'affaires aux derniers troubles. Telle fut la fin de ces tragédies. Ces derniers renseignements m'ont été donnés par une lettre de Michel Gisius, qui séjourne maintenant à Paris: elle est datée du 13 mars de l'an 1573.

Voilà tout ce que je puis dire sur ce tumulte d'Orléans, digne de faire envie même à un Néron.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1872.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANCAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re	année	10 francs le volume.
2e	—	
3e	—	
4e	—	
5e	—	
6e	—	
7e	—	
8e	—	
9e	année	20 francs le volume.
10e	—	
11e	année	10 francs le volume.
12e	—	
13e	—	
14e	—	
15e	—	
16e	—	
17e	—	
18e	—	
19e-20e	—	

Chaque livraison séparée : 3 francs.

Une livraison de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1871) : 200 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 6 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1872.